



LE RAPPORT ANNUEL DE LA FACE 2013



**LE RAPPORT ANNUEL
DE LA FACE**

2013



La FACE est la Fédération européenne des Associations de Chasse et de Conservation de la Faune Sauvage.

Etablie en 1977, elle représente les intérêts des 7 millions de chasseurs à travers l'Europe en sa capacité d'organisation non-gouvernementale internationale (ONGI) à but non lucratif.

Cela fait de la FACE la plus grande structure de représentation démocratique des chasseurs dans le monde et même une des plus grandes organisations européennes de la société civile.

La FACE est composée de Membres effectifs représentant les associations nationales de chasseurs de 36 pays européens dont ceux de l'UE28, ainsi que de 4 Membres adhérents. Son Secrétariat est établi à Bruxelles.

La FACE défend le principe de l'utilisation durable de la nature. Elle est membre de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) depuis 1987 et également membre de Wetlands International depuis peu. La FACE travaille avec ses partenaires sur un éventail de dossiers en rapport avec la chasse – des accords internationaux régissant la conservation de la nature aux mises en œuvre au niveau local – dans le but de maintenir et promouvoir la chasse en Europe.

Ce Rapport annuel couvre la période s'étendant de janvier 2012 à mars 2013. Il décrit brièvement le contexte et les activités clés réalisées en relation avec nos principaux thèmes de travail.

INDEX

Préface du Président	7
Le Secrétariat de la FACE	8
RELIER LES CHASSEURS A TRAVERS L'EUROPE	12
LA CONSERVATION DE LA NATURE	30
LA CONSERVATION DE LA FAUNE SAUVAGE	44
LES ACCORDS INTERNATIONAUX	58
LES ARMES A FEU & MUNITIONS	78
LE BIEN-ETRE & LA SANTE DES ANIMAUX	84
LES METHODES & CULTURES DE CHASSE	88
Les Finances de la FACE	96
Notes de fin	98

PREFACE DU PRESIDENT



C'est un grand honneur pour moi de vous écrire ces quelques mots d'introduction au Rapport Annuel de la FACE mettant en lumière la variété et l'étendue des travaux réalisés par la FACE, son Equipe à Bruxelles, ses Associations Membres à travers l'Europe et ses partenaires locaux et internationaux. L'esprit de collaboration a fait progresser la FACE et constitue une partie intégrante de l'avenir de la chasse et de la conservation de la nature. Suite à ma réélection en tant que Président de la FACE en 2012, entamant ainsi un quatrième mandat, j'ai eu l'occasion de voir la FACE évoluer au cours des 10 dernières années.

Les célébrations organisées à l'occasion du 35ème anniversaire de la FACE ont dévoilé l'envergure et la profondeur de la philosophie de collaboration de la FACE (p.18-19) et la crédibilité qu'elle a acquise pour les chasseurs au sein de l'UE. La présence du Commissaire à l'Environnement J. Potočnik lors de l'Assemblée Générale 2012 de la FACE et son discours positif sur un éventail de dossiers témoignent de la reconnaissance du rôle intrinsèque et de la place des chasseurs dans la nature, la conservation de la faune sauvage et la société à échelle européenne.

J'espère que ce Rapport vous prodiguera intérêt et vous permettra de mieux comprendre le rôle et la place des chasseurs en Europe, de même que le rôle et la place de la FACE dans la communauté cynégétique.

Au cours de ce mandat 2012-15, le nouveau Comité de Direction de la FACE et moi-même veillerons à conduire la FACE vers un avenir brillant et prometteur pour les chasseurs européens. Qu'il s'agisse du chasseur nordique sortant à l'aube avec son chien par un temps glacial ou du chasseur méditerranéen qui attend tout l'été le passage des oiseaux – il est question d'une passion aux précieuses connaissances et cultures acquises à travers la pratique de la chasse et le développement d'une relation profonde et sincère avec la nature.

GILBERT DE TURCKHEIM, *Président*

LE SECRETARIAT

L'Equipe de la FACE, basée à Bruxelles, fait fonctionner le Secrétariat de la FACE représentant au quotidien les intérêts de ses Membres et des 7 millions de chasseurs à travers l'Europe.

L'Equipe allie une passion pour la chasse et la nature à une expertise dans toute une série de domaines clés, ce qui lui permet de garantir au mieux la durabilité et la pérennité de la chasse à travers l'Europe.



ANGUS MIDDLETON, *Secrétaire-Général*

Angus a plus de 15 ans d'expérience en gestion de dossiers et politiques très diversifiés de conservation de la nature, en Europe et en Afrique du Sud. Il a un intérêt particulier pour la conservation des oiseaux, lui venant de sa grande passion pour la fauconnerie et la conservation des rapaces. Il a par ailleurs un vif intérêt pour les grands carnivores qui incarnent des défis de conservation sociaux, écologiques et économiques. Membre de longue date de BirdLife Zimbabwe, Angus est un fervent pêcheur, chasseur et fauconnier et, avec tout cela, un grand conservateur de la nature.

La FACE a célébré son 35^e anniversaire en se consacrant à ses fonctions comme à son habitude. Si l'aspect cérémonial est important et a sa place, l'arène politique européenne et internationale n'en est pas moins dynamique et évolue rapidement exigeant de ce fait ; beaucoup de travail ainsi qu'une attention accrue aux détails et ne laissant par conséquent que peu de temps pour les cérémonies.

L'équipe dévouée du Secrétariat continue d'assurer que les intérêts des Membres de la FACE et plus récemment les intérêts des 7 millions de chasseurs que compte l'Europe soient respectés. Ce Rapport annuel témoigne du travail conséquent entrepris par cette équipe ainsi que par nos partenaires, issus de tous les secteurs.

Au cours de cette période, nous avons mis l'accent sur notre travail thématique ainsi que sur nos moyens de le communiquer.

Notre site a été complètement remanié et répond à nouveau à ses objectifs. Il permet en particulier de partager les vastes informations institutionnelles en notre possession. Enfin, ce Rapport annuel souligne la finalité et la qualité du travail accompli par le Secrétariat de la FACE en collaboration avec nos Membres et nos Partenaires. En 2011, nous avons dit « travaillez avec nous » et nombreux sont ceux qui ont relevé ce défi.

Le couronnement de notre travail est sans doute le fait que la FACE devient progressivement le partenaire de référence en matière de conservation et de chasse, ce qui est de bon augure pour la conservation de la nature qui nous tient tellement à cœur.

A handwritten signature in black ink that reads "Angus Middleton". The signature is stylized and cursive.

LE SECRETARIAT DE LA FACE

POLITIQUES

CY GRIFFIN

Wildlife Policy Manager

Cy est un expert technique de la FACE apportant une sensibilisation et une compréhension uniques de la biologie des espèces de gibier et de la réglementation s'y afférant. Son implication dans la gestion de la faune sauvage a commencé par une étude portant sur le cerf élaphe (*Cervus elaphus*) en Ecosse cependant, au fil des ans à la FACE, il s'est concentré sur l'application de la Directive Oiseaux de l'UE.

JOHAN SVALBY

Legal Advisor

Johan dispose d'une formation juridique et d'une connaissance approfondie de la législation, des matières et des processus européens et internationaux. Il apporte la vigilance et les conseils juridiques nécessaires à l'interprétation avisée des lois concernant les chasseurs en Europe. Il coordonne le Groupe de travail Affaires juridiques de la FACE mais également notre travail sur la santé et le bien-être animalier, sur la Convention de Berne ainsi que sur la CITES.

MANUEL ESPARRAGO

Head of Political Affairs

Manolo a rejoint l'équipe de la FACE en septembre 2012. Il y a travaillé de 2004 à 2008. Manolo coordonne les affaires publiques de la FACE et est la personne de contact en ce qui concerne notre travail auprès des institutions européennes, le Parlement en particulier. Il est en outre l'expert technique de la FACE en matière d'armes et de munitions.

CHRISTINE RUPPRECHTER-RÖDLACH

Public Affairs Director – en congé maternité

Christine joue un rôle clé dans nos relations avec les institutions européennes, en particulier avec le Parlement européen où elle entretient des contacts étroits avec divers Députés européens, assistants et fonctionnaires, à qui elle procure des informations fiables sur un éventail de sujets.

Remplacement congé maternité:

Janvier-Juillet 2012:

ADRIANA ISAZA, *Public Affairs Advisor*

GABOR VON BETHLENFALVY

Nature Policy Manager

Gabor gère un éventail de stratégies et de dossiers de conservation de la nature relatifs à la biodiversité, aux zones protégées, à l'affectation des sols et aux grands carnivores. Il s'occupe, en outre, de la gestion des projets européens de recherche et de conservation de la nature ainsi que des dossiers de candidature pour l'octroi de financements et de subventions.

CHARLOTTE SIMON

Project Assistant Trainee

Charlotte travaille avec Gabor et est impliquée dans différents projets de conservation de la nature ainsi que dans le Manifeste pour la biodiversité de la FACE. Elle est en outre chargée de trouver des fonds pour la FACE et ses Membres.

YVES LECOCQ

Senior Policy Advisor

Yves apporte plus de 30 ans d'expérience à l'équipe de la FACE et une combinaison unique de connaissances institutionnelles de la politique environnementale internationale et d'expertise scientifique et biologique. Son expérience considérable lui permet d'apporter de précieux conseils au reste de l'Equipe, mais aussi aux Membres de la FACE, aux décideurs et aux partenaires, au travers de ses fréquentes interventions lors d'événements de haut niveau et de réunions techniques complexes. Yves est le Président de l'Union Internationale des Biologistes du Gibier pour la période 2011-2013 et il présidera leur prochain Congrès à Bruxelles en août 2013.

Détachement:

LAURA KAMMONEN

Stagiaire - Conservation de la faune sauvage
Novembre 2012-Mai 2013

Stage:

MARIA HEYMANS

Stagiaire - Conservation de la faune sauvage
Août 2012

ADMINISTRATION

CHARLOTTE NYFFELS

Office Manager

Charlotte gère les opérations du Secrétariat de la FACE, des finances aux ressources humaines, tout en veillant à la coordination des besoins administratifs et logistiques des Membres de la FACE, ainsi qu'à l'organisation générale des principales réunions de la FACE. Charlotte fournit, en outre, les traductions françaises.

CHLOÉ GERBER

Office Assistant

Chloé assiste Charlotte dans le domaine administratif, pour le service d'accueil, la gestion des installations ainsi que pour l'organisation de réunions. Elle apporte en outre son assistance au Secrétaire-Général.

NICOLE BERNARD

Accounts Assistant (mi-temps)

Nicole assiste l'Office Manager dans les processus comptables et bancaires.

SABINE BORGERS-GUSE

Translator & Accounts Administrator (mi-temps)

Sabine fournit des traductions allemandes de première qualité et apporte une aide comptable efficace.

PATRICIA NTUMBA KALUBI

Administrative Assistant

Novembre 2011-Novembre 2012

COMMUNICATION

MARILISE SAGHBINI

Communications Manager

Marilise fournit son expertise à l'Equipe de la FACE pour des campagnes de communication liées à des dossiers spécifiques. Elle s'assure également que les Membres de la FACE, les partenaires, les législateurs au niveau européen et le reste du monde soient informés sur les chasseurs européens et sur la FACE.

YASMIN HAMMERSCHMIDT

Communications Officer

Yasmin a rejoint la FACE en juillet 2012. Elle travaille avec Marilise et coordonne les communications pour la FACE, particulièrement avec les Membres et la communauté cynégétique au sens large.

Interns:

LAURA BERLAND

Stagiaire en communication, Mai-Juin 2012

ALEXANDRE COMA

Stagiaire en communication, Juillet-Août 2012

Certains Membres du Secrétariat de la FACE prennent une rare pause lors d'une session de planification de 2 jours en Allemagne, Décembre 2012



RELIER LES CHASSEURS À TRAVERS L'EUROPE

La FACE est le trait d'union entre les organes législatifs européens et les représentants de la société civile qui défendent la chasse durable et la conservation de la nature en Europe.

Son but ultime est de maintenir et promouvoir la chasse à travers l'Europe.

La FACE travaille avec ses Membres, ses Partenaires ainsi qu'avec les institutions européennes pour faciliter la compréhension, la prise de mesures et les échanges d'opinions grâce à des réunions régulières dans les Etats Membres mais également au sein du Parlement européen et de la Commission.

LES MEMBRES DE LA FACE

La FACE n'est rien sans ses Membres.

Les Membres de la FACE constituent l'expertise, les connaissances, les structures et l'influence de la chasse en Europe.

Les Membres de la FACE sont les associations nationales de chasseurs de 36 pays européens dont tous les Etats membres de l'UE, ainsi que d'autres pays du Conseil de l'Europe.

CELEBRATIONS

En 2012, l'Association lituanienne des chasseurs et des pêcheurs à la ligne ainsi que l'Association des chasseurs finlandais ont toutes deux célébré leur 90^e anniversaire. La Société des chasseurs estoniens a fêté ses 45 ans et la Coopération des chasseurs nordiques a célébré son 60^e anniversaire. 2013 fut également l'année des 90 ans de 3 membres de la FACE: la Fédération turque de chasse et de tir sportif, l'Association tchèque de chasse et de conservation de la faune sauvage et l'Association des chasseurs polonais. En outre, l'Union des chasseurs et des pêcheurs à la ligne de Bulgarie a célébré ses 115 ans. Ces célébrations attestent de l'ancienneté des associations de chasse qui figurent parmi les plus anciennes ONG de conservation de la nature en Europe.

LES MEMBRES EFFECTIFS

Federata e Gjuetarëve të Shqipërisë	Latvijas Mednieku Asociācija
Zentralstelle Österreichischer Landesjagdverbände	Lietuvos Medžiotojų ir Žvejų Draugija
Royal Saint Hubert Club de Belgique / Hubertus Vereniging Vlaanderen vzw	Fédération Saint-Hubert des Chasseurs du Grand-Duché de Luxembourg asbl
Lovački Savez Herceg-Bosne (LSHB)	Federazzjoni Kaċċaturi Nassaba Konservazzjonisti
Lovački Savez Republike Srpska (LRRS)	Lovački Savez Crne Gore
Savez Lovačkih organizacija BiH (SLOBiH)	Koninklijke Nederlandse Jagers Vereniging
Съюз на ловците и риболовците в България	Norges Jeger- og Fiskerforbund
Hrvatski Lovački Savez	Polski Związek Łowiecki
Κυπριακή Ομοσπονδία Κυνηγίου και Διατήρησης Άγριας Ζωής	Confederação Nacional dos Caçadores Portugueses (CNCP)
Ceskomoravská myslivecká jednota	Federação Portuguesa de Caça (FENCAÇA)
Danmarks Jægerforbund	Asociația Generală a Vanatorilor și Pescarilor Sportivi din România (AGVPS)
Eesti Jahimeeste Selts	Lovački savez Srbije
Suomen Metsästäjäliitto / Finlands Jägarförbund	Slovenská poľovnícka komora
Fédération Nationale des Chasseurs	Slovenský Poľovnícky Zväz
Deutscher Jagdverband e.V.	Lovska zveza Slovenije
Κυνηγική Συνομοσπονδία Ελλάδος	Real Federación Española de Caza (RFEC)
Országos Magyar Vadászkamara	Svenska Jägareförbundet
Országos Magyar Vadászati Védegylet	JagdSchweiz / ChasseSuisse / CacciaSvizzera / CatschaSvizra
Skotveiðifélag Íslands	Türkiye Atıcılık ve Avcılık Federasyonu
FACE-Ireland c/o National Association of Regional Game Councils (NARGC)	FACE UK: British Association for Shooting and Conservation (BASC) & Countryside Alliance
FACE Italia	

LES MEMBRES ADHERENTS

Association Européenne de Commerce d'Armes Civiles (AECAC)
Association des Fabricants Européens d'Armes à Feu Sportives (ESFAM)
Conseil Mondial des Fédérations Sportives de Chasse et de Tir (FEDECAT)
Safari Club International Foundation (SCIF)

7 MILLIONS
DE
CHASSEURS

LES MEMBRES DE LA FACE



LES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR DE LA FACE

- G. de TURCKHEIM, *Président* ● ○
- J. SWIFT, *Trésorier-Général** ● ○
- A. MIDDLETON, *Secrétaire-Général** ● ○ ●

LES CINQ GRANDS

- G. BANA, *Vice-Président, Italie* ●
- J. BORCHERT, *Vice-Président, Allemagne* ●
- Y. BUTEL, *Vice-Président, France* ●
- A. GUTIERREZ LARA, *Vice-Président, Espagne* ●
- B. WHITE-SPUNNER, *Vice-Président, Royaume-Uni* ●

LES REGIONS

- D. CROFTON, *Vice-Président, Région atlantique* ●
- A. KELEMEN, *Vice-Président, Région sud-est* ●
- L. KONTRO, *Vice-Président, Région nordique* ● ○
- N. PAPADODIMAS, *Vice-Président, Région méditerranéenne* ● ○
- E. ŠVĚDE, *Vice-Président, Région baltique* ●
- S. ŽERJAV, *Vice-Président, Région centrale* ●

LE COMITE
DE
DIRECTION

LE
BUREAU

LE
SECRETARIAT

* Membres sans droit de vote

Les Membres de la FACE se réunissent régulièrement, à l'occasion de rencontres régionales, mais aussi de la Réunion des Membres de la FACE au printemps et l'Assemblée Générale de la FACE en automne. Les réunions du Comité de Direction et du Bureau sont encore plus fréquentes.

Ces réunions se caractérisent par un Ordre du Jour bien rempli, des discussions entre les Membres et des prises de décisions sur les actions à entreprendre - systématiquement en conformité avec les principes de subsidiarité et de solidarité.

AU PRINTEMPS A ATHENES: LA REUNION DES MEMBRES DE LA FACE EN 2012

Cette réunion, organisée par la Confédération des chasseurs helléniques et leur Président Nicolas Papadodimas, s'est concentrée sur la mise en œuvre des politiques de l'UE et sur les échanges entre les Membres de la FACE. Un éventail de dossiers concernant la chasse en Europe ont été abordés au cours de ces 2 jours de réunion. Des représentants du monde de la chasse de 22 pays se sont rassemblés à cette occasion.

Les résultats de divers projets entrepris par la Confédération des chasseurs helléniques dans le domaine de la faune sauvage et de ses habitats en Grèce ont été présentés à l'assemblée. Les participants ont reconnu l'excellente qualité de ces études. Ces derniers ont souligné la pertinence et la fiabilité des données biologiques et des connaissances pour la gestion durable et rationnelle des espèces sauvages et de leurs habitats.

LA DECLARATION D'ATHENES

Les délégués présents ont adopté à l'unanimité une Déclaration exhortant les autorités grecques à prendre ces données en compte dans les législations nationales et régionales ainsi que dans les politiques et mesures administratives concernant la chasse et la biodiversité. Cela inclut la désignation et la gestion concertée des sites Natura 2000 ainsi que la préparation des Listes Rouges d'espèces menacées. Cette Déclaration est pertinente dans de nombreux autres pays, notamment parce qu'elle exhorte les autorités compétentes à impliquer les chasseurs dans la gestion des sites Natura 2000.

Le deuxième jour, les Membres de la FACE ont examiné la mise en application et l'interprétation futures des deux Directives Nature de l'UE et identifié les points et les aspects sur lesquels la chasse devrait être mieux habilitée à contribuer à la conservation de la biodiversité. Afin d'élaborer des propositions concrètes, un Groupe de travail ad hoc a été mis en place. Ce groupe fera rapport au Comité de Direction et aux Membres de la FACE.

La Déclaration et la mise en place d'un nouveau Groupe de travail témoignent de ce regain de vigueur de la FACE en 2012.



AU PRINTEMPS EN IRLANDE: LA REUNION DES MEMBRES DE LA FACE EN 2013



Organisée par la FACE-Irlande et le Vice-président de la FACE, Des Crofton (Directeur de la *National Association of Regional Game Councils* irlandaise, la NARGC), ainsi que par le Président de FACE-Irlande, Oliver Russell et le Président de la NARGC, Sean Doris, la Réunion des Membres de 2013 fait suite à la création, à Athènes, du groupe de travail de la FACE pour les Directives Nature. La réunion a permis d'avoir un aperçu sur le statut des grands carnivores en Europe (p.50-53), sur le contexte extrêmement complexe du plomb dans les munitions (p.82-83), ainsi que des progrès décisifs de la FACE à propos du Manifeste pour la biodiversité de la FACE (p.32-33). Deux séances approfondies ont également eu lieu ainsi qu'une évaluation commune de la position socioculturelle des chasseurs et de la chasse en Europe.

Le Ministre irlandais des Arts, du Patrimoine et du Gaeltacht, M. Jimmy Deenihan TD, dont le ministère couvre la chasse en Irlande a prononcé une allocution dans laquelle il a souligné le travail collaboratif de la NARGC et des chasseurs en Irlande pour la conservation de la nature dans le pays. M. Jimmy Deenihan a mis en avant la conservation de deux gibiers à plumes emblématiques: le Lagopède irlandais (*Irish Red Grouse*) à travers du *Boleybrack Mountain Habitat Management Project*, et la Perdrix grise irlandaise, en partenariat avec le *Irish Grey Partridge Conservation Trust*.

Outre l'excellent travail des chasseurs irlandais dans la lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes qui s'avère être l'une des principales menaces contre la biodiversité indiquée par l'UE, le Ministre a également évoqué les mesures positives des chasseurs irlandais telles que la surveillance de la santé des animaux sauvages, le fait qu'ils seront consultés lors du prochain Rapport national à la Commission européenne pour l'Article 12 de la Directive Oiseaux, leur proactivité dans la suppression de la grenaille de plomb dans les zones humides et leur soutien dans la lutte contre la mise à mort illégale.

« Le degré de coopération et le réel partenariat dont moi-même et mes collègues au ministère jouissent avec la communauté cynégétique irlandaise me ravissent, et je tiens à exprimer ma gratitude à tous les chasseurs qui sont Membres de la FACE-Irlande et à mes collègues au ministère pour cette collaboration fructueuse au profit de la biodiversité. »

- *Le Ministre irlandais des Arts, du Patrimoine et du Gaeltacht,*
M. Jimmy Deenihan TD

AUTOMNE A BRUXELLES: L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FACE

Les représentants de la communauté cynégétique européenne de 25 pays se sont réunis à Bruxelles à l'occasion de l'Assemblée Générale de la FACE, le 6 septembre 2012. Un large éventail de dossiers concernant la chasse en Europe ont été abordés lors de la réunion. Les Membres de la FACE ont examiné leurs travaux et activités en fonction des 12 domaines d'action de la FACE, chacun essentiel pour les chasseurs et soulignés dans ce Rapport. **La diversité des dossiers examinés illustre l'importance et l'ampleur de l'influence de l'UE.**

ELECTIONS DES DIRIGEANTS DE LA FACE

La FACE est la plus grande structure de représentation démocratique des chasseurs au monde. Elle élit son Président, son Comité de Direction et son Bureau tous les 3 ans. Chaque pays représenté au sein de la FACE détient une voix. Le Comité de Direction est composé des 5 pays les plus importants en matière de chasse et des 6 circonscriptions régionales de chasse en Europe (p.27-29). Gilbert de Turkheim a été réélu, à l'unanimité, à la Présidence de la FACE par les Membres de la FACE. Au cours des 9 dernières années à la Présidence de la FACE, Gilbert a présidé les principales réunions de la FACE et orchestré son organisation pendant une période de grands changements. Son succès

à la tête de la FACE lui vaut le plus long mandat à la Présidence dans l'histoire de la FACE. Le Secrétaire-Général de longue date de la FACE, Yves Lecocq, a officiellement pris sa retraite 28 ans après avoir occupé ce poste. Angus Middleton, à la tête du Secrétariat de Bruxelles en tant que Directeur-Général depuis 4 ans, a été nommé, à l'unanimité, Secrétaire-Général de la FACE. La réunion s'est clôturée par une réception au cœur du quartier européen de Bruxelles où les Délégués des Membres de la FACE ont célébré les 35 ans de la FACE, en compagnie de hauts fonctionnaires de la Commission européenne et du Parlement européen, de figures emblématiques de la FACE, d'organisations partenaires pour la conservation de la nature et de représentants du secteur de l'industrie, associés à la FACE depuis de nombreuses années.

LA FACE CELEBRE SON 35e ANNIVERSAIRE

La Députée européenne & Présidente de l'Intergroupe Chasse durable du Parlement européen, Véronique Mathieu Houillon a ouvert la cérémonie en exprimant son profond soutien à l'égard de la FACE et de ses objectifs et en rendant hommage au Président de la FACE Gilbert de Turkheim suite à sa réélection en tant que Président.

LE SOUTIEN DE L'UNION EUROPEENNE AUX CHASSEURS

« Permettez-moi de commencer mon allocution par vous remercier pour votre contribution et votre rôle constructif quant à votre soutien par rapport aux efforts déployés par les Etats membres ainsi que par la Commission afin de préserver les espèces les plus précieuses et les plus menacées d'Europe ainsi que leurs habitats. » Le Commissaire européen à l'Environnement Janez Potočnik a prononcé l'allocution principale de la cérémonie, en félicitant la FACE pour ce qu'elle avait accompli et en présentant ses réflexions et perspectives sur des dossiers spécifiques tels que les Grands Carnivores, Natura 2000 et les Espèces Exotiques Envahissantes. Le Commissaire a répondu aux questions des Membres de la FACE et facilité un

« Nous pouvons être satisfaits de ce que nous avons fait au cours de ces 35 dernières années. »

- Janez Potočnik,

Commissaire européen à l'Environnement

dialogue ouvert entre les représentants de la chasse au niveau européen et le chef de file de la politique européenne en matière d'environnement.

Le Commissaire a reconnu la contribution de la FACE et son rôle constructif dans la conservation de la nature en Europe. Il a souligné l'impact positif de la FACE et de ses Membres depuis 1977, son dialogue et sa collaboration exemplaires avec d'autres conservateurs de la nature. Il a fait référence en particulier à l'Initiative pour la Chasse Durable en tant que « très bon exemple de dialogue constructif entre les différentes parties prenantes, illustrant l'ampleur de ce qui peut être accompli grâce à un engagement proactif et une coopération. » Le Commissaire Potočnik a conclu son discours par des remerciements renouvelés à l'audience pour l'engagement, le soutien, l'attitude constructive et la disposition à aider et coopérer. »

Le Président de la FACE, Gilbert de Turckheim et le Commissaire européen à l'environnement, Janez Potočnik répondent aux questions des Membres de la FACE



35 ANS D'EXISTENCE

Yves Lecocq, Secrétaire-Général de la FACE depuis 28 ans, a retracé l'histoire de la chasse en Europe à travers une séance dynamique retraçant les grandes étapes pour les chasseurs et autres conservateurs en Europe depuis 1977. La présentation englobait des interventions de membres fondateurs de la FACE, de figures emblématiques de la FACE et de partenaires de longue date. Cette célébration était une chance de méditer sur le passé mais aussi de s'appuyer sur 35 ans de connaissances et d'expérience dans l'évolution de la chasse et de la conservation de la nature en Europe pour éclairer notre avenir commun.

LES PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA CHASSE

Forts de cette expérience inestimable acquise grâce aux Membres et aux Partenaires de la FACE, la communauté cynégétique européenne s'est lancée dans un débat interactif animé sur les perspectives d'avenir de la chasse avec de prestigieux conférenciers dont l'éminent biologiste de la faune sauvage John Linnell et les hauts fonctionnaires de la Commission européenne Nick Hanley et Eric Peters. La session a été modérée par Dr. Michl Ebner, Député européen de longue date et actuel Membre d'honneur de la FACE. A la différence de l'Assemblée Générale des Membres de la FACE qui avait, un jour auparavant, examiné les activités de la FACE sous un angle technique, cette session a abordé la chasse en Europe dans son ensemble et soulevé les grandes questions concernant l'avenir. Le panel a débattu des grands défis futurs pour la chasse et les chasseurs en Europe qui seront influencés par des facteurs politiques et économiques, par l'avenir de l'UE, par notre société en évolution perpétuelle et par l'impact de l'urbanisation massive. Ces discussions ont permis de conclure que ces grands défis sont

également porteurs de grandes opportunités.

Le Juge Nicholas Forwood, de la Cour de justice de l'UE, a prononcé le verdict du jour. Il a félicité la FACE qui, depuis plus de 35 ans réussit à trouver un terrain d'entente entre des groupes vraisemblablement antagoniques. Mr. Forwood a également souligné la portée décisive des perceptions et examiné comment gérer au mieux la perception générale des chasseurs et de la chasse dans un monde en perpétuelle évolution et où l'urbanisation est galopante tout en veillant à garantir une solide base scientifique à l'activité cynégétique. Dans son verdict, Mr. Forwood a rappelé l'allocution d'ouverture de Véronique Mathieu Houillon mentionnant que la FACE avait réussi à démontrer au cours de ses 35 années d'existence qu'elle était effectivement « un partenaire fiable doté d'une grande valeur ajoutée ». Selon lui, « la valeur ajoutée restera essentielle à l'avenir et le sera même bien plus qu'auparavant » et il s'est dit « espérer personnellement, tout comme chaque personne présente dans l'assemblée, être témoin de sa contribution à une revalorisation des chasseurs aux yeux du citoyen européen moyen. »

La présence de conférenciers prestigieux, membres du panel et participants reflète l'influence et la reconnaissance acquises par la FACE au cours de ses 35 années d'existence – dont les bénéficiaires se ressentent à Bruxelles mais aussi dans l'expérience de tout chasseur en Europe. La FACE poursuit ses actions de défense et de promotion des intérêts des chasseurs européens et elle s'attèle à un nombre croissant de défis, en s'appuyant sur une expérience commune, large et variée, et sur une profonde considération envers ses Membres, les chasseurs individuels qu'ils représentent, l'Europe, la nature, les hommes et la politique.

YVES LECOQCQ

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL DE LA FACE 1984-2012

Le Secrétaire-Général de longue date de la FACE, Yves Lecocq a officiellement démissionné après 28 ans. Depuis toutes ces années, Yves est devenu une figure de proue de la communauté cynégétique internationale, par le biais de contacts et de partenariats mais également au niveau politique. Il continue à travailler à la FACE en tant que Senior Policy Advisor et occupe désormais la Présidence de l'Union Internationale des Biologistes du Gibier pour un mandat allant de 2011 à 2013 dont l'apogée est le Congrès de l'UIBG en août 2013, à Bruxelles:

30 ANS A LA FACE

Il est important pour la FACE, comme pour toute autre organisation, lorsqu'elle prévoit ses activités et élabore ses politiques pour l'avenir, d'examiner le passé pour bénéficier des leçons tirées et peut-être aussi pour mieux comprendre l'évolution de la FACE jusqu'à ce jour, en 2013. Personnellement, une telle rétrospection me permet de comprendre que la FACE a occupé une grande place dans ma vie ainsi que dans ma carrière professionnelle. Le fait que je fasse partie intégrante de l'histoire de la FACE influence certainement ma perception ou mon interprétation de ce qui a eu lieu ou de ce qui a été fait par le passé, ou même de ce qui n'a pas eu lieu et de ce qui n'a pas été fait. Cependant, le fait de m'être personnellement impliqué dans l'histoire de l'organisation me mets dans une position unique en tant que témoin ou « mémoire vivante ».

La FACE est avant tout une véritable structure **européenne** ; sans l'Europe et ses différentes Institutions, il n'y aurait pas eu de Fédération d'associations nationales de chasseurs à l'échelle européenne.

La FACE c'est également les personnages ; lorsque ses pères fondateurs ont proposé un nom et une raison d'être pour cette nouvelle confédération d'organisations, d'associations ou de fédérations nationales, ils ont décidé, dans leur sagesse, de l'appeler la Fédération des associations de chasseurs de la CEE et non des associations de chasse. Même si cette dénomination a fait, par après, l'objet de modifications afin de mieux illustrer l'engagement de la FACE par rapport à la conservation de la nature, le lien avec les chasseurs, dans la CEE - ces 7 millions d'hommes et de femmes qui pratiquent leur passion pour la nature, la faune sauvage et le monde rural en Europe - est resté intact et bien visible. Il y a, en outre, des centaines et même des milliers de personnes qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à construire la FACE pour arriver à ce qu'elle est aujourd'hui ; il serait impossible de toutes les nommer, elles sont tout simplement trop nombreuses. Leurs efforts ont été d'une aide inestimable, des Députés européens, des fonctionnaires de la Commission, des Délégués des Membres la FACE et des Présidents de la FACE, des partenaires et du personnel du Secrétariat. Au fil des ans, la FACE a bien sûr développé un large cercle de contacts externes, de partenaires, d'alliés politiques et même parfois d'opposants.

Parmi toutes les Institutions européennes, la Commission européenne était et est toujours celle avec laquelle la FACE entretient les contacts les plus réguliers et les plus fréquents. Au début, il n'a pas été facile de faire entendre notre voix et nous avons dû beaucoup œuvrer pour que les fonctionnaires de la Commission nous reconnaissent en tant qu'ONG représentant et responsable de la promotion de la chasse responsable, de la gestion de la faune sauvage, de la protection des habitats ainsi que de la conservation de la biodiversité. La cérémonie des 35 ans de la FACE détaillée dans les pages précédentes illustre le chemin que nous avons parcouru.

Aujourd'hui, malgré que de nombreux défis s'érigent devant nous, il y a de nombreuses opportunités à saisir. La FACE a la chance d'avoir 36 années d'expériences à son actif, pour les chasseurs et des chasseurs dans l'élaboration de politiques relatives à la chasse en Europe et au-delà. Personnellement, je suis fier d'avoir consacré mon temps à une telle cause et je continuerai à prodiguer des conseils et à partager mon expérience à l'avenir.





LE CONGRÈS DE L'UNION INTERNATIONALE DES BIOLOGISTES DU GIBIER – UIBG 2013

L'Union Internationale des Biologistes du Gibier (UIBG) - dont le Président actuel est le Senior Policy Advisor de la FACE, Yves Lecocq – tient son congrès à Bruxelles du 27 au 29 août 2013. Le sujet principal choisi pour le Congrès 2013 de l'UIBG est « La diversité dans la gestion de la faune sauvage – objectifs et instruments. »

Malgré que l'UIBG ne soit pas une organisation de chasse ni de chasseurs, elle a toujours adopté un rôle constructif par rapport à la chasse durable, études scientifiques et statistiques à l'appui.

La FACE organise de nombreux ateliers sur différents sujets au Congrès 2013 de l'UIBG. Parmi ceux-ci, la gestion des prélèvements d'oiseaux d'eau ainsi que le rôle des pièges et du piégeage dans la conservation et la gestion de la faune sauvage.

La FACE encourage les chasseurs ainsi que les représentants d'organisations de chasse de niveaux national, régional et local à participer au Congrès. Pour de plus amples informations voir: www.iugb2013.be



LA FACE ET L'UE

La FACE organise régulièrement des événements au Parlement européen. Elle fournit des opportunités de rencontre directe entre les chasseurs et les législateurs européens. Elle participe aux travaux de divers groupes consultatifs et d'experts officiels de la Commission européenne à la suite desquels émanent des propositions de politiques européennes et de mise en application. Ce large éventail d'activités illustre l'importance et l'ampleur de l'influence de l'UE. Le Secrétariat de la FACE opère selon une approche intégrée et travaille en étroite collaboration avec les Membres de la FACE, dans le but de garantir **une information correcte aux décideurs politiques concernés au moment opportun – dans un souci de pérennité de la chasse.**

LA FACE & LA COMMISSION EUROPEENNE

Le travail de la FACE avec la Commission européenne s'opère à différents niveaux. Des rencontres individuelles, bilatérales et multilatérales sont régulièrement organisées avec des fonctionnaires de la Commission dans le but d'échanger des opinions et de s'informer mutuellement. Parmi celles-ci, les plus importantes sont celles impliquant les DG Environnement, DG Santé & consommateurs, DG Agriculture & développement rural, DG Commerce, DG Justice, DG Affaires intérieures et DG Entreprises & industrie qui couvrent des domaines politiques concernant la chasse. En outre, de plus en plus de dossiers et autres initiatives à portée transversale doivent être suivis auprès d'autres Directions générales.

Par ailleurs, la FACE participe à de nombreuses consultations, réunions d'experts et groupes consultatifs de la Commission. Sa participation, par le biais d'informations et de commentaires précis et exacts à la Commission sur ses propositions de loi et leur mise en application, est essentielle.

Cette année, les groupes officiels de la Commission se sont impliqués tout particulièrement dans des dossiers en cours et émergents. Le groupe de coordination pour la biodiversité et la nature, le groupe de travail sur l'inventaire et l'évaluation des écosystèmes et

leurs services – MAES (p.43), le groupe de travail « No Net Loss of Ecosystems and their Services », le sous-groupe pour la gestion des terres agricoles dans les sites Natura 2000 (p.36-37), les deux groupes consultatifs respectifs : agriculture & environnement et développement rural (p.36-37), le groupe d'experts en Reporting (p.57), le Comité consultatif pour la santé animale (p.87) et les groupes consultatifs pour la Convention sur le commerce international d'espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction, CITES (p.74-77).

De plus, Trine Bergholtz de l'association des chasseurs danois (*Danmarks Jægerforbund*), Membre de la FACE, est la Présidente du groupe de référence sectoriel Agriculture, Sylviculture et Pêche qui décrit les compétences et les qualifications requises pour l'activité professionnelle de chasse dans le cadre européen des compétences et des métiers de la Commission européenne.

La FACE consulte ses Membres pour accroître ses connaissances et son expertise dans le domaine politique. Elle communique avec ses Membres et avec la Commission au sujet des avancées importantes qui ont eu lieu et rassemble toutes les informations précises et pertinentes pour alimenter les discussions au moment opportun lors de réunions ou d'événements.

LA FACE & LE REGISTRE DE TRANSPARENCE DE L'UE

La FACE s'est enregistrée au Registre de transparence de l'UE (numéro d'enregistrement 75899541198-85) qui a été créé par le Parlement européen et la Commission européenne. Elle s'est engagée à respecter le Code de Conduite dans toutes ses relations avec les Institutions européennes et ses Députés, ses fonctionnaires et ses autres agents.

Pour plus de détails sur le registre, veuillez consulter : http://europa.eu/transparency-register/index_fr.htm

LA FACE & LE PARLEMENT EUROPEEN

Le Parlement européen (PE), seul organe des institutions européennes à être directement élu, se compose de 766 Députés européens de tous les Etats membres, dont la plupart travaillent dans l'un des 7 groupes politiques. Ces Députés européens sont des décideurs politiques déterminants pour l'élaboration de politiques européennes, en particulier depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne qui confère au Parlement un rôle de co-législateur.

C'est la raison pour laquelle il est essentiel que la FACE maintienne un excellent réseau et des contacts réguliers avec le Parlement, ses Députés et ses fonctionnaires en les informant sur les dossiers en lien avec la chasse, en mettant en avant les intérêts des chasseurs et en débattant des activités en cours.

La FACE fait rapport de ses activités et des avancées de l'UE les concernant, simultanément à ses Membres et aux 7 millions de chasseurs en Europe.

La FACE a été en contact permanent avec le Parlement européen, pour élargir son réseau, renforcer ses contacts et faciliter la visite des délégations de Membres de la FACE plus particulièrement alors que les élections du Parlement européen en mai 2014 arrivent à grands pas.

L'INTERGROUPE CHASSE DURABLE, BIODIVERSITE, ACTIVITES RURALES & FORETS AU PARLEMENT EUROPEEN

La FACE assure le Secrétariat de cette plateforme parlementaire officielle clé, communément appelée Intergroupe Chasse durable depuis 1985. Elle est assistée dans sa tâche depuis peu par l'Organisation européenne des propriétaires fonciers (ELO).

Ses objectifs sont de promouvoir le rôle positif de la chasse et d'autres formes d'exploitation durable d'espèces sauvages dans la biodiversité, la gestion de la faune sauvage, le développement rural et les problématiques des forêts, d'examiner les thèmes d'actualités tout en agissant en tant que trait d'union entre la société civile et les décideurs politiques. Avec plus de 120 partisans officiels parmi les Députés européens, l'Intergroupe Chasse durable est l'un des intergroupes les plus conséquents au Parlement.

Décrite en tant que première dame de la chasse en Europe, la Députée européenne Véronique Mathieu Houillon assure la gestion des dossiers de chasse au Parlement et permet aux chasseurs de réfléchir aux différentes questions et de s'engager dans les avancées politiques de l'UE.

Par le biais de l'Intergroupe Chasse durable au Parlement européen, **la FACE a organisé 6 événements majeurs** dans ce centre décisionnel. Ces événements sont repris sous les sections thématiques de ce Rapport. Aussi variés qu'ils soient, ils rassemblent différents groupes d'intérêts de la scène décisionnelle européenne et de la société civile.

2012 a marqué l'ouverture d'un séminaire sur les espèces exotiques envahissantes (p.55) en janvier; suivie par plusieurs réunions qui ont abordé l'avenir des eaux européennes en avril (p.67), une réunion sur le développement rural en juin (p.37), sur le sanglier en juillet (p.49) et sur la fauconnerie en novembre (p.91). La première réunion de l'Intergroupe en 2013 s'est concentrée sur le plomb dans les munitions (p.83).



RELIER LES CHASSEURS A TRAVERS L'EUROPE

Les visites des délégués nationaux à la FACE à Bruxelles aident à communiquer l'importance colossale de l'UE et ses implications pour les chasseurs locaux. Ce défi majeur s'amplifie à mesure que l'UE gagne en importance. La FACE aborde cette question en encourageant les initiatives permettant aux chasseurs et aux acteurs concernés d'interagir directement par le biais de la coordination ou de visites aux chasseurs sur le terrain:

LES CHASSEURS FRANÇAIS SE RENDENT A LA FACE

Grâce à l'Académie des cadres cynégétiques européens, créée par la Présidente de l'Intergroupe Chasse durable, la Députée européenne Véronique Mathieu Houillon, la FACE a accueilli, en novembre 2012, une délégation de chasseurs français du Nord-Pas-De-Calais et de Picardie à Bruxelles afin de découvrir l'opinion qu'ont les chasseurs des affaires européennes.

L'Equipe de la FACE a invité la délégation française, composée de Présidents, Directeurs et Administrateurs locaux et régionaux de Fédérations Départementales de Chasseurs (FDC), à participer à une discussion animée sur des questions clés. Le Vice-Président de la FACE et Yves Butel ont alors accompagné la délégation française pour une visite au Parlement européen, où ils ont été reçus par la Député européenne Véronique Mathieu Houillon.

Nous encourageons vivement les Membres à organiser de telles visites de délégations avec leurs Députés européens nationaux

LES CHASSEURS NORDIQUES AU PARLEMENT EUROPEEN

Le 5 juin, une délégation de la Coopération des chasseurs nordiques, dont des Membres de la FACE, a rencontré des Députés européens au Parlement à Bruxelles.

Torsten Mörner, Président sortant de l'association des chasseurs suédois (*Svenska Jägareförbundet*) a fait une présentation sur la gestion des grands carnivores qui traitait principalement du loup et de la nécessité d'arriver à une acceptation locale par le biais de la gestion participative. Les Députés européens suédois Christofer Fjellner, Marit Paulsen et Carl Schlyter, issus de différents groupes politiques ont entamé un dialogue avec la délégation sur cette question. Pour plus d'informations sur les grands carnivores voir p. 50-53.

Les discussions ont également porté sur le bien-être animal et la chasse en zone Natura 2000. Le Vice-Président de l'Association des chasseurs finlandais, (*Suomen Metsästäjälitto/Finlands Jägarförbund*) Arto Purmonen, a présenté une mesure du Parlement finlandais visant à restreindre la chasse en général en de nombreux de territoires appartenant au gouvernement. La FACE a clarifié aux Députés européens présents qu'il s'agissait d'une initiative purement nationale et non d'une condition requise en vertu des règles communautaires. Au contraire, l'approche de la Commission européenne repose depuis longtemps sur l'acceptation du concept de gestion participative en zones protégées. Selon cette approche, la chasse est généralement autorisée et contribue dans bien des cas à l'amélioration de la conservation de la biodiversité. Pour plus d'informations sur la biodiversité voir p.39.

REUNION DES DIRECTEURS CHASSE DE L'UE

La 2^{ème} réunion informelle des Directeurs Chasse de l'UE s'est tenue en Finlande en octobre 2012. 14 pays, le Secrétaire-Général de la FACE Angus Middleton, Andras Demeter de la Commission européenne (Conseiller à la Direction Nature & Biodiversité) y ont participé ainsi que quelques experts invités en tant qu'observateurs.

Les discussions sur les grands carnivores ont été présidées par Ovidiu Ionescu et incluaient des présentations sur la gestion de l'Ours brun (*Ursus arctos*) en Slovénie, la gestion du loup (*Canis lupus*) et du lynx (*Lynx lynx*) en Finlande. La présentation de la Commission a repris un extrait du discours du Commissaire Potočnik lors de la cérémonie d'anniversaire des 35 ans de la FACE (p.18-19).

Il a été convenu qu'il fallait déployer davantage

d'efforts pour garantir une gestion raisonnable des grands carnivores (p.50-53), notamment par le biais d'une collaboration transfrontalière et d'une meilleure compréhension de la capacité de charge sociale. Le rôle central des chasseurs dans ces actions a été reconnu.

La session sur l'Oie des moissons (*Anser fabalis fabalis*) s'est concentrée sur la nécessité de développer un plan de gestion pour la chasse de cette population spécifique. Il a été convenu que, sous la coordination de la Finlande, le processus d'élaboration du plan de gestion serait initié sans tarder. Il s'agit d'une avancée très positive pour les chasseurs dans la recherche de solutions.

Il a été convenu d'organiser les réunions une fois par an à l'avenir, selon un système d'accueil volontaire. La FACE apportera également sa pierre à l'édifice, notamment en identifiant les autorités compétentes.

Permettre aux chasseurs de comprendre le fonctionnement de l'UE et aux fonctionnaires européens d'entendre les préoccupations des citoyens.

FRANCE: LES CHASSEURS DE MONTAGNE SE RENCONTRENT DANS LES PYRÉNÉES

L'Assemblée Générale 2012 de l'Association Nationale des Chasseurs de Montagne de France (ANCM) – dont le Président Alain Esclopé est également un des deux délégués de la Fédération Nationale des Chasseurs de France (FNC), Membre de la FACE – s'est tenue dans les Pyrénées orientales, le 30 juin 2012.

Les Présidents et autres représentants de chasseurs de l'ensemble des régions montagneuses de France (Alpes, Pyrénées, Massif central, Vosges) ont examiné les aspects administratifs, juridiques et de conservation de la gestion et de la chasse au gibier de montagne, tel que le chamois (*Rupicapra rupicapra*) et le bouquetin des Alpes (*Capra ibex*), mais aussi les oiseaux sauvages Tétrionidés (*Tetraonidae*), ainsi que l'impact de la prédation du loup et d'autres grands carnivores.

Le Senior Policy Advisor de la FACE, Yves Lecocq, a présenté les défis mais également les opportunités du cadre juridique européen soulignant le potentiel du cofinancement LIFE pour les projets de conservation des espèces ou alors la protection des habitats de montagne par Natura 2000. Cette présentation a ouvert un débat intéressant parmi les participants et suscité un intérêt considérable pour les travaux entrepris par la FACE.

LA CONFERENCE HUNT

Les chasseurs font partie de l'écosystème et, par conséquent, les aspects sociaux, économiques et culturels doivent être intégrés lors de l'élaboration et la mise en œuvre de pratiques et politiques durables dans le domaine de la chasse et de la conservation de la nature.

Cette reconnaissance importante constitue la base du projet HUNT. HUNT est un projet de recherche international et interdisciplinaire financé par le Septième programme-cadre de l'UE et consacré à la compréhension au sens large de l'activité cynégétique au 21ème siècle.

La Conférence finale du projet HUNT, intitulée : *Conférence internationale sur la chasse pour la durabilité: écologie, économie et société*, a été organisée en mars 2012 à Ciudad Real en Espagne. La conférence a permis d'explorer le potentiel d'utilisation durable de la biodiversité en se concentrant sur une évaluation de l'interaction entre les valeurs et l'incidence de la chasse au niveau social, culturel, économique et écologique. La conférence a réuni 150 scientifiques issus de plus de 30 pays et 5 continents. 43 présentations ont été données et 38 affiches informatives ont été exposées sur divers sujets, dont notamment la compréhension et la mise en relation entre les éventuelles différences motivations et de comportement de chasseurs et d'autres parties prenantes envers la nature, y compris la recherche de moyens pour remédier aux conflits interpersonnels autour des pratiques de chasse.

Le Secrétariat de la FACE a été représenté par son Secrétaire-Général Angus Middleton, qui s'est exprimé sur la chasse durable, et son Legal Advisor, Johan Svalby, qui a abordé le sujet « Politiques, chasse et durabilité: besoins, obstacles, solutions » et a participé à la table ronde finale sur les instruments politiques et écologiques nécessaires pour une chasse durable. La FACE a souligné la nécessité d'opter pour des politiques plus inclusives, une plus grande collaboration, l'instauration d'une confiance à long terme et une



véritable conservation adaptative de la nature, par opposition au simple protectionnisme. Angus et Johan ont souligné la manière dont les chasseurs peuvent optimiser leurs services pour la société et ont mis en lumière les mesures positives déjà prises par les chasseurs à cet égard, comme la restauration des habitats, la surveillance des maladies de la faune sauvage et la sécurité routière.

La Commission européenne, l'Organisation européenne des propriétaires fonciers (ELO), le Conseil International de la Chasse et de la Conservation du Gibier (CIC) et le Secrétaire-Général de la Fédération nationale des chasseurs espagnols (RFEC) Membre de la FACE pour n'en citer que quelques-uns, ont participé à la session politique. Les représentants des Membres de la FACE de France, Allemagne, Grèce, Irlande et Pologne étaient également présents à cet événement.

La Conférence a permis de rassembler des universitaires, des gestionnaires et des exploitants fonciers (comme les chasseurs, les agriculteurs, les forestiers, etc.) et des décideurs politiques en dehors de leur domaine de travail et d'action habituel afin de procéder selon une approche interdisciplinaire intégrant différents domaines de recherche liés à la chasse. Les collaborations fructueuses, de même que les conflits et les désaccords, impliquent nécessairement des personnes et peuvent ainsi évoluer pour une multitude de raisons: l'écologie, les valeurs, les perceptions, la prise de décision et les différences interpersonnelles.

Cette Conférence représente un pas dans la direction d'une approche interdisciplinaire en matière de chasse.

La chasse est bien plus que des interactions écologiques.

L'Europe présente une diversité incroyable de pratiques de chasse et de paysages. Les Membres de la FACE ont acquis une certaine force en raison de leur unité paneuropéenne et ils peuvent encore gagner en puissance en collaborant étroitement avec leurs confrères des pays voisins souvent confrontés aux mêmes problèmes et préoccupations – qu'il s'agisse de l'impact du développement rapide du littoral méditerranéen sur les oiseaux migrateurs ou de la gestion des grands carnivores dans les pays Nordiques.

La FACE a participé aux Réunions du Conseil d'administration de la **Coopération des chasseurs nordiques** qui ont eu lieu à Copenhague au Danemark le 19 mars 2012 et au coeur du nouveau Centre national de la chasse et de la pêche (*Jakt- og Fiskesenteret*) des chasseurs norvégiens à Flå en Norvège le 29 août 2012. Ces réunions visaient à informer les membres du Conseil d'administration du Danemark, de Finlande, de Norvège et de la Suède sur des sujets d'actualité en matière de chasse au niveau européen tels que les grands carnivores et les oiseaux ainsi qu'à répondre aux questions et qu'à prendre en compte les idées évoquées.

Les Membres nordiques de la FACE se sont également réunis aux côtés de Membres d'autres régions de la FACE, lors de leur visite en région méditerranéenne en juin 2012 ainsi que leur accueil de la délégation des Membres baltiques, d'Estonie, Lettonie, Lituanie et Suède en octobre 2012.

L'Association tchèque de la chasse et de la conservation de la faune sauvage a accueilli la 13ème réunion du **Forum de coordination du CIC pour l'Europe centrale & l'Europe de l'Est** le 26 octobre 2012 à Bunč, en République tchèque. Le thème de la réunion était « Politique agricole 2014 à 2020 c. Gestion du gibier et petit gibier ».

Des délégués de 6 pays (République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Serbie, Bulgarie et Hongrie) ont fait rapport sur l'état du petit gibier et de l'agriculture dans leur pays. La Communications Officer de la FACE, Yasmin Hammerschmidt, a livré une présentation au sujet de la prochaine Réforme de la Politique Agricole Commune (PAC, p.36-37) et ses implications pour les Membres de la FACE. Les présentations et discussions ont mené à l'élaboration d'une résolution sur la Réforme de la PAC 2014.

RÉUNION DES BALKANS DE LA FACE

L'Equipe de la FACE et les Membres de Bosnie-Herzégovine, Croatie, Monténégro, Serbie et Slovénie se sont rencontrés à Dolenjske Toplice, en Slovénie en juin 2012, pour discuter de dossiers émergents et examiner de possibles pistes de collaboration plus étroite. Au cours de ces dernières années, des actions ont été menées dans cette région pour aligner les réglementations nationales en matière de chasse et de nature sur celles de la Convention de Berne du Conseil de l'Europe et les Directives Oiseaux et Habitats de l'UE. L'adhésion de la Croatie à l'Union européenne en juillet 2013 était également un élément important. La réunion constituait une très bonne occasion pour échanger des informations sur la politique européenne en matière de nature et sa mise en œuvre au niveau national.

En de nombreux pays des Balkans, les organisations protectionnistes sont de plus en plus influentes et font avancer leur programme de travail en invoquant la nécessité de mesures plus strictes de protection de la vie sauvage et de l'environnement en vue d'une conformité aux réglementations de l'UE. Cependant, la situation est souvent toute autre. A titre d'exemple, Natura 2000 n'est pas un système de zones strictement protégées mais bien un système intégré de zones importantes pour la conservation de la nature et au sein desquelles la chasse et d'autres activités peuvent être pratiquées, tant qu'elles n'entrent pas en contradiction avec la raison de leur désignation (voir p.38-39).

Les Balkans représentent une grande richesse en termes de chasse et de nature. Les Membres présents lors de la réunion ont jugé qu'il serait nécessaire de collaborer plus étroitement pour s'assurer que les changements opérés dans le cadre d'une éventuelle adhésion à l'UE ne nuisent pas aux chasseurs. Ils ont en outre reconnu l'importance d'organiser des réunions régulièrement et Nikola Marković, Président de l'Association de chasseurs du Monténégro a proposé d'accueillir la prochaine édition dans son pays.

LA FACE DANS LA REGION MEDITERRANEE



JANVIER A LARNACA, CHYPRE

Organisée par la Fédération de Chasse et de Conservation de la Faune Sauvage de Chypre, la première réunion de FACE-Méditerranée (FACE-MED) de 2012 a couvert un ordre du jour très complet comprenant des rapports nationaux, ainsi que des connaissances scientifiques et techniques du Fond pour le Gibier de Chypre, de l'Institut européen pour la gestion des oiseaux migrateurs du Paléarctique occidental (OMPO), de l'Association européenne des chasses traditionnelles (AECT) ainsi que de la FACE.

20 experts se sont rassemblés pour cette réunion intensive co-présidée par les Vice-Présidents de la FACE, Giovanni Bana et Nicolas Papadodimas, y compris des représentants de 5 pays de FACE-MED: Chypre, France, Grèce, Italie et Malte qui ont échangé des informations et des mises à jour concernant leurs affaires locales et nationales.

Antonis Kakoullis, Président de la Fédération de Chasse et de Conservation de la Faune Sauvage de Chypre, a accueilli les participants avec son excellente équipe et partenaire clé. Le Fond pour le Gibier de Chypre, a donné le ton pour une réunion significative. Un bon aperçu de la chasse à Chypre a été fourni, avec des présentations révélatrices expliquant le lâcher de gibier à plumes à Chypre ainsi que les effets du développement rapide de l'île - avec 6000 kilomètres de route en 1980, doublant depuis 20 ans.

Ces présentations ont suscité beaucoup de discussions sur le sort de la perte d'habitats dans la région méditerranéenne, conduisant

les participants à préparer spontanément et sincèrement une Déclaration portant sur les perturbations et la fragmentation extrême des habitats dans la région.

Les connaissances techniques sur les méthodes de chasse traditionnelles et sur la Directive Oiseaux de l'UE ont été exposées par Massimo Marracci, Secrétaire général de l'Association européenne des chasses traditionnelles (AECT), tandis que Giuseppe Micali de la Fondation européenne *Il Nibbio* (FEIN) présentait les conclusions d'une étude en profondeur sur les ailes de grive musicienne. Yves Lecocq, Senior Policy Advisor de la FACE, a présenté un point de vue pertinent sur les récents travaux du Conseil de l'Europe au sujet de la mise à mort illégale d'oiseaux et la manière dont ceux-ci concernent les chasseurs et les Membres de FACE-MED.

La Fédération de Chasse et de Conservation de la Faune Sauvage de Chypre a clôturé l'événement par un dîner officiel ainsi que par une cérémonie de remise de prix en présence de plusieurs invités de haut rang, y compris le Ministre de l'Intérieur Neocles Silikiotis qui a soutenu favorablement la réunion, le Député européen chypriote Kyriacos Triantaphyllides, les Maires de Larnaca et de Strovolos et les anciens Présidents du Fond pour le Gibier de Chypre. Le Directeur du Fond pour le Gibier de Chypre, Pantelis Hadjigerou, a remarqué leur reconnaissance collective pour les conseils recueillis auprès de la FACE au moment de l'adhésion de Chypre à l'UE.

Les Membres de FACE-MED retournent dans leurs pays respectifs avec de nouvelles perspectives pour l'avenir de la chasse en Méditerranée en se réjouissant de leur prochaine rencontre avec les chasseurs nordiques dans le sud de la France en juin et bien-sûr de la présidence chypriote de l'UE de juillet à décembre 2012.

De gauche à droite:

Vice-Président (Méditerranée) de la FACE Nicolas Papadodimas; Fédération de Chasse et de Conservation de la Faune Sauvage de Chypre *Executive Secretary* Andreas Pantelas; Ministre chypriote de l'Intérieur Neocles Silikiotis





JUIN EN PROVENCE, FRANCE LES CHASSEURS NORDIQUES RENCONTRENT LA FACE MED EN FRANCE

Depuis 2010, la région nordique (Danemark, Norvège, Suède, Finlande et Islande) et les Membres de la FACE dans la région de la Méditerranée (FACE-MED) se sont rendus à trois reprises - en Italie, en Suède et, du 22 au 24 juin 2012, à Avignon en France.

A Avignon, la délégation nordique a d'abord visité la Fédération Départementale de Chasseurs du Vaucluse (FDC 84) pour une réception très amicale. Le lendemain, une réunion formelle a eu lieu au Centre de découverte de la nature et du patrimoine cynégétique, où le Président de la Fédération Régionale des Chasseurs (FRC) de Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), M. Bernard Mathieu, a fait un exposé sur la chasse en France méditerranéenne et ses caractéristiques.

Les visiteurs nordiques ont été impressionnés d'apprendre le temps, l'énergie et l'amour pour la nature investis, par exemple, dans la technique française et espagnole de parany, où les haies et les arbres sont sculptés afin de parfaire la capture des oiseaux et où le processus de fabrication de la glu s'apparente même à un art. Un certain nombre d'exposés de choix sur la chasse traditionnelle en région méditerranéenne ont souligné que la capture sélective de petites quantités d'oiseaux est adaptée à la réglementation européenne; ainsi que la richesse du travail fourni afin de reconnaître les connaissances culturelles de l'art du chilet par l'Association d'imitation du chant des oiseaux (AICO) en Provence.

Après la visite du sommet du légendaire Mont Ventoux, qui a offert aux visiteurs nordiques un panorama à couper le souffle de ce coin de la Méditerranée, les participants ont été invités à assister au Championnat régional d'imitation de chant des oiseaux dans le village de Lascours, une expérience hors du commun. Pour de plus amples informations sur cette culture de chasse locale de Méditerranée, voir p.95.

Les dossiers de conservation de la faune sauvage abordés par la FACE couvrent la mise en œuvre des Directives Nature de l'UE et les nouvelles mesures politiques concernant la nature et la biodiversité.

Ces dossiers sont d'une importance capitale pour la FACE car ils influencent la législation nationale en matière de chasse et en particulier les régimes des **habitats** et des **sites protégés**.

La FACE veille à ce que le rôle de l'utilisation durable et la conservation par l'incitation soit reconnu dans l'élaboration et la mise en application des politiques environnementales.

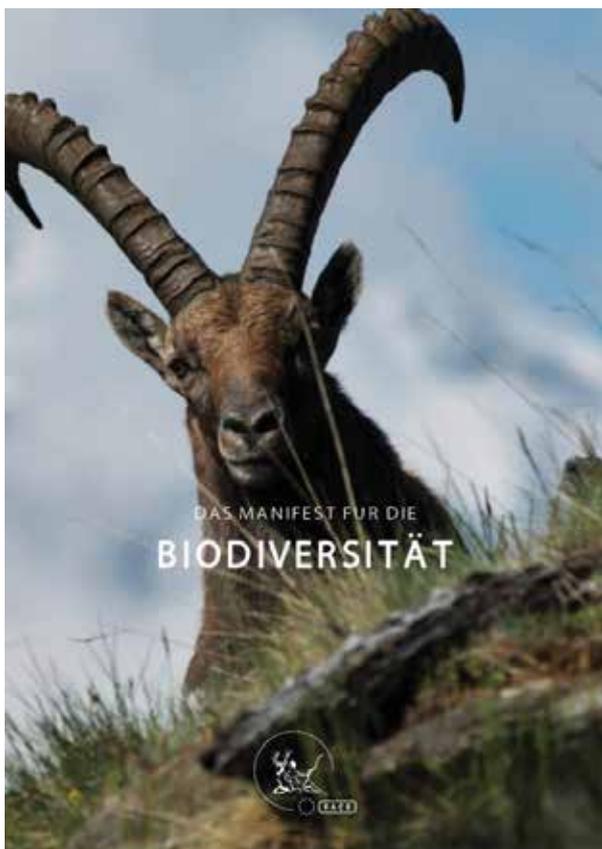
La FACE collabore avec ses Membres pour mutualiser les expertises dans le domaine de l'élaboration et de la mise en application des politiques environnementales au bénéfice de la chasse et de la conservation de la nature. Cette expertise est étayée par une solide base de connaissances acquises par le biais d'une surveillance des développements dans le domaine de la recherche et un maintien de liens étroits avec nos partenaires stratégiques.

LA CONSERVATION DE LA NATURE

LA BIODIVERSITE

Le déclin de la biodiversité constitue un défi en Europe et dans le monde. Pour le relever, la 10e Conférence des Parties contractantes (CdP10) à la Convention sur la diversité biologique (CDB) a adopté en 2012, le Plan stratégique mondial pour la Biodiversité 2011-2020 et l'UE a, quant à elle, adopté sa Stratégie de la biodiversité pour 2020. La CDB CdP10 (du 8 au 19 octobre 2012 à Hyderabad, en Inde) a exhorté les Parties contractantes et autres Gouvernements à adapter leurs stratégies nationales pour la biodiversité ainsi que leurs plans d'action au plan stratégique de la CDB. Cette dernière a souligné la nécessité pour les parties d'inclure toutes les parties prenantes y compris les communautés locales dans le processus de planification et d'application des stratégies pour la biodiversité nationales et leurs plans d'action. C'est précisément là que les chasseurs entrent en jeu.

Les chasseurs partagent une passion commune pour la nature et pour la biodiversité. Leurs préoccupations principales ne se limitent pas à la pérennité de la pratique de la chasse, mais concernent également la possibilité pour les générations futures d'apprécier la nature à l'état sauvage. C'est la raison pour laquelle les chasseurs travaillent chaque jour à travers l'Europe pour conserver la nature et la biodiversité.



LE MANIFESTE POUR LA BIODIVERSITE

Le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE illustre l'engagement actif et rigoureux pris par la FACE, ses Membres et les 7 millions de chasseurs européens qu'elle représente afin de garantir une chasse durable et bénéfique pour la conservation de la biodiversité.

Le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE s'aligne sur le Plan Stratégique de la CDB ainsi que sur la Stratégie pour la Biodiversité 2020 de l'UE. Il comporte un cadre dans lequel les associations de chasseurs nationales peuvent exposer et coordonner leurs efforts dans le respect des stratégies et plans d'actions pour la biodiversité aux niveaux international et national. Les 34 points d'action du Manifeste abordent une foule de domaines prioritaires pour la biodiversité européenne et encouragent la coopération avec d'autres secteurs et parties prenantes tels que les agriculteurs, les propriétaires fonciers, les forestiers et les ONG pour la conservation de la nature et les autorités publiques.

Depuis l'adoption de la Stratégie pour la Biodiversité de l'UE, la Commission européenne a révisé sa structure de gouvernance interne afin d'appliquer la Stratégie de manière efficace. Jusqu'à présent, cette révision a abouti à la création de quelques nouveaux Groupes de travail et à l'avènement de nouvelles initiatives. Pour s'assurer que le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE et la Stratégie de la Biodiversité de l'UE restent cohérents, la FACE a surveillé et contribué aux Groupes de travail et les initiatives la concernant, comme le Groupe pour l'Infrastructure verte (p.42) ainsi que l'inventaire et l'évaluation des services écosystémiques (MAES, p.43).

C'est notre engagement.

LE MANIFESTE POUR LA BIODIVERSITE DE LA FACE DANS LA REGION DE LA MEDITERRANEE

Fin 2012, la FACE et les Membres de la Région méditerranéenne ont entamé un projet visant à contribuer à la mise en œuvre des principaux objectifs du Manifeste pour la Biodiversité dans la Région méditerranéenne. Le projet est cofinancé par la Fondation MAVA.

La FACE a développé une base de données permettant de rassembler et classer les mesures prises par les chasseurs pour favoriser la biodiversité. La base de données reprend le modus operandi, la période et le lieu des actions menées. Ces dernières englobent des stratégies, des programmes, des initiatives, des projets ainsi qu'une sélection d'actions au niveau local. La base de données mentionnera le type d'activité, le financement, les participants ainsi que les objectifs atteints et résultats principaux.

Grâce à ce travail, les stratégies pour la biodiversité au niveau national ainsi que les plans d'actions seront identifiés et la participation des chasseurs sera évaluée. Les Membres de la FACE de la région de la Méditerranée échangeront leur expertise à propos de mesures pertinentes pour la biodiversité et débattront des moyens de les communiquer aux chasseurs, aux législateurs et au grand public grâce à un atelier spécial. Une révision des bonnes pratiques de chasse en Région méditerranéenne, illustrera la contribution de ce groupe aux efforts de l'UE et des gouvernements pour atteindre les objectifs fixés en matière de conservation de la biodiversité.

Les stratégies
pour la
biodiversité
au niveau
national ainsi
que les plans
d'actions seront
identifiés et la
participation des
chasseurs sera
évaluée.

Pour s'assurer que le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE et la Stratégie pour la Biodiversité de l'UE restent cohérents, la FACE a surveillé et contribué aux Groupes de travail et les initiatives de la Commission la concernant comme le Groupe Green Infrastructure ainsi que l'inventaire et l'évaluation des services écosystémiques (MAES).

L'UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE - UICN

CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE: 6-15 SEPTEMBRE 2012, JEJU, COREE

La FACE est membre de l'Union internationale pour la conservation de la nature depuis 1987.

La mission européenne de l'UICN est d'influencer, d'encourager et d'aider les sociétés d'Europe à conserver l'intégrité et la diversité de la nature et d'assurer que les ressources naturelles soient utilisées d'une manière équitable et durable d'un point de vue écologique.

Le Congrès mondial de la nature de l'UICN est le plus grand et le plus important des événements mondiaux consacrés à la conservation de la nature. Organisé tous les 4 ans, ce Congrès a pour objectif d'améliorer nos modes de gestion du milieu naturel au profit du développement humain, social et économique.

Le Congrès mondial de la nature 2012 a rassemblé quelque 5000 experts en conservation de la nature de gouvernements et organisations non-gouvernementales de 153 pays et près de 600 événements. Ce Congrès se compose de 2 grandes parties : le Forum lors duquel les Membres de l'UICN et les partenaires examinent les idées et pratiques à la pointe du progrès ; et l'Assemblée des Membres, parlement unique au monde en matière d'environnement, composé de gouvernements et d'ONG, lors de laquelle se tiennent les votes sur les Propositions de Résolutions, le Programme de travail de l'UICN et les Elections du nouveau Président et du Conseil de l'UICN: Mr Zhang Xinsheng (Chine) qui présidera l'UICN pendant les 4 prochaines années.

Le Secrétaire-Général de la FACE, Angus Middleton, et le Wildlife Policy Manager, Cy Griffin, ont représenté les intérêts des chasseurs européens à cet événement majeur et soutenu la position du Conseil International de la Chasse et de la Conservation du Gibier (CIC) sur le plan international et, en particulier, les Propositions de Résolution portant sur l'utilisation durable :



3 RESOLUTIONS CLES & RECOMMANDATIONS

Le respect d'une utilisation durable de ressources biologiques abondantes (Recommandation 179, soutenue par l'Institut de la Fourrure du Canada) : Cette motion « Utilisation durable de ressources biologiques abondantes » a attiré les foudres d'aucuns à l'approche protectionniste de la conservation de la nature, mais après de nombreuses discussions et certains amendements, cette motion a été votée favorablement, avec un énorme soutien (98% Oui) de la part des Gouvernements et des ONG.

En fin de compte, la raison a prévalu. Certaines espèces prospérant peuvent être chassées sans pour autant mettre à mal la survie de leurs populations. Cette recommandation requiert simplement des Etats que lorsqu'ils prennent des mesures concernant l'exploitation de telles espèces, ils consultent les autres Etats concernés afin d'éviter de potentielles répercussions négatives sur les communautés locales/indigènes qui en dépendent.

Partenariat de collaboration sur la faune sauvage (Résolution 119, soutenue par le CIC): Cette motion appelle à l'instauration d'un Partenariat de collaboration pour la gestion durable de la faune sauvage, cadré initialement sur la problématique de la viande de brousse traitée dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Des amendements ont à nouveau été demandés, mais heureusement l'emphase et le contenu opérationnel ont été en grande partie conservés.

Avec le soutien du sponsor SEO (Partenaire BirdLife espagnol), la FACE a aussi réussi à faire amender le texte de la motion initialement intitulée 'Lutte contre la chasse illégale ou excessive des oiseaux migrateurs dans le pourtour méditerranéen' s'intitulant désormais '**Lutte contre la capture, le commerce ou l'abattage illégal ou non-durable d'oiseaux migrateurs dans le pourtour méditerranéen**' (Résolution 29), dans un souci d'alignement avec le texte de la Déclaration de Larnaca de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention de Berne, à Chypre en juillet 2011.

LE RETOUR DE L'UTILISATION DURABLE A L'ORDRE DU JOUR

Lors du Congrès, le **Groupe spécialiste de l'utilisation durable et des moyens d'existence de l'UICN (SULi)** a été créé pour donner une nouvelle direction au Groupe spécialiste de l'utilisation durable précédent.

Le concept de ce nouveau Groupe a vu le jour lors du dernier Congrès à Barcelone, grâce à l'adoption d'une Résolution demandant à la Commission de l'UICN pour les politiques environnementales, économiques et sociales (CEESP) et à la Commission de sauvegarde des espèces (CSE) de se pencher sur les avantages de l'utilisation durable au niveau de la conservation ainsi qu'au niveau social, culturel et économique.

Le travail de ce Groupe SULi consistera à mettre en exergue l'importance des espèces sauvages en exposant les avantages qu'elles revêtent pour les communautés locales, en favorisant les bonnes pratiques et l'innovation dans les défis qu'il relèvera concernant l'utilisation durable. Il développera en outre des approches et outils pratiques afin de privilégier la durabilité et la résilience dans l'utilisation des ressources.

Etendre le domaine de travail de ce Groupe devrait conduire à un accroissement de l'intérêt pour et une remise à l'ordre du jour de l'UICN de la conservation de la nature par le biais de l'utilisation durable.

Ce Congrès et les futurs événements organisés avec l'UICN nous permettent d'aborder des mesures du Manifeste pour la Biodiversité.

La FACE et ses Membres demandent aux autres ONG de conservation de la nature et groupes de la société civile de mener un dialogue constructif avec les chasseurs et les autres utilisateurs de la faune sauvage et leurs organisations pour encourager leur contribution à la conservation de la nature par le biais de l'utilisation durable.

- Le Manifeste pour la Biodiversité, volet utilisation durable

LE CONSEIL INTERNATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA CONSERVATION DU GIBIER - CIC a tenu son Assemblée Générale annuelle sur l'économie de la conservation de la faune sauvage au Cap en Afrique du Sud du 8 au 11 mai 2012. Le Secrétaire-Général de la FACE, Angus Middleton, a eu l'honneur de s'adresser brièvement à l'assemblée lors de la cérémonie d'ouverture pour prononcer quelques mots sur la collaboration entre la FACE et le CIC. Ces festivités constituaient, comme toujours, un médium fantastique d'information au sujet des tendances émergentes en matière de gestion de la faune sauvage dans le monde et de rencontres de personnalités intéressantes. Il s'agissait également d'une belle opportunité de rencontres des Membres de la FACE, présents en nombre à l'événement, et l'occasion d'aborder un certain nombre de questions plus informelles bien que tout aussi pertinentes, étant généralement absentes des événements de la FACE. Cette Assemblée Générale a constitué une base supplémentaire pour une plus grande collaboration avec le CIC, particulièrement dans la promotion de politiques pour l'utilisation durable dans les différents accords internationaux comme la Convention sur la diversité biologique ainsi que les événements mondiaux comme le Congrès mondial pour la conservation de l'UICN.

L'AGRICULTURE

Le paysage européen est majoritairement semi-anthropique. Il est principalement façonné par l'affectation des terres agricoles et des forêts. Les chasseurs ont une tradition de longue date qui vise à travailler main dans la main avec les agriculteurs et les forestiers pour conserver la faune sauvage au niveau local, sans parler du fait que nombre d'entre eux sont eux-mêmes agriculteurs ou forestiers.

Dans certains cas, cette collaboration s'avère également efficace aux niveaux nationaux, cependant, il est en général nécessaire de la renforcer surtout au niveau de l'UE.

La FACE travaille afin de relier les acteurs ruraux principaux, en particulier pour les politiques agricoles et rurales.

POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE APRES 2013 - PAC

Suite au vote du Parlement européen en mars 2013 et à l'accord entre les ministres de l'agriculture des Etats membres de l'UE, les négociations de la phase finale de la PAC ont commencé sous forme de dialogue entre les Institutions européennes. Ces réunions regroupent des représentants de la Commission, du Conseil et du Parlement européen afin de discuter des propositions législatives de la Commission sur les paiements directs, le développement rural, l'organisation du marché et les aspects horizontaux avec comme objectif d'arriver à un accord politique.

La FACE et ses Membres se concentrent sur les différents aspects de l'application de la nouvelle PAC, afin de s'assurer qu'un maximum de mesures favorisant la faune sauvage soient négociées et intégrées.

La PAC est d'une importance capitale pour les chasseurs, et ce, pour de nombreuses raisons – allant de la gestion du gibier sauvage et l'aménagement du territoire aux droits de chasse en relation avec les droits de propriété foncière et les implications de développement rural pour la biodiversité.

La FACE et ses Membres développeront des stratégies et des politiques pour aborder l'approvisionnement en habitat au sein de la Politique Agricole Commune.

- Le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE, volet Habitats

LA COALITION RURALE

La Coalition rurale se compose de la Copa-Cogeca, du Conseil Européen des jeunes agriculteurs (CEJA), de l'Organisation européenne des propriétaires fonciers (ELO) et de l'Union européenne du commerce du bétail et de la viande (UECBV). La Coalition rurale travaille dans un but commun dans le domaine des affaires rurales. La Coalition vise à renforcer la voix des populations rurales en Europe et d'augmenter la compétitivité du secteur agricole européen tout en construisant un réseau efficace d'acteurs ruraux.

La Coalition rurale a veillé à se préparer pour les réunions des Groupes consultatifs de la Commission européenne sur l'Agriculture et le développement rural, à coordonner ses déclarations conjointes et à poursuivre son travail d'élaboration d'une position commune forte sur l'avenir de la Politique Agricole Commune, en particulier concernant le développement rural.

En avril 2012, la Coalition rurale a rédigé une position sur la politique de développement rural après 2013. Cette position a été largement promue auprès des décideurs politiques de l'UE. La Coalition a souligné la nécessité de disposer de ressources adéquates afin de garder les zones rurales autant viables que possible d'un point de vue économique et compétitif, pour préserver les paysages culturels et renforcer les services écosystémiques.

Il peut déjà être établi que le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) conservera son rôle clé dans le financement de la nature et de la biodiversité de l'UE. La proposition de la Commission FEADER propose un certain nombre de mesures aux avantages directs ou indirects pour la conservation de la biodiversité.

Le Conseil européen a adopté ses conclusions sur le Cadre Financier Pluriannuel 2014-2020 le 8 février 2013 et a décidé de plafonner le budget de l'UE à 1,04% du revenu national brut de l'UE.

La Coalition rurale a envoyé un message fort en accueillant favorablement la capacité du Conseil à arriver à un consensus, mais se disant déçue de l'impossibilité de fournir suffisamment de ressources pour financer la politique de développement rural de l'UE, conformément à ses objectifs.

LA POLITIQUE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT RURAL: LE BON CHEMIN

Une table ronde a été spécialement organisée au sein de l'Intergroupe Chasse durable du Parlement européen à Strasbourg en juin 2012 pour examiner la future Politique en matière de développement rural.

Sous le patronage et la présidence des Députés européens Véronique Mathieu Houillon et Luis Manuel Capoulas Santos, des Députés européens de 7 pays ont rejoint les propriétaires fonciers, les agriculteurs, les chasseurs et autres conservateurs de la nature européens pour un échange d'opinions sur la proposition de la Commission européenne pour les 6 priorités du Règlement relatif au développement rural, et en particulier celles concernant la compétitivité, les écosystèmes et l'efficacité des ressources. Le Député européen Robert Sturdy (Royaume-Uni) a été particulièrement actif lors de ces discussions et a apporté de nombreuses contributions. Le Président de la FACE, Gilbert de Turckheim, a participé à cet événement, aux côtés du Délégué allemand de la FACE, Goddert von Wülfig

(*Deutscher Jagdverband*) et du Responsable de la Nature Policy Manager de la FACE, Gabor von Bethlenfalvy.

Le Député européen Luis Manuel Capoulas Santos était le Rapporteur des paiements directs et du développement rural pour la commission de l'agriculture du Parlement européen. La table ronde a permis de fournir un aperçu ainsi qu'une interprétation des projets de rapports présentés la semaine d'avant. Ces derniers ont apporté la première impression officielle au Parlement européen des propositions législatives concernant la PAC après 2013.

« Les activités non-agricoles pouvant constituer une source de revenu pour les agriculteurs, telles que la chasse et le tourisme, devraient être autorisées dans le cadre du développement rural. »

- Le Député européen Luis Manuel Capoulas Santos,

Vice-Président de l'Intergroupe Chasse durable du Parlement européen

DANEMARK:

CONFERENCE SUR LE PETIT GIBIER ET LA FAUNE DANS L'AGRICULTURE MODERNE

L'association des chasseurs danois (*Danmarks Jægerforbund*) a tenu sa deuxième conférence sur le petit gibier les 27 et 28 septembre 2012 à laquelle a participé Mette Gjerskov, la Ministre danoise de l'agriculture et de l'alimentation.

Suite aux changements dans l'aménagement du territoire et à l'intensification de l'agriculture, les populations de petit gibier ont décliné à travers l'Europe. Cette conférence constituait une occasion unique de rassembler un éventail incroyable de compétences et d'expertises pouvant mener à de possibles solutions.

La FACE a expliqué la perspective européenne à ce sujet à travers une vidéo de clôture du Secrétaire-Général de la FACE, Angus Middleton. Au sujet de la PAC, Angus a souligné le potentiel que pourrait nous apporter la garantie de **3 éléments importants**:

La FACE et ses Membres poursuivront leur collaboration avec les agriculteurs et les organisations de conservation de la nature en vue de préserver et de restaurer la biodiversité des terres agricoles par le biais d'actions locales. - **Le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE, volet Habitats**

- Si les chasseurs pouvaient collaborer avec les services de conseils agricoles aux niveaux national, régional et local, en incorporant les pistes de gestion du gibier dans leurs conseils, la majorité des agriculteurs pourraient être concernés. Cela pourrait améliorer grandement la manière dont les éléments environnementaux importants pour une bonne gestion de la faune sauvage sont pris en compte.
- Il serait également essentiel de garantir une certaine forme et un certain degré de zones de préoccupation écologique dans le cadre des paiements directs.
- Les associations de chasseurs et autres ONG de conservation de la nature devraient travailler main dans la main avec les agriculteurs et leurs gouvernements afin de mieux saisir les mesures particulièrement applicables et productives en termes d'approvisionnement de nourriture et d'environnement sain.

L'association des chasseurs danois a présenté un modèle d'action concret – un concept de gestion concret pouvant être utilisé à l'échelle nationale. Ce modèle repose sur l'expérience fructueuse de la création et du fonctionnement de sites de gestion du petit gibier, particulièrement bénéfiques pour les perdrix et les lièvres.

LES AIRES PROTEGEES

En Europe, pendant la première moitié du 20^{ème} siècle, les zones protégées étaient principalement des parcs naturels strictement protégés, généralement dirigés par des gouvernements centraux, désignés en tant que zones réservées à la conservation de la nature en vertu de leurs valeurs intrinsèques, et généralement gérés de manière technocrate, sans considération pour l'opinion des communautés locales.

Malgré que l'Europe soit le continent le plus densément peuplé, la superficie des zones désignées en tant que zones protégées n'a cessé de croître de manière exponentielle depuis les années soixante-dix. Cette expansion a précipité l'évolution de leur gestion avec et par des communautés et acteurs locaux, en prenant en considération des besoins sociaux, économiques et environnementaux. De nos jours, certaines zones dépendent intégralement des populations locales et de leurs connaissances.

Le réseau Natura 2000 de l'UE et le réseau Emeraude du Conseil de l'Europe ont été développés dans l'esprit de cette évolution d'approche. Le soutien des propriétaires fonciers est capital au succès de ces zones. En réalité, nombreux de nos précieux habitats sont le fruit d'une exploitation traditionnelle des terres et certains des plus importants sites de la faune sauvage en Europe ont survécu aux pressions exercées par le développement et les destructions grâce à l'utilisation de la faune à des fins récréatives comme la chasse.

NATURA 2000 & LA CHASSE - BROCHURES DE LA COMMISSION EUROPEENNE

2012 a marqué les 20 ans de la directive Habitats de l'UE. La FACE a saisi l'opportunité de mettre en lumière les avantages d'une plus grande implication des chasseurs dans Natura 2000 et ainsi tirer parti de ce nouvel effort de la Commission de communiquer clairement aux Etats membres qu'il y a une place pour les chasseurs au sein de Natura 2000, un message souvent égaré entre la politique de l'UE et la mise en oeuvre au niveau local.

La FACE a veillé à ce que, dans la brochure des festivités de la Commission européenne, l'étude de cas « Les chasseurs et Natura 2000: des efforts bénéfiques dans le Limousin, en France », reprenne un exemple concret de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute Vienne en France (FDC87). Cette étude envoie un message fort et important, traduit en 5 langues à travers l'UE. La Commission a été positive dans ses communications ainsi que dans son communiqué de presse officiel stipulant que « Natura 2000 n'est pas un réseau de réserves naturelles à strictement parler mais repose sur un principe beaucoup plus large de gestion durable de l'utilisation du sol et de l'eau ».

La FACE a en outre envoyé des informations pour la publication d'une fiche de synthèse, qui sera publiée en 2013, sur la *chasse durable et le réseau Natura 2000*. Cette fiche inclura une étude de cas issue de celles envoyées par la FACE.

REUNION DES DIRECTEURS NATURE ET BIODIVERSITE

Les réunions des directeurs nature et biodiversité ont lieu deux fois par an et sont organisées par le pays qui occupe la Présidence de l'UE à ce moment-là. Les directeurs nature et biodiversité des différents ministères nationaux et leurs homologues à la Commission européenne y participent. Ces réunions apportent des conseils et informations pour des groupes de travail spécifiques de la Commission concernant la politique et l'application de la législation.

En 2012, la réunion des directeurs nature et biodiversité sous les auspices de la présidence danoise de l'UE, a eu lieu à Horsens, au Danemark en mai et la seconde a eu lieu sous la Présidence chypriote, à Paphos, à Chypre en septembre.

Le Forum d'utilisateurs Natura 2000 présente différentes opinions sur des sujets connexes qui ont été coordonnés par la FACE lors des deux réunions. Lors de ces forums, l'on a souligné notamment la nécessité d'impliquer davantage les acteurs locaux dans la gestion des sites Natura 2000, de moins de bureaucratie sur le terrain ainsi que d'une meilleure cohérence entre les politiques européennes. Les différentes interventions ont été accueillies favorablement par la Commission européenne ainsi que par les délégations nationales. L'on a décrit ce forum comme une réussite afin d'avoir la perspective des utilisateurs derrière la bannière d'ONG verte qu'arbore ce forum.

LE PROCESSUS BIOGEOGRAPHIQUE

La Commission européenne a lancé le nouveau processus biogéographique. L'objectif est d'échanger et d'analyser les mesures nécessaires pour parvenir à un état de conservation favorable des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, en portant une attention particulière à la gestion et la cohérence du réseau Natura 2000. Pour chaque région biogéographique, différents événements sont planifiés avec des participants de délégations nationales de chaque pays concerné ainsi qu'une délégation européenne.

La FACE a informé ses Membres des régions boréales, atlantiques, alpines et méditerranéennes et, où possible, a également coordonné l'engagement de la communauté cynégétique dans le cadre des délégations nationales. Cet engagement garantit que les discussions concernant la gestion des terres incluent les gestionnaires sur le terrain.

Lors de la réunion des directeurs biodiversité et nature de l'UE à Chypre, la FACE a déclaré aux représentants des États Membres au nom du Forum des utilisateurs Natura 2000 :

« Nous recommandons fortement aux autorités nationales d'avoir recours à l'expertise de nos Membres au niveau national et local ainsi que de leur donner l'occasion de rejoindre les délégations nationales. Ceci implique de leur faire parvenir les informations à temps afin qu'ils puissent prendre leurs dispositions en matière de transport ainsi que leur donner l'opportunité de se familiariser avec le processus.»

La FACE a ajouté que **le soutien au niveau local est d'autant plus nécessaire en période de crise économique, puisque la conservation de la nature dépendra davantage des acteurs locaux en fonction de leurs incitants.**

LE FORUM D'UTILISATEURS NATURA 2000

Le forum d'utilisateurs NATURA 2000 rassemble les chasseurs par le biais de la FACE ainsi que les propriétaires fonciers (ELO), les forestiers (CEPF), les agriculteurs (Copa-Cogeca) et les pêcheurs à la ligne (EAA). Le forum représente plus de 45 millions de citoyens européens qui possèdent, gèrent et utilisent les terres et les ressources naturelles renouvelables.

Le Forum aide les législateurs à élaborer leurs politiques et à appliquer la directive Habitats de l'UE. Natura 2000 permet en particulier de comprendre les différentes situations socio-économiques locales. Elle s'est avérée être une plateforme efficace pour aborder les législateurs européens avec plusieurs messages notamment dans le cadre des réunions des directeurs nature et biodiversité de l'UE.

LE CAS DE LA FINLANDE

La Finlande a adopté une nouvelle loi en vertu de laquelle l'autorité environnementale peut établir des interdictions horizontales de certaines activités comme la chasse dans les zones de protection de la nature des territoires du sud du pays appartenant au gouvernement.

La FACE a participé à la réunion de l'Intergroupe Chasse du Parlement finlandais en avril 2012 aux côtés du Député et Président de l'Intergroupe Chasse Eero Reijonen, du Président de l'association des chasseurs finlandais et Vice-Président de la FACE Lauri Kontro ainsi que du Nature Policy Manager de la FACE, Gabor von Bethlenfalvy, qui a présenté un aperçu de la chasse en zones protégées en Europe. En présence d'un représentant du Ministère finlandais de l'environnement, Gabor a souligné que les expériences collectées à travers l'UE suggèrent que les approches verticales, avec prise en considération des dimensions humaines et culturelles, semblent être les plus efficaces pour parvenir à gérer ces sites de manière réaliste et éviter les conflits. Il est important de continuer à rappeler aux décideurs politiques que l'UE a fait un grand pas en acceptant le concept d'une approche participative à la gestion de zones protégées. Il est important de poursuivre dans cette direction et de ne pas revenir à l'exclusion des populations locales.

DANS LES FORETS...

NATURA 2000 ET LES FORETS

50% du réseau Natura 2000 est composé de forêts.

La DG Environnement et la DG Agriculture et Développement rural de la Commission européenne ont initié conjointement l'élaboration d'un nouveau Guide sur la gestion des forêts au sein de Natura 2000. Ce Guide vise à (a) contribuer à l'amélioration de l'état de conservation des habitats et des espèces dans les forêts, (b) clarifier la mise en application des Directives Oiseaux et Habitats, et (c) promouvoir une gestion plus intégrée des forêts dans les zones Natura 2000, en renforçant le partenariat/l'implication des parties prenantes et du secteur forestier dans la gestion du réseau Natura 2000.

La FACE a coordonné et soumis un premier ensemble de commentaires corroborés scientifiquement, auxquels les correspondants nationaux de Natura 2000 (experts des Membres de la FACE) ont précieusement contribué.

Dans ces commentaires, la FACE a abordé deux grandes préoccupations en particulier:

- Aucune mention de la gestion du gibier et du rôle des chasseurs dans la gestion du gibier;
- Promotion de la gestion par la « non-intervention » (y compris l'interdiction des activités humaines) mais sans aucune précision des conditions d'application.

La chasse reste un outil nécessaire à la gestion forestière. Les grandes espèces de gibier ont des impacts écologiques sur les forêts et selon les densités de populations et la capacité de charge des forêts, elles peuvent être favorables ou défavorables à la biodiversité et aux habitats. Parmi les impacts négatifs, on retrouve notamment l'entrave à la réalisation des objectifs de conservation des forêts désignées en tant que sites Natura 2000, ainsi que les pertes économiques pour le secteur forestier et les propriétaires forestiers (et les chasseurs s'ils doivent compenser les dégâts de gibier). Par ailleurs, la chasse est associée à de nombreux bénéfices du réseau Natura 2000 et représente souvent une source de revenu séduisante pour les propriétaires fonciers et une incitation à la gestion durable des forêts, conformément aux objectifs de conservation de Natura 2000.

La préoccupation autour du concept de non-intervention réside dans le manque de considération des besoins de gestion des utilisations du territoire en dehors des zones de non-intervention (par ex. les dégâts causés par le sanglier dans les territoires agricoles environnants et le contrôle des espèces prédatrices généralistes). Il est évident qu'un régime de non-intervention ou stricte protection peut aussi avoir des effets négatifs sur la biodiversité et les habitats (par ex. dans le cas d'une longue tradition de gestion durable). Les activités (y compris les activités forestières, la chasse, etc.) n'ayant aucun impact sur les objectifs de conservation de la nature ne devraient pas être interdites. Les interdictions ne devraient reposer que sur des preuves scientifiques et être évaluées au cas par cas en fonction du site (en raison des différences locales et des différents objectifs de conservation). Les conflits émanant d'interdictions inutiles peuvent constituer des défis supplémentaires dans la réalisation des objectifs de conservation de la nature.

La FACE et ses Membres continueront à promouvoir l'engagement des chasseurs dans la gestion des aires protégées, en collaboration avec les autorités compétentes et d'autres acteurs pertinents, notamment en ce qui concerne Natura 2000.

- Le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE, volet Aires protégées

CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LES FORETS AXEE SUR LE SECTEUR FORESTIER DE KOSOVO

En octobre 2012, la FACE a participé à une Conférence de deux jours à Pristina sur le développement du secteur forestier de Kosovo. Dans le cadre d'un projet de jumelage financé par l'UE, la Conférence a rassemblé des experts de toute l'Europe représentant le secteur forestier, les ministères nationaux et la communauté de gestionnaires de la faune sauvage. L'objectif était d'examiner comment le secteur forestier peut être renforcé au Kosovo et contribuer à la durabilité et au développement économique des zones rurales. Dans le cadre du projet de jumelage, les bonnes pratiques d'Autriche, de Bulgarie et d'Italie ont été examinées et une harmonisation du cadre juridique de Kosovo avec l'Acquis Communautaire de l'UE est encouragée.

Johan Svalby, Legal Advisor de la FACE a participé à l'évènement, aux côtés du Secrétaire-Général de la Fédération des chasseurs albanais, Membre de la FACE, Themis Perri. Johan a prononcé un discours sur l'approche européenne, par la législation et d'autres politiques, au développement de la gestion et de la conservation de la faune sauvage. Il a souligné que les stratégies efficaces pour une gestion durable de la faune sauvage devaient être à long-terme, inclusives et collaboratives et permettre que les régimes de chasse nationaux profitent aux chasseurs locaux. Les forêts sont des atouts multinationaux et les citoyens devraient être impliqués. C'est en fin de compte à travers des actions individuelles et l'engagement à long-terme de chasseurs locaux et nationaux qu'une différence pourra être faite en pratique sur le terrain – ce que les chasseurs européens réussissent à prouver quotidiennement à travers notre continent.



L'INFRASTRUCTURE VERTE

Au sein de l'UE, un grand nombre d'écosystèmes ont été dégradés, essentiellement à cause de la fragmentation du territoire.

Suite à l'adoption de la Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2020 par le Conseil de l'Union européenne, l'UE et ses Etats membres sont tenus de préserver et d'encourager les services écosystémiques et de restaurer les écosystèmes dégradés en incorporant un concept d'Infrastructure verte dans l'aménagement du territoire. Certains concepts de l'Infrastructure verte existent déjà à différents niveaux, cependant il n'y a ni cohérence ni approche communément admise à travers l'Europe sur la manière d'atteindre les résultats nécessaires.

Le concept de l'Infrastructure verte est pertinent pour les chasseurs et tout projet éventuel d'Infrastructure verte est susceptible d'avoir une influence sur les espaces au sein desquels est pratiquée la chasse. L'Infrastructure verte doit travailler avec les chasseurs, et non pas contre nous. Les chasseurs peuvent en effet offrir leur expertise en matière de systèmes de gestion coordonnés (cf. les Conseils cynégétiques) et d'actions individuelles de niveau local (par ex. plantation de haies et rangées de fleurs sauvages) permettant de préserver une infrastructure verte essentielle à la conservation des particularités naturelles du paysage, de renforcer et restaurer les écosystèmes et d'augmenter la connectivité du paysage et sa capacité à réagir face aux changements environnementaux (par ex. le changement climatique).

Après que le Groupe de travail Infrastructure verte de la Commission ait fourni des opinions et des recommandations pour la stratégie en matière d'Infrastructure verte, à laquelle la FACE a grandement participé en 2011, la Commission est restée silencieuse en 2012 afin d'élaborer sa stratégie en interne. La FACE a cependant publié une déclaration en 2012, exhortant la Commission et les Etats Membres à prendre le rôle des chasseurs en compte dans le cadre de l'Infrastructure verte. De plus, la FACE a rejoint Wetlands International dans une position pour la restauration des rivières dans le cadre de l'Infrastructure verte.

La FACE considère qu'une Stratégie pour l'Infrastructure verte de l'UE doit respecter la subsidiarité des Etats Membres (l'UE n'est pas directement compétente en matière de planification spatiale) et reste un cadre général qui prend en compte les spécificités régionales contrairement à un cadre spécifique et restrictif.

Néanmoins il faut une certaine coordination au niveau européen pour appliquer l'Infrastructure verte de manière plus efficace. L'UE pourrait faciliter l'intégration de l'Infrastructure verte dans des projets financés grâce aux mécanismes de financement adéquats (comme la Politique Agricole Commune, le Fond européen de Développement régional, LIFE, etc.) mais également en renforçant la cohérence entre les politiques européennes existantes qui concernent l'affectation des terres, la nature et la biodiversité et en intégrant l'Infrastructure verte dans celles-ci.

Une Stratégie d'Infrastructure verte implique de mettre en exergue la multifonctionnalité des zones rurales, le besoin d'implication active des parties prenantes en tenant compte de la biodiversité « ordinaire » au-delà de la biodiversité prioritaire et protégée couverte par Natura 2000.

L'économie est un aspect crucial des processus d'élaboration de politiques et prises de décision, en particulier en cette époque d'austérité.

Malheureusement, les données sur l'économie de la chasse sont dispersées et extrêmement variées à travers l'Europe. Il faut développer un Cadre pouvant capturer et placer les divers jeux de données sans nécessairement développer de nouvelles méthodologies / méthodologies communes.

La FACE a collaboré avec la Députée européenne Véronique Mathieu Houillon pour développer un **Cadre pour l'évaluation de l'Économie de la chasse**, à finaliser avec l'aide de l'Université de Stirling en Ecosse en 2013. Ce Cadre est plus conceptuel qu'analytique. Il place les diverses valeurs associées à la chasse dans 3 grandes catégories: socio-culturel, environnemental et monétaire. De nombreuses méthodes pourraient être utilisées pour évaluer les valeurs mais il se peut qu'elles ne puissent pas toutes être chiffrées. Par exemple, comment évaluer le plaisir d'une soirée en solitaire à traquer le chevreuil jusqu'à ce qu'il finisse par vous échapper ? Ces valeurs sont difficiles à exprimer en des termes monétaires, mais elles sont importantes et contribuent au bien-être individuel et social. Il est donc très important de les reconnaître.

La FACE a collaboré avec la Députée européenne Véronique Mathieu Houillon pour développer un Cadre pour l'évaluation de l'Économie de la chasse.

Pendant ce temps, un certain nombre d'autres processus et initiatives ont émergé. L'**association des chasseurs allemands** (*Deutscher Jagdverband*, DJV) a notamment envisagé l'élaboration d'un projet sur l'Économie de la chasse en Allemagne. La DJV a invité la FACE, le Conseil International de la Chasse et de la Conservation du Gibier (CIC) et la Délégation allemande du CIC à une réunion à Berlin. Le Secrétaire-Général de la FACE, Angus Middleton a présenté le concept du Cadre et le fait qu'une partie de ce travail serait destiné à alimenter **l'Inventaire & l'Évaluation des Services Écosystémiques de l'UE (MAES)**. Le CIC – à qui la FACE avait précédemment présenté une vue d'ensemble des données existantes en Europe – explore la possibilité de connexion avec **l'Économie des Écosystèmes et de la Biodiversité (TEEB)** du Programme Environnement des Nations-Unies. Cependant, cette connexion impliquerait davantage une Approche totale à la valeur de la faune sauvage, alors que la DJV et la Délégation allemande du CIC cherchent une méthodologie appropriée pour évaluer l'Économie de la chasse en Allemagne. Bien qu'il existe des différences d'opinion sur la manière de procéder – le CIC favorisant généralement une approche standardisée et centralisée, centrée sur la faune sauvage, tandis que la FACE favorise plutôt une approche intégrée focalisée sur la chasse – il a été convenu de poursuivre la collaboration et le partage d'informations, ce que la DJV a gentiment accepté de coordonner.

INVENTAIRE & EVALUATION DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES (MAES)

La FACE s'est impliquée dans le processus MAES de la DG Environnement de la Commission européenne et le Nature Policy Manager Gabor von Bethlenfalvy a participé au premier Atelier de travail ouvert des parties prenantes le 22 novembre 2012. Il y a brièvement présenté certains travaux de la FACE. Étant donné que le processus MAES est en cours d'élaboration, c'est une réelle occasion d'inclure les valeurs de chasse dans les évaluations des écosystèmes qui devraient, en temps voulu, être rassemblées au niveau européen.

Les dossiers de conservation de la faune sauvage abordés par la FACE couvrent la mise en œuvre des Directives Nature de l'UE en lien avec les listes d'espèces et les nouvelles mesures politiques.

Les activités de la FACE concernant la conservation de la faune sauvage sont étroitement liées à notre engagement dans des accords internationaux (p.58) qui nous fournissent des cadres pour nos mesures par rapport à certaines espèces.

Ces dossiers sont importants pour la FACE car ils influencent la législation nationale en matière de chasse et ont des répercussions sur la gestion de la faune sauvage.

De nombreux obstacles s'érigent entre les différentes méthodes de conservation de la faune sauvage : observation, science, politique, planification en passant par les décisions concernant les options de gestion. Le rôle de réseaux comme la FACE et ses Membres est de relier ces processus et de créer des liens. Avec tant de parties concernées et d'opinions opposées, ce n'est pas une tâche facile. L'une des raisons pour lesquelles un dialogue et une communication efficace sont nécessaires est que sans cela, les avantages pour la faune sauvage sont limités.

La FACE garantit que le rôle de l'utilisation durable et de la conservation motivée par les incitants soit reconnu dans la création et l'application des politiques relatives à la faune sauvage.

La FACE travaille avec ses Membres afin de partager son expertise pour l'élaboration de politiques environnementales et leur application qui bénéficiera à la chasse ainsi qu'à la conservation de la nature. Cette expertise est étayée par une base de connaissance étoffée grâce à des avancées en matière de surveillance mais également grâce à des liens étroits avec nos partenaires stratégiques.

**LA CONSERVATION
DE LA FAUNE SAUVAGE**

ACTION PAR ESPECE

Différentes espèces ou groupes d'espèces requièrent des approches différentes pour leur conservation.

Certaines espèces individuelles en déclin nécessitent une action ciblée par rapport à leurs besoins, c'est-à-dire des plans d'actions par espèces, alors que d'autres ont besoin d'un cadre plus large comme les espèces exotiques envahissantes (p.54-55), les grands carnivores (p.50-53) ou les sangliers (p.49).

Alors que les chasseurs prennent des mesures sur le terrain pour conserver et surveiller certaines espèces ou populations d'espèces en particulier, la FACE travaille au sein de groupes spécialistes des espèces de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN, p.34) ainsi qu'au sein de Wetlands International (p.47) pour une collaboration internationale et une conservation efficace de la nature. Une grande partie de cet engagement recoupe notre travail dans le respect des Accords internationaux comme l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (p.61-65) et l'Accord sur la protection des zones humides (p.66-69).

ARTEMIS:

LE PORTAIL D'INFORMATIONS POUR LES ESPECES CHASSABLES EN EUROPE

Le manque d'informations sur les statistiques de prélèvements a été épinglé comme faillite de la communauté cynégétique : « Des mécanismes de surveillance sains et fondés sur des données scientifiques doivent être mis en place afin de s'assurer que toute utilisation est maintenue à un niveau supportable pour les populations d'oiseaux sauvages sans affecter négativement le rôle de l'espèce dans l'écosystème ou l'écosystème proprement dit. Ces mécanismes devraient intégrer des informations statistiques sur les tableaux de chasse, qui sont actuellement inexistantes ou peu développées pour la plupart des espèces de l'Union européenne » - *Le Guide sur la Chasse durable en application de la directive Oiseaux*.

La FACE a tenté de palier ce manque en créant, en Novembre 2012, le portail d'informations ARTEMIS sur les espèces chassables.

Mieux comprendre nos espèces: www.face-artemis.eu

Ce site web fournit les informations existantes sur les statistiques de tableaux de chasse dans l'UE ainsi que d'autres informations sur la répartition et l'écologie des espèces chassables. Le portail permet de mieux comprendre nos espèces et constitue un nouvel outil pour les gestionnaires et les chercheurs.

Le portail ARTEMIS continuera à se développer, des informations seront ajoutées et mises à jour progressivement afin d'améliorer le partage de connaissances des chasseurs.



GROUPES DE SPECIALISTES DU CANARD

En novembre 2012, la FACE a été la première organisation à sponsoriser, à l'aide d'une modeste contribution, le Groupe de spécialistes du Canard de Wetlands International. Il s'agit là d'un réseau international de spécialistes du Canard investis dans la surveillance, la recherche, la conservation et la gestion des populations de Canard sauvage. Le but de ce groupe est de parvenir à communiquer efficacement et partager des connaissances et des bonnes pratiques entre membres et autres personnes intéressées par la gestion et la conservation du Canard. Ce groupe fait partie du réseau de groupes de spécialistes de Wetlands International et de la Commission pour la survie des espèces de l'UICN.

L'idée de ce soutien a vu le jour lors du 3ème Symposium pan-européen sur les canards (PEDS3) tenu à Jindrichuz Hradec, en République tchèque, en avril 2012, auquel la FACE a participé. De nombreuses populations de canards ont pu être maintenues en bonne santé depuis la fin des années quarante jusqu'aux années quatre-vingt-dix. Plus récemment, cependant, on a enregistré des troubles démographiques chez plusieurs espèces de canards (comme les canards de mer de la région baltique).

Il est préoccupant de voir que notre cadre de surveillance actuel ne convient pas à ce monde en évolution. Nous sommes incapables de déterminer si les déclinés de population enregistrés au niveau des sites sont dus à une variation dans la distribution et les mouvements de population ou s'ils sont le résultat d'un véritable déclin de population. Le manque continu de mise à disposition des données de tableaux de chasse a également été pointé du doigt. Le Wildlife Policy Manager de la FACE Cy Griffin, a reconnu le problème et insisté sur le fait qu'une réflexion devait être menée sur la manière d'utiliser les données de tableaux de chasse collectées. Il est possible que dans le passé, l'accent ait été trop souvent mis sur la nécessité de fournir des chiffres totaux, au détriment de la recherche d'autres données de population collectées par les chasseurs, tels que les tendances et la démographie des tableaux de chasse, la distribution et les mouvements.

La FACE croit que le Groupe de spécialistes du Canard favorisera un meilleur échange d'informations sur les populations de Canard en rassemblant divers groupes d'intérêts – chasseurs et non-chasseurs – d'origines et points de vue différents.

GROUPE DE SPECIALISTES DE L'OIE

Le Groupe de spécialistes de l'Oie de Wetlands International cherche à renforcer les contacts entre l'ensemble des chercheurs sur les populations d'oies migratrices dans l'hémisphère nord. Au cours de leur réunion annuelle, les derniers progrès en matière de connaissances des populations d'oies sont partagés et débattus. Cette année, la réunion était organisée à Arcachon, en France, en janvier 2013 par l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, France) avec le soutien financier supplémentaire de l'Institut de recherche l'OMPO, la FNC (Fédération Nationale des Chasseurs), la FDC33 (Fédération Départementale des Chasseurs de Gironde), la Maison de la Chasse, les autorités locales et régionales et la FACE, représentée par son Wildlife Policy Manager Cy Griffin.

Etant donné la liste d'organisations soutenant la réunion, on aurait pu s'attendre à ce que la chasse soit un des dossiers clés. Au contraire, le sujet principal de la réunion était la Bernache cravant (*Branta b. Bernicla*) et la Zostère marine (*Zostera*), une source d'alimentation importante pour de nombreux oiseaux sauvages. Les chasseurs ne sont pas seulement intéressés par les espèces chassables. Ceci fut bien illustré à travers une présentation de la Fédération de Gironde (FDC33) sur le monitoring de l'hivernage de la Bernache cravant dans le Bassin d'Arcachon qu'ils entreprennent depuis 1986. Chaque participant a également reçu une monographie de la fameuse Baie d'Arcachon de Teddy Auly et Jésus Veiga de la FDC33, détaillant l'histoire et l'écologie de cette zone humide importante.

La présence de la FACE à ce symposium a été très appréciée et l'établissement de liens plus étroits entre les organisations de chasseurs et les structures de recherche a été perçu comme un pas dans la bonne direction vers une meilleure compréhension de nos oiseaux sauvages.

D'ACTION PAR ESPECE

GESTION DURABLE DES CORMORANS, *Phalacrocorax carbo*

Dans le cadre du Projet européen 'CorMan' (Gestion durable des populations de cormorans), le Groupe de liaison des parties prenantes, dont la FACE fait partie, a tenu sa troisième réunion d'orientation des travaux et prise en compte de l'ensemble des préoccupations, au printemps 2012.

Les deux grands engagements à relever à travers ce contrat sont:

- Développer une plateforme d'information électronique sur le site internet de la DG Environnement de la Commission européenne avec des informations générales sur les cormorans ainsi que des solutions de bonnes pratiques pour réduire l'impact des Grands Cormorans sur la pêche, les réserves halieutiques et l'aquaculture.
- Coordonner un recensement paneuropéen des colonies reproductrices en 2012 et un recensement paneuropéen des oiseaux hivernants en 2013.

D'autres actions pertinentes pour les cormorans ont été discutées lors de la réunion, notamment le Guide de la Commission européenne sur l'utilisation des dérogations en vertu de l'Article 9 de la Directive Oiseaux pour le Cormoran.



La FACE a fourni des informations ainsi que des conseils quant à l'application pratique de la Directive Oiseaux de l'UE et sur la manière de gérer les conflits qui opposent les êtres humains à la faune sauvage.

L'OMPO : OISEAUX MIGRATEURS DU PALEARCTIQUE OCCIDENTAL

L'Institut européen pour la gestion des oiseaux sauvages et de leur habitats est une organisation internationale non gouvernementale à vocation scientifique dont les objectifs sont d'étudier et de contribuer à la connaissance des oiseaux paléarctiques migrateurs sur l'ensemble de leur aire de distribution en Eurasie-Afrique tout en s'assurant des possibilités de leur gestion et de leur exploitation durable

L'Assemblée Générale 2012 de l'Institut OMPO, à laquelle le Wildlife Policy Manager de la FACE Cy Griffin a participé, s'est tenue à Bruxelles le 18 octobre. L'OMPO reste active dans la recherche d'un bout à l'autre des voies de migration des oiseaux migrateurs du Paléarctique occidental – des conditions de reproduction des grives sur les sites d'études de la région de Leningrad au monitoring des oiseaux d'eau dans le delta du Sénégal. Les participants ont également débattu de la manière d'évaluer les données statistiques de tableaux de chasse et en particulier de la façon de comparer les données collectées en utilisant différentes méthodologies. Une conclusion était qu'il faut éviter de faire trop en une fois et plutôt limiter les travaux pour les étendre ensuite une fois l'expérience acquise. La FACE et l'OMPO se réjouissent de joindre leurs forces et travailler ensemble à cette priorité de longue date.

LA GESTION DU SANGLIER, *Sus scrofa*

L'Intergroupe Chasse durable et l'Organisation européenne des propriétaires fonciers (ELO) a organisé une réunion au Parlement européen, à Strasbourg, en juillet 2012 sur « l'explosion démographique » des populations de sangliers en Europe.

Dans sa présentation, le Senior Policy Advisor de la FACE, Yves Lecocq, a identifié le changement climatique et ses répercussions sur les écosystèmes ainsi que les activités humaines (en particulier l'agriculture) en tant que principale cause de cette explosion de populations d'une espèce sauvage très adaptable – un phénomène déjà présent dans les années 1970 et aucunement limité à l'Europe. Yves a également repris les conséquences parfois désastreuses d'un grand nombre de sangliers: dégâts considérables aux récoltes, risques plus élevés de collisions routières, graves problèmes de sécurité aux abords et au sein des zones urbaines, transmission de maladies aux animaux domestiques et aux hommes et, dernier point mais non des moindres, impact négatif sur la biodiversité (par ex. les oiseaux nichant au sol). Face à cette situation extrêmement complexe, il a mis en garde contre les solutions simplistes et idéologiques de même que contre une stratégie européenne standardisée.

La seule solution réaliste est d'encourager et de motiver les chasseurs à augmenter leurs prises de sanglier. Cela suppose un cadre juridique approprié permettant d'éviter l'apparition de restrictions déraisonnables (telles que de trop courtes saisons ou d'autres interdictions de chasse). Pour la FACE, il est clair que les chasseurs doivent reconnaître leurs responsabilités – et ils sont entièrement disposés à le faire – et d'autres secteurs de la société (ONG de conservation de la nature, agriculteurs, autorités locales...) devraient suivre le pas.



L'ORGANISATION EUROPEENNE DES PROPRIETAIRES FONCIERS - ELO est une fédération unique de 67 associations nationales à travers l'UE représentant les intérêts des propriétaires, gestionnaires et entrepreneurs ruraux européens. En assurant conjointement le Secrétariat de l'Intergroupe Chasse durable, Biodiversité, Activités rurales et Forêts au Parlement européen, la FACE et l'ELO dispensent des services aux Députés, leur procurent les informations et l'expertise nécessaires et organisent les événements planifiés. Au travers de nombreuses années de coopération fructueuse et d'intérêts et acteurs partagés, la collaboration avec l'ELO se poursuit et est source d'enrichissement mutuel.

LES GRANDS CARNIVORES

« Les chasseurs sont l'une des parties concernées de la conservation et de la gestion des grands carnivores en Europe : ils sont - et doivent être - une partie de la solution »

- Pia Bucella, Commission européenne

Les grands carnivores vivent dans des situations différentes en Europe du point de vue de l'écologie, de la conservation, de l'aspect socio-culturel et politique. Ceci pourrait contribuer à expliquer les différents comportements à l'égard des grands carnivores, qui divisent parfois la société. Les paysages européens sont densément peuplés et multifonctionnels et les humains et les grands carnivores doivent trouver un moyen de coexister. Cette coexistence comporte des défis mais également des opportunités.

Les données récentes nous montrent que la plupart des populations de grands carnivores en Europe sont stables voire augmentent. Alors que cette tendance nous donne de quoi nous réjouir, de nombreux défis s'érigent devant nous. Différentes questions se posent : concernant par exemple la gestion actuelle et les systèmes d'indemnisation ainsi que le statut légal, notamment sous la Directive Habitats de l'UE et sous la Convention de Berne du Conseil de l'Europe (p.70-71).

La communauté cynégétique européenne est un acteur très actif dans la conservation des grands carnivores et contribue directement à leur surveillance et à la gestion de leurs habitats et de leurs proies sur le Vieux Continent.



Les Membres de la FACE disposent de connaissances livresques et d'expertises pour un meilleur avenir pour les grands carnivores en Europe.

La FACE assure que cette richesse soit intégrée dans les politiques et approches au sein de l'UE concernant les grands carnivores.

La FACE contribuera à l'élaboration de politiques sur la conservation des grands carnivores.

- Le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE, volet Espèces

LE PROJET MEDIALOUP

Les populations de loups en Europe occidentale connaissent une expansion démographique et géographique.

La communauté cynégétique française voit cela d'un œil inquiet car le Plan d'Action National sur le Loup 2008-2012 des autorités françaises ne donne que peu de conseils concernant la coexistence du loup avec la communauté cynégétique.

En 2012, le Membre français de la FACE, la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC), ainsi que d'autres partenaires en France ont lancé le projet MédiaLoup, cofinancé par le Ministère français de l'environnement et la Fondation Maison de la Chasse et de la Nature. Fort des meilleures expériences et pratiques de différentes régions d'Europe, ce projet a donné des suggestions concrètes pour le plan d'action français pour les loups 2013-2017.

La FACE faisait partie du Comité organisateur et a coordonné 3 ateliers avec ses Membres respectivement en Suède, en Italie et en Espagne. Les ateliers ont rassemblé des orateurs de tous les secteurs concernés: agriculteurs, ONG protectionnistes, chasseurs, scientifiques et administrations publiques pour aborder la délégation française. Celle-ci comprenait des représentants d'associations de chasse au niveau local (FDC - Fédération Départementale des Chasseurs) et au niveau national, de la FNC, du ministère français de l'environnement et d'autres parties prenantes qui ont échangé leurs expériences et ont eu un plus grand aperçu des différentes approches relatives à la gestion du loup en Europe.

Le rôle de la FACE dans le projet MediaLoup ainsi que le fait que l'on se soit concentré de plus en plus sur la gestion des grands carnivores et leur conservation a constitué une grande contribution à l'expertise de la FACE dans ce domaine complexe de conservation d'espèces emblématiques.

LES GRANDS CARNIVORES

L'ACTION DE L'UE SUR LES GRANDS CARNIVORES : LA PLATEFORME DES PARTIES PRENANTES

En 2012, la Commission européenne a lancé un processus de dialogue avec et entre les diverses parties prenantes concernées par les grands carnivores. L'objectif global de cette *Action de l'UE sur les grands carnivores* est d'identifier des approches concrètes permettant de contribuer au maintien et à l'accomplissement d'un état de conservation favorable des grands carnivores européens et de garantir la coexistence entre les grands carnivores et les hommes par le biais d'une atténuation des conflits.

La FACE est devenue un membre actif d'un nouveau petit groupe de contact au niveau de l'UE chargé de contribuer à l'élaboration du processus de dialogue et composé d'organisations d'agriculteurs (y compris les éleveurs de moutons et de rennes), de propriétaires fonciers, d'organisations environnementales et de chasse.

En outre, la Commission a lancé un contrat visant à soutenir le processus de dialogue sur les plans technique et scientifique. Parmi les tâches de ce contrat se trouvent notamment l'examen de l'état de conservation des populations de grands carnivores en Europe, l'identification des conflits principaux opposant les humains aux grands carnivores ainsi que les domaines et modes de coopération possibles entre les parties prenantes. La FACE et son Groupe de travail sur les grands carnivores a fourni des informations pour certains projets de rapports à ce propos.

Ces deux actions de la Commission s'insèrent directement dans le cadre d'un atelier européen qui a eu lieu à Bruxelles en janvier 2013 et auquel ont participé les groupes concernés aux niveaux européen, national et local. La FACE s'est assurée de la participation de ses experts ainsi que du Conseil International de la Chasse et de la Conservation du Gibier (CIC), en préparant et présentant une présentation conjointe exposant le point de vue des chasseurs par rapport aux grands carnivores.

L'implication du Groupe de travail de la FACE sur les grands carnivores a permis d'aboutir à une véritable reconnaissance des chasseurs de la Commission, comme l'a souligné le Commissaire à l'environnement Janez Potočnik dans son discours lors des 35 ans de la FACE en septembre 2012 (p.18-19) mais également par le Conseiller de la Commission à la Direction Capital naturel Andras Demeter, lors de la deuxième réunion informelle des Directeurs Chasse de l'UE en octobre 2012 en Finlande.

La FACE continuera à s'engager dans cette plateforme de dialogue et continuera à plaider pour une gestion du niveau de population des grands carnivores en se concentrant d'avantage sur les répercussions au niveau local, où la chasse a un rôle capital à jouer. Les principes des politiques européennes au sujet des grands carnivores doivent être transparents et inclure intégralement les parties concernées.

L'implication du Groupe de travail de la FACE sur les grands carnivores a permis d'aboutir à une véritable reconnaissance des chasseurs de la Commission

LE GROUPE DE TRAVAIL GRANDS CARNIVORES DE LA FACE

La FACE a rétabli le Groupe de travail sur les grands carnivores, composé des experts désignés de 16 pays parmi les Membres de la FACE. Présidé par le Professeur Henryk Okarma de l'association des chasseurs polonais (PZL, *Polski Związek Łowiecki*), ce groupe a joué un rôle important dans *l'Action de l'UE sur les grands carnivores*.

Le groupe créera et révisera la base de connaissances de la FACE pour les loups (*Canis lupus*), les ours (*Ursus arctos*), les lynx (*Lynx lynx*) ainsi que les gloutons (*Gulo gulo*) suite à l'élan du projet MédiaLoup.

La première réunion a eu lieu en janvier 2013 et a été présidée par Martin Højsgaard, Secrétaire-Général de la Coopération des chasseurs nordiques. Les experts, Membres de la FACE, du groupe ont été rejoints par une délégation du Conseil International de la Chasse et de la Conservation du Gibier (CIC) qui a renforcé un engagement de collaboration sur des dossiers clés. La réunion a permis d'avoir une compréhension de la situation des grands carnivores en Europe. Cette compréhension est double : (a) l'implication des chasseurs dans la gestion et le monitoring en Europe et (b) les conflits et solutions possibles.

DETACHEMENT POUR LES GRANDS CARNIVORES DEVELOPPER NOTRE BASE DE CONNAISSANCES

En novembre 2012, l'Association des chasseurs finlandais (*Suomen Metsästäjälitto/Finlands Jägarförbund*), a détaché sa biologiste stagiaire Laura Kammonen à la FACE pendant 6 mois pour travailler principalement à la création d'une base de connaissances sur les grands carnivores. Son travail consistait à rassembler des informations sur les données et tendances des populations, données de prélèvements de chasse et révision des plans de gestion. Laura a en outre rassemblé des données sur les aspects légaux et socio-économiques, créant une solide base pour ce recueil d'informations des chasseurs sur les grands carnivores en Europe. Ce détachement a été financé par la Coopération des chasseurs nordiques et a constitué un atout de taille pour la FACE et pour notre travail sur les grands carnivores.

La FACE poursuivra ses travaux dans le domaine de la conservation des grands carnivores en Europe et elle continuera à promouvoir le rôle des chasseurs en conformité avec notre *Manifeste pour la Biodiversité*. Nous ne voulons pas que les grands carnivores soient considérés soit comme des espèces très protégées ou bien comme des menaces, mais plutôt comme des espèces de gibier respectées et intégrées dans nos paysages.

LA FACE & LES LOUPS DANS LES MEDIAS

L'augmentation de la couverture de presse positive générée par la FACE pour les chasseurs européens confirme le rôle de premier plan qu'ont les chasseurs dans une gestion et conservation efficace de la faune sauvage. La couverture médiatique a connu son apogée à la fin de l'année 2012, lorsque *The Economist* a consacré 4 pages aux loups ce qui constitue une reconnaissance du rôle des chasseurs qui font partie intégrante de la solution par rapport à la conservation des loups : un message provenant d'une source d'information influente et crédible et qui aurait atteint 1,6 millions de lecteurs.

ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

L'éventail de problèmes imputables aux espèces exotiques envahissantes ne se limite pas à leur menace pour la biodiversité, qui a été reconnue depuis longtemps au niveau international dans la Convention sur la diversité biologique et au sein de l'UE. Cependant, nous sommes loin de nous attaquer au problème de manière coordonnée. A l'avènement d'un nouvel instrument législatif de l'UE, il est essentiel qu'il reçoive le soutien politique et du grand public et qu'il soit appliqué rapidement et efficacement.

QU'EST CE QU'UNE EEE ?

Pour qu'une espèce non-indigène devienne envahissante, elle doit tout d'abord être introduite par un processus anthropique. Si elle survit et commence à se reproduire sans intervention humaine, elle est considérée comme établie. Si elle se répartit largement et cause des dégâts au niveau environnemental, économique et sanitaire alors on la qualifie d'envahissante (Keller et al. 2011). En bref, « pour qu'une espèce non-indigène devienne envahissante, elle doit être introduite, survivre et prospérer » - **Convention sur la diversité biologique**

Le degré de compréhension du grand public et l'implication des parties concernées joueront un rôle important pour s'assurer que l'on adopte les bonnes options de gestion. La communication est également très importante pour éviter une polarisation entre les groupes concernés : les espèces exotiques envahissantes ne doivent pas être diabolisées et toutes les priorités fixées devraient être appliquées en ayant recours à des critères transparents et étayées par des preuves scientifiques.

En tant que parties concernées, les chasseurs et la chasse ont un rôle positif à jouer dans l'identification et la gestion des espèces exotiques envahissantes. Les chasseurs font partie de la solution, principalement au travers des systèmes de détection précoce, comme en témoigne le Projet LIFE+ coordonné par l'association des chasseurs suédois sur la gestion du Chien viverrin (*Nyctereutes procyonoides*) dans les pays nordiques.

Il est important de rappeler que les espèces exotiques ne sont pas toutes envahissantes et qu'un nombre significatif d'entre-elles contribuent à notre bien-être, notamment la modeste pomme de terre. Nous devons reconnaître que, par le passé, suite aux intérêts des collectionneurs animaliers et des chasseurs, un certain nombre d'espèces ont été importées en Europe pour être ensuite relâchées ou s'échapper et certaines de ces espèces sont à présent considérées comme envahissantes dans au moins une partie de leur zone de répartition. Pour cette raison, nous prenons nos responsabilités et nous engageons

dans ce sens:

La FACE contribuera à la formulation de politiques sur des dossiers tel que le contrôle des espèces exotiques envahissantes.

- Le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE, volet Espèces

La FACE traduit réellement ses mots et ses objectifs en actes au travers de son Manifeste pour la Biodiversité : la **FACE et ses Membres communiqueront aux chasseurs la nécessité d'identifier, de contrôler et d'éviter l'introduction d'espèces de faune ou de flore envahissantes**, à la suite de quoi les chasseurs peuvent être déployés comme des agents de gestion du territoire pour les identifier, grâce à leurs connaissances, leurs expériences ainsi que l'avantage économique que représente le fait qu'ils proposent leur aide de manière volontaire, dans cette étape cruciale de la conservation de la nature.

Dans le cadre de la nouvelle politique, la FACE demande que les espèces prioritaires soient identifiées de manière à pouvoir reconnaître le rôle positif des espèces exotiques non-envahissantes. Nous ne pensons pas que la chasse n'implique de risque élevé et nous travaillons avec le Conseil de l'Europe à l'élaboration d'un Code de conduite pour la chasse et les espèces envahissantes qui renforcera les législations nationales et internationales.

ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES: LES SOLUTIONS

« Nous devons nous fier aux observateurs visuels et auditifs sur le terrain. En particulier, à des acteurs en symbiose avec la nature comme les chasseurs. »

- **Valentina Bastino, Commission européenne**

La FACE et l'Intergroupe Chasse durable ont coordonné un séminaire interactif spécialement organisé au Parlement européen à Bruxelles en janvier 2012 pour examiner la question de la gestion des espèces exotiques envahissantes – aujourd'hui et à l'avenir.

Les Députés européens se joindront aux chasseurs, aux pêcheurs, aux propriétaires fonciers et aux conservateurs européens pour partager des idées et des informations dans le but d'identifier ensemble des actions concrètes à entreprendre pour atteindre les objectifs de la Stratégie de l'UE pour la biodiversité à l'horizon 2020. Présidé par le Député européen Robert Sturdy (UK), 50 participants se sont retrouvés parmi lesquels plusieurs représentants de la Commission européenne mais également les Députés européens Véronique Mathieu Houillon (France), Markus Pieper (Allemagne) et Ioan Enciu (Roumanie) ainsi que des intervenants de l'Alliance européenne des pêcheurs à la ligne (EAA), de l'Initiative européenne pour l'écureuil (ESI), de l'Ambassade d'Australie, de l'Organisation européenne des propriétaires fonciers (ELO), de l'Organisation des Agriculteurs et de leurs Coopératives dans l'UE (Copa-Cogeca) et de la FACE qui ont brièvement partagé leurs positions et ont été rejoints par Mme Valentina Bastino de la Commission européenne ainsi que par les Députés pour l'ouverture des débats.

Cet échange exceptionnel a été accéléré par les décisions fondamentales prises au sein de l'UE en ce qui concerne les espèces exotiques envahissantes.

Le Secrétaire-Général de la FACE, Angus Middleton, a souligné que « les chasseurs ne sont pas de vulgaires tueurs et il faut toute une série de communications claires pour essayer et parvenir à ce que les chasseurs éliminent une espèce, qu'ils auraient par instinct protégé. En ce qui concerne la prévention, la FACE veut éviter que les listes deviennent trop restrictives étant donné que la majorité des espèces non-indigènes ne sont pas envahissantes et nombre d'entre-elles ont un poids économique. »

Valentina Bastino de la Commission européenne a fait remarquer que « nous devons nous fier aux observateurs visuels et auditifs sur le terrain. En particulier, à des acteurs en symbiose avec la nature comme les chasseurs » - alors que les efforts de coordination sont cruciaux, Mme Bastino a noté que parmi toutes les espèces non-indigènes identifiées en Europe, 10% à 15% sont envahissantes et a évoqué les mesures plus radicales introduites dans des pays tiers comme l'Australie.

L'ensemble des recommandations et des intérêts garantissent un aperçu précis d'un pan complexe de la politique européenne en matière de nature qui nécessitera surtout une coordination collaborative pour la biodiversité.



LA DIRECTIVE OISEAUX DE L'UE

La FACE a été officiellement fondée en 1977, elle est le fruit de l'engagement de plusieurs associations nationales de chasse qui se sont engagées dans un processus qui a abouti à l'adoption en 1979 de la Directive Oiseaux de l'UE.

Aujourd'hui, la FACE continue à renforcer l'application de cette directive et relève les défis auxquels elle est confrontée, notamment l'élargissement de l'UE et les changements de statuts des populations d'oiseaux sauvages en Europe – ces activités restent au cœur du travail de la FACE.

En vertu du premier objectif de la Stratégie 2020 de l'UE en faveur de la biodiversité, la FACE se concentre sur l'action 3 – *Renforcer la prise de conscience et la participation des parties prenantes et améliorer l'application de la législation* et l'action 4 – *Améliorer et rationaliser le suivi et la notification*, qui complètent les vastes engagements auxquels la FACE a souscrit en matière de conservation des oiseaux migrateurs (voir Accords Internationaux p.58).

LA MISE A MORT ILLEGALE D'OISEAUX

Grâce à leurs racines rurales et leur éthique de conservation de la nature, les chasseurs et les organisations de chasse sont dans une position unique afin d'aider les autorités compétentes à réduire les pratiques de mise à mort illégale d'oiseaux – sur le terrain mais également au niveau des politiques.

Suite à la Recommandation N°155 (2011) de la Convention de Berne sur la mise à mort, la capture et le commerce illégaux des oiseaux sauvages, un petit groupe de travail composé de représentants de la Commission, de la Convention de Berne, de BirdLife International et de la FACE a tenu une série de réunions en 2012 afin d'identifier les mesures qui doivent être prises au niveau de l'Union européenne ou au niveau des Etats membres en vue d'améliorer l'efficacité des actions visant à lutter contre la mise à mort illégale d'oiseaux. L'issue de ce dialogue a été la rédaction d'une « feuille de route pour éliminer la mise à mort, la capture et le commerce illégaux des oiseaux sauvages ».

La FACE s'est engagée à garantir des avancées dans ce domaine mais également que des mesures soient prises pour échanger des informations et sensibiliser davantage à la problématique. Davantage d'efforts doivent être déployés pour comprendre les atteintes à la faune sauvage, définir le problème et fixer les priorités ainsi que les objectifs. Les priorités devraient être

La FACE a depuis longtemps adopté une politique de **tolérance zéro** à l'égard des mises à mort illégales.

fixées en fonction de la menace par rapport à la biodiversité et à l'échelle de l'activité illégale.

La communication joue un rôle prépondérant en matière de mesures contre la mise à mort illégale d'oiseaux sauvages et la FACE respecte la recommandation de la Convention de Berne qui stipule les principes suivants : (i) la mise à mort illégale des oiseaux pose le problème, et non la chasse légale ; (ii) une tolérance zéro des mises à mort illégales d'oiseaux sauvages ; (iii) une reconnaissance de la chasse légale et de l'utilisation durable.

2013 sera une année de grand engagement pour la FACE concernant les dossiers de mise à mort illégale, y compris la participation à la 2e Conférence du Conseil de l'Europe sur la mise à mort, le piègeage et le commerce illégaux d'oiseaux sauvages, en Tunisie en 2013.

La mise à mort illégale n'est pas synonyme de chasse.

Une étape importante impliquant les chasseurs et leur expertise dans la conservation des oiseaux sauvages.

NOUVEAU SYSTEME DE REPORTING POUR L'ARTICLE 12 DE LA DIRECTIVE OISEAUX

La Commission européenne a finalisé un nouveau format de reporting concernant l'Article 12 de la Directive Oiseaux. Ce nouveau format devra être utilisé par les Etats membres lors de la présentation de leurs prochains rapports (pour la période 2008-2012) attendus pour fin 2013. Précédemment il fallait présenter un rapport tous les 3 ans mais à partir de maintenant ce sera tous les 6 ans comme pour les rapports concernant l'Article 17 de la Directive Habitats et ce, suite à un travail intensif mené dans le cadre du Groupe d'experts en reporting, auquel la FACE participe depuis sa création en 2008. Le groupe d'experts continuera à fournir un soutien technique et scientifique dans un souci de conformité avec les exigences du reporting.

La Commission européenne tient à ce que les données fassent l'objet d'un consensus au niveau national avant d'être soumises et elle encourage les Etats membres à établir des panels d'experts nationaux avec des points clés pour la communication avec la Commission. Suite à l'engagement de la FACE, lors de la réunion de lancement pour le processus de reporting à Bruxelles en octobre 2011, la remarque suivante a été actée dans le rapport résumé : « Même si les Etats membres jouissent d'une liberté totale pour la mise en place des réseaux et des panels pour le reporting concernant l'Article 12, le Président a souligné l'importance d'impliquer au moins les Partenaires nationaux de BirdLife (pour garantir de bonnes relations avec Birds in Europe 3) **ainsi que les organisations nationales de chasseurs pertinentes.** »

La FACE a recommandé et aidé ses Membres à participer aux panels d'experts nationaux et à soumettre des données dans la mesure du possible. Dans certains cas de recours à des structures nationales existantes, les Membres de la FACE sont déjà inclus dans le processus (notamment en France et en Suède). Il s'agit d'une étape importante impliquant les chasseurs et leur expertise dans la conservation des oiseaux sauvages.

BIRDS IN EUROPE 3 UN PROCESSUS PARALLELE

BirdLife International dirige un consortium pour préparer une troisième édition de leur atlas Birds in Europe en 2014 dans le cadre d'un processus parallèle aux rapports relatifs à l'Article 12 de la Directive Oiseaux. Cet ouvrage fait suite à d'autres volumes publiés en 1994 et 2004 et qui apportent des détails sur les estimations de populations ainsi que sur les tendances pour toutes les espèces d'oiseaux en Europe.

Une réunion de lancement s'est tenue à Mikulov, en République Tchèque du 8 au 10 février 2012, à laquelle le Wildlife Policy Manager de la FACE, Cy Griffin, a participé. Cette réunion a rassemblé environ une centaine de participants d'une quarantaine de pays, parmi lesquels des Partenaires de BirdLife et d'autres organisations ornithologiques.

Alors que les différents dispositifs de surveillance et d'évaluation d'oiseaux se rapprochent plus que jamais, davantage d'efforts doivent être déployés pour renforcer la collaboration avec les structures de chasse. Pour les espèces de gibier, particulièrement les tétras et les perdrix, les chasseurs sont souvent impliqués dans la surveillance des populations. La raison d'être de ces actions est d'assurer que la chasse soit durable (par exemple en s'imposant des restrictions en période de faible rendement de reproduction). Pour ce faire, des données fiables sont collectées. Le défi est de savoir comment incorporer ces informations dans des programmes de recensement plus conventionnels.

La nature transfrontalière de nombreux problèmes environnementaux a entraîné l'apparition de toute une série d'accords environnementaux multilatéraux ayant des implications en matière de politiques nationales et régionales. Ces accords orientent l'agenda mondial, établissent les principes de conservation et offrent des outils pour la coopération.

Puisque l'UE constitue souvent un bloc influent lors de ces réunions internationales, il est essentiel que la FACE suive et contribue à ces réunions pour y représenter les intérêts et l'expertise des chasseurs européens. Cela permet à la FACE d'être informée au sujet des tendances de conservation internationales, d'étendre ses connaissances à d'autres expériences en matière de conservation, de défendre les intérêts des chasseurs, d'améliorer l'image et la visibilité des chasseurs en tant que conservateurs de la nature et de trouver des manières de travailler avec d'autres conservateurs.

La FACE et ses Membres contribuent activement aux principaux accords internationaux en offrant l'expertise, la coordination, les synergies et la sensibilisation qu'il convient.

Une grande partie de ses travaux dans le domaine des Accords internationaux s'opèrent en collaboration avec ses partenaires. Ces travaux sont directement liés aux travaux de conservation de la nature et de la faune sauvage et sont également appliqués à son travail politique au niveau européen et, par le biais de ses Membres, au niveau national.

ACCORDS INTERNATIONAUX

LA FACE TRAVAILLE AU NIVEAU INTERNATIONAL
POUR DES RESULTATS AU NIVEAU LOCAL

LA CONVENTION SUR LES ESPECES MIGRATRICES - CMS

JOURNEE MONDIALE DES OISEAUX MIGRATEURS

Les chasseurs en Europe sont impliqués depuis longtemps dans la gestion positive et la surveillance des oiseaux d'eau migrateurs - tant au niveau local qu'au niveau international par le biais des accords internationaux multilatéraux tels que l'AEWA. Les célébrations annuelles de la Journée mondiale des oiseaux migrateurs, en mai sont l'occasion pour la FACE de mettre en lumière certaines activités entreprises par le monde cynégétique, telles que le projet de surveillance de la bécasse mené par la Fondation pour le Gibier et la Faune Sauvage (Game and Wildlife Conservation Trust) au Royaume-Uni : Woodcock Watch - un projet passionnant qui vous permet de suivre 12 bécasses lors de leur migration au départ de foyers hivernaux britanniques, à travers l'Europe, en direction de la Russie et de leurs aires de reproduction.

Au niveau politique, la FACE a toujours mis à disposition son expertise et ses connaissances techniques. Les Membres de la FACE ont joué un rôle déterminant dans l'élaboration de l'Accord sur la conservation des Oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) dans les années 1990.

Cet engagement considérable dans la conservation des oiseaux migrateurs, détaillé dans ce Rapport, reflète l'engagement sincère des chasseurs dans la préservation future de ces espèces. Cet engagement s'illustre chaque jour à travers l'Europe et la Journée mondiale des oiseaux migrateurs fournit une plateforme pour célébrer ce dernier.



La Convention sur les espèces migratrices de la faune sauvage (également connue sous l'acronyme CMS ou sous le nom de Convention de Bonn) vise à conserver les espèces migratoires terrestres, aquatiques et d'oiseaux. Il s'agit de l'unique convention mondiale spécialisée dans la conservation d'espèces migratoires, de leurs habitats et des voies de migration. La CMS complète et coopère avec de nombreuses organisations internationales et partenaires et est dans bien des cas utilisée comme Convention cadre. Les accords sous la CMS vont des traités légalement contraignants (ce que l'on appelle les Accords) aux instruments moins formels comme des Protocoles d'entente et peuvent être adaptés aux exigences de certaines régions. L'élaboration de modèles en fonction des besoins en matière de conservation des différentes espèces migratoires est un atout unique de la CMS.

Parmi les résolutions adoptées à la CdP10 en 2011, en Norvège, deux d'entre-elles, de grande importance, sont en cours d'application: la création du groupe de travail sur les oiseaux terrestres et du groupe de travail sur l'empoisonnement. Malheureusement, aucune organisation de chasse n'a été invitée à participer au groupe de travail sur les oiseaux terrestres qui a tenu sa réunion immédiatement après la réunion du comité technique de l'Accord sur les oiseaux d'eau, au Ghana en août 2012. Le groupe de travail sur l'empoisonnement a été mis en place et la FACE ainsi que le Conseil International de la Chasse et de la Conservation du Gibier (CIC) ont été invités à y participer.

En général, la FACE a été plus impliquée dans la CMS et tente d'atteindre des objectifs en matière de conservation de la nature pour lesquels les conservateurs de la nature ainsi que les chasseurs pourraient rassembler leurs forces de façon plus concrète.



Repérez les chasseurs: l'affiche officielle



L'ACCORD SUR LA CONSERVATION DES OISEAUX D'EAU MIGRATEURS D'AFRIQUE-EURASIE - AEW A

L'AEWA couvre 255 espèces d'oiseaux dépendant écologiquement des zones humides pendant au moins une partie de leur cycle annuel, y compris de nombreuses espèces de gibier.

Contrairement à beaucoup d'autres accords, l'AEWA reconnaît la nécessité de la conservation de la nature, y compris de l'utilisation durable des espèces migratrices et contrairement à d'autres accords, il a développé des outils pour développer la conservation et non se limiter à la protection. Il s'agit donc d'un accord très important pour les chasseurs européens, régissant leur coopération dans la gestion des populations d'oiseaux migrateurs.

COMITE TECHNIQUE DE L'AEWA : PILOTANT L'ACCORD AOÛT 2012

Le Comité technique de l'AEWA est l'organe prodiguant des conseils et des informations techniques et scientifiques à la Réunion des Parties et, par l'intermédiaire du Secrétariat de l'Accord, aux pays signataires de l'AEWA. Il soumet ses recommandations au sujet du Plan d'Action de l'AEWA et la mise en œuvre de l'Accord et identifie les priorités pour les autres recherches à entreprendre.

De la communauté cynégétique, Angus Middleton de la FACE, Jean-Yves Mondain-Monval (Office National de Chasse et de la Faune Sauvage, France), Arto Marjakangas (Conseil International de la Chasse et de la Conservation du Gibier, CIC), John Harradine (*British Association for Shooting & Conservation*, BASC) et Patrick Triplet (Institut OMPO) étaient présents et ont collaboré efficacement.

Les travaux en relation avec la chasse s'articuleront principalement autour d'une révision complète des Lignes directrices sur les prélèvements durables de l'AEWA pour refléter les différents modes et motivations de chasse. Il est essentiel que la chasse soit mieux comprise et déclinée sous différentes formes car trop souvent toute forme de mise à mort (y compris l'empoisonnement) est assimilée à la chasse.

Concernant l'Europe, la chasse récréative est en général bien réglementée et dans certains cas ne présente aucune menace majeure pour les oiseaux d'eau. Un autre processus examinera en outre les méthodes visant à développer les connaissances sur le prélèvement des oiseaux d'eau dans la zone de l'Accord. La (les) Ligne(s) directrice(s) sur les prélèvements durables devra (ont) également couvrir des dossiers spécifiques tels que les espèces semblables, les dispositions pour la libération d'oiseaux et des conseils sur des termes tels que « limites de prise ». A ce sujet, il ne s'agira pas seulement de définir des limites de prélèvements, car elles pourraient constituer une méthode inappropriée.

L'AEWA constitue une très belle occasion de développer et de promouvoir des plans de gestion éclairés pour les oiseaux sauvages d'importance pour les chasseurs à travers l'Europe – notamment les espèces abondantes et les espèces au statut de conservation moins favorable. Et peut-être plus important encore, la FACE a l'occasion de développer des plans de gestion avec d'autres acteurs soucieux de satisfaire les besoins et les aspirations des chasseurs. Pour réussir, nous devons nous engager activement dans le processus

AEWA - DOSSIER SPECIAL >>>>>>>>

AEWA - RdP 5

L'ACCORD SUR LA CONSERVATION DES OISEAUX D'EAU MIGRATEURS D'AFRIQUE-EURASIE - REUNION DES PARTIES

La Réunion des Parties de l'AEWA (RdP5) s'est tenue à La Rochelle, France, du 14 au 18 mai 2012. **Ce fut une belle opportunité pour les chasseurs de défendre la conservation des oiseaux migrants**, d'autant plus que la réunion était organisée en France – un pays aux riches traditions de chasse et de conservation des oiseaux d'eau – et que le thème de la réunion était « Les oiseaux d'eau migrants et les hommes – des zones humides en partage ».

SESSION PREPARATOIRE A LA REUNION DES PARTIES

Lors de la session préparatoire à la Réunion des Parties sur les Parties africaines, le Secrétaire-Général de la FACE, Angus Middleton a travaillé, conjointement avec ses collègues de l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) et de l'institut OMPO à la promotion d'initiatives consacrées à la conservation des oiseaux d'eau en Afrique. La FACE a facilité les discussions sur les propositions en matière d'utilisation durable. Il a réussi à mettre plus d'emphase sur les concepts d'utilisation durable (à des fins de consommation ou non) et de gestion communautaire de ressources naturelles pour les oiseaux d'eau et leurs zones humides. L'accent a ainsi été mis sur la compréhension des différents systèmes de prélèvement et leurs moteurs, allant de la subsistance au commerce en passant par la gestion et, pour la chasse européenne, les loisirs.

Trop souvent, le terme « chasse » est utilisé pour décrire une très large variété de motivations pour le prélèvement, y compris la mise à mort illégale. Une meilleure compréhension des motivations pour le prélèvement devrait permettre de réduire l'utilisation excessive du terme chasse en tant que menace. Cela ouvrirait également la voie à des possibilités très utiles pour nos collègues au Conseil International de la Chasse et de la Conservation du Gibier (CIC) de s'engager à nouveau avec l'AEWA sur des dossiers en relation avec le prélèvement en Afrique, lié au débat sur la viande de brousse et évidemment au projet de Plateforme de gestion collaborative de la faune sauvage du CIC.

La FACE continuera à collaborer sur ces dossiers dans le but de replacer dans son contexte la chasse européenne récréative bien régulée et d'explorer des pistes pour élaborer des systèmes de prélèvement plus flexibles en Europe.

LA 5ÈME RÉUNION DES PARTIES

Le Secrétaire-Général de la FACE, Angus Middleton et le Wildlife Policy Manager de la FACE Cy Griffin, ont passé une semaine éprouvante, aux côtés des Membres de la FACE dont la BASC (*British Association for Shooting and Conservation*), de la FNC (Fédération Nationale des Chasseurs), et du CIC, en veillant à s'assurer que les préparatifs ne soient pas perdus. L'essentiel de ce travail a été accompli grâce à l'engagement soutenu dans le Comité technique de l'AEWA.

Rappelant que lors de la 4e Réunion des Parties de l'AEWA (RdP4) à Madagascar, un grand nombre de dossiers relatifs à la chasse a été délégué au Comité technique et nombre d'entre eux ont été traités de manière pragmatique et constructive, ce qui fut très utile. Dans de nombreux cas, l'on a opté pour des termes plus flexibles y compris des références systématiques aux plans de gestion adaptative ainsi qu'une emphase positive sur le développement durable. Les chasseurs et la chasse ont été intégrés positivement aux discussions et résolutions. Ceci nous permet d'avoir un cadre solide en place pour une conservation collaborative qui devrait aboutir à des résultats probants pendant la prochaine période d'intersession pour les espèces chassables et protégées.

Dans le rapport intermédiaire du plan stratégique de l'AEWA, sur les 18 buts et objectifs, seulement 6 ont été considérés comme de « bons progrès » : à savoir les réseaux de sites, les données de prélèvement (31% des parties contractantes ont des systèmes de données statistiques détaillés), l'élimination progressive de la grenaille de plomb, la prise illégale d'oiseaux, l'évaluation de l'impact environnemental EIE et l'évaluation stratégique environnementale ESE, et les petites subventions de financement. D'autres buts importants, tels que le rétablissement des espèces à un état de conservation favorable, ont été considérés comme « non accomplis / non progressé ».

RESOLUTIONS

Sur un total de 28 projets de résolutions, plusieurs faisaient référence à la chasse. Contrairement à la 4ème Réunion des Parties, la plupart étaient assez neutres ou même en faveur des préoccupations de la FACE, y compris une résolution sur la clarification de la définition de perturbation. Cette résolution reconnaît que de nombreuses mesures ont déjà été prises pour limiter les impacts négatifs de la chasse et demande au Comité technique d'examiner d'autres activités pouvant causer des perturbations. Si les finances le permettent, il est aussi demandé qu'une synthèse des connaissances scientifiques au sujet de la perturbation soit élaborée et, si possible, que des conseils soient prodigués aux gestionnaires fonciers.

Une autre résolution importante pour la FACE était la résolution concernant l'établissement d'un financement à long-terme pour le recensement international des oiseaux d'eau. Celle-ci n'a pas récolté le soutien escompté, mais a conduit à un compromis selon lequel le dossier sera examiné à nouveau lors de la 6ème Réunion des Parties et les ces dernières sont priées de prendre en compte les contributions volontaires.

La FACE a partagé un stand d'exposition avec d'autres ONG et agences gouvernementales pour distribuer son Rapport annuel et son Manifeste pour la Biodiversité (p.32). La FACE a en outre annoncé le lancement du Portail d'informations sur les espèces chassables en Europe (p.46).

Une série d'événements transversaux étaient organisés sur les thèmes suivants: l'élimination progressive de la grenaille de plomb dans les zones humides et les interdictions temporaires de chasse par temps froid. La FACE et la *British Association for Shooting & Conservation* (BASC) y ont contribué au moyen de présentations. La FNC (Fédération Nationale des Chasseurs) a également organisé un événement sur les dernières recherches concernant la réaction des oiseaux à la perturbation et ses possibles impacts sur l'état des populations.

La FACE a été active dans les coulisses, en garantissant une issue favorable aux résolutions mais aussi en établissant les contacts appropriés avec les experts et les fonctionnaires nationaux. Des discussions ont eu lieu avec la délégation russe pour examiner la problématique de la conservation de l'Oie des moissons de la Taïga (*Anser fabalis fabalis*), la gestion du gibier et le rôle de la Fédération de Russie en tant que Partie contractante à l'Accord.

La FACE continuera à collaborer sur ces dossiers dans le but de replacer dans son contexte la chasse européenne récréative bien régulée et d'explorer des pistes pour élaborer des systèmes de prélèvement plus flexibles en Europe.

L'OIE NAIN : GROUPE DE TRAVAIL INTERNATIONAL

Anser erythropus

Le Groupe de travail international sur l'Oie naine de l'AEWA a tenu sa deuxième réunion du 9 au 11 novembre 2012 au Lac Kerkini, en Grèce afin d'évaluer la mise en œuvre du Plan d'Action international par espèce pour l'Oie naine. Elle était organisée dans le cadre du projet LIFE+ de l'UE « Sauvegarder l'Oie naine le long de sa voie de migration européenne » [LIFE10NAT/GR/638]. Le Wildlife Policy Manager de la FACE, Cy Griffin, y a participé.

Presque tous les Etats de répartition de l'Oie naine sont représentés dans le Groupe de travail et ont l'obligation, en vertu du programme de travail, de présenter un rapport national tous les deux ans. La réunion en Grèce constituait une première occasion d'examiner ces rapports nationaux. Les participants ont observé qu'une grande partie des rapports nationaux abordent des aspects de la chasse mais les personnes chargées de la présentation des rapports ne sont pas toujours les mieux placées pour fournir de telles informations. La FACE a exprimé ses préoccupations à ce sujet et offert son assistance pour fournir des informations plus correctes. Le Groupe de travail a accueilli cette idée favorablement.

Pour ce qui est des bonnes nouvelles, il ressort de ces rapports que le rapide déclin de l'Oie naine s'est arrêté ou diminué dans les principales zones de reproduction fennoscandiennes et occidentales, même si le nombre d'oiseaux nicheurs en zone fennoscandienne reste dangereusement bas (80 couples nicheurs).

La chasse et la mise à mort illégale ont été identifiées en tant que menace pour l'espèce à travers son aire de répartition, et en particulier le long de la voie de migration orientale. Il est important de souligner qu'en période de reproduction peu prospère, les oiseaux nicheurs fennoscandiens volent vers l'est vers les aires de mue avant de voler vers le sud. Cela peut constituer un frein de plus dans ce contexte de reproduction déjà peu prospère, en raison de l'exposition des oiseaux adultes à la chasse.

Dans le Plan d'Action, il est proposé d'interdire la chasse à l'oie dans tous les principaux sites de manifestation possible de l'Oie naine. Le sentiment général lors de la réunion et l'opinion du Secrétariat de l'AEWA est qu'il s'agit là d'une solution irréaliste et dans certains cas inutile car la protection des oies peut être assurée par le biais d'approches plus coopératives. La FACE, en tant qu'observateur de ce groupe de travail, veillera à garantir que cette direction soit suivie lors de la révision du Plan d'Action en 2013.

Suite au RdP5, nos travaux concernant l'AEWA ont continué sous une tonalité généralement positive pour les chasseurs et la chasse pour le triennat à venir. L'accent est mis de plus en plus sur la gestion du gibier plutôt que simplement en se concentrant sur la protection. Ce qui apporte déjà des outils utiles pour la chasse et la conservation de la nature.



LES OIES A BEC COURT MONTRENT LA VOIE

Anser brachyrhynchus

L'outil d'AEWA le plus concret pour la chasse est la formalisation du Plan de gestion adaptatif pour l'Oie à bec court, adopté à la 5ème Session de la Réunion des Parties de l'AEWA (MOP5). Ensuite il y a eu la première réunion sur la mise en oeuvre du Plan de Gestion international par espèce de l'AEWA pour la population d'Oie à bec court (*Anser brachyrhynchus*) de Svalbard, à Svalbard du 4 au 8 août 2012.

Cette réunion a rassemblé 24 participants en provenance de délégations nationales de 4 Etats de l'aire de répartition (Belgique, Danemark, Norvège et Pays-Bas), de représentants de gouvernements, d'experts internationaux et d'organisations nationales de chasse et de conservation de la nature invitées.

Parmi les observateurs se trouvaient le Secrétaire-Général de la FACE, Angus Middleton, et Niels Henrik Simonsen ainsi que Niels Erik Jørgensen de l'association nationale des chasseurs danois (*Danmarks Jægerforbund*).

Au cours des dernières décennies, la population d'Oie à bec court de Svalbard a considérablement augmenté pour atteindre près de 69.000 individus. Cet accroissement de population d'Oie à bec court a progressivement entraîné des conflits avec les intérêts agricoles. De plus, il existe des préoccupations concernant la dégradation de la végétation vulnérable de la toundra à Svalbard en raison de la pression croissante exercée par le

broutage des oies.

La réunion s'est principalement centrée sur l'analyse de mesures visant à réduire ces conflits tout en préservant le statut de conservation favorable de la population. Pour parvenir à une gestion adaptative de l'Oie à bec court, les participants ont examiné et évalué différentes stratégies de gestion des prélèvements, les dernières informations concernant la population et les pratiques de chasse.

La chasse a été acceptée favorablement en tant qu'élément de gestion. La Norvège et le Danemark ont envisagé d'optimiser les stratégies de chasse, sans objection de la part des Pays-Bas et de la Belgique ainsi que des pays où les espèces sont protégées. Les idées présentées, parmi lesquelles une gestion prudente des territoires, des saisons et des opportunités de chasse, offrent d'intéressants modèles pouvant être adaptés à d'autres situations.

Ce plan de gestion et son élaboration offrent un point de départ très utile pour d'autres plans de gestion en relation avec l'AEWA. Par ailleurs, un plan de gestion est en cours pour l'Oie des moissons (*Anser fabalis fabalis*).

La chasse a été acceptée favorablement en tant qu'élément de gestion.



LA COLLABORATION INTERNATIONALE POUR LES ZONES HUMIDES

Les zones humides sont l'un des habitats les plus importants de la planète. Ils apportent de multiples services écosystémiques et sont des zones capitales pour toute la faune sauvage et non simplement pour les oiseaux d'eaux migrateurs.

La FACE et ses Membres poursuivront leurs efforts au niveau local pour préserver et restaurer les zones humides, tout en collectant et en communiquant des exemples de bonnes pratiques de conservation des zones humides.

- Le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE, Volet habitats

Les chasseurs font partie des fondateurs de la Convention de Ramsar sur les zones humides ainsi que du Bureau international de recherche sur les oiseaux d'eau et les zones humides, mieux connu aujourd'hui sous le nom de Wetlands International.

De nombreux chasseurs, particulièrement les sauvagiers, contribuent fortement à la conservation des zones humides. Inspirée en partie par le 75^e anniversaire de Ducks Unlimited, la FACE s'est concentrée et se concentre toujours sur la collaboration avec un éventail de partenaires pour la conservation des zones humides et l'utilisation rationnelle de leurs oiseaux.

Cette emphase sur les oiseaux est tellement marquée qu'elle chevauche de nombreux accords internationaux comme l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA, p.61-65) et la Convention sur les espèces migratrices (CMS, p.60). Les travaux spécialisés concernant certaines espèces de canards et d'oies sont détaillés sous le volet Action par espèce, p.47.

SOUTENIR LA GESTION DES OISEAUX D'EAUX

Outre les travaux de l'AEWA, Angus Middleton & Cy Griffin de la FACE sont actuellement engagés activement dans l'établissement de meilleurs contacts avec les Groupes de spécialistes pertinents de Wetlands – notamment les Groupes de spécialistes (GS) des espèces les plus pertinentes (Wetlands et UICN): GS Canard, GS Oie (voir p.47), GS Bécasse et bécassine – et les projets d'amélioration des contacts avec le GS Echassier.

La FACE est au coeur du rétablissement du GS Prélèvement des oiseaux d'eau. La FACE est en outre impliquée dans le Partenariat de surveillance des oiseaux d'eau coordonné par Wetlands International et visant à développer les connaissances sur les oiseaux d'eau en Europe et ailleurs. Cela permettra de peupler la base de connaissances scientifiques au sujet des populations pour la chasse aux oiseaux d'eau.

Et ce n'est pas tout : la FACE travaille étroitement avec l'Institut OMPO et soutient ses travaux visant à développer une base de connaissances scientifiques en rapport avec la chasse pour le prélèvement des oiseaux d'eau. Cela implique en particulier de contribuer à la collation de données de prélèvements statistiques. Dans un premier temps, les travaux porteront principalement sur les Oies avant d'être progressivement étendus à d'autres espèces.

WETLANDS INTERNATIONAL se consacre à la conservation et à la restauration des zones humides - pour l'éventail de valeurs et de services qu'elles fournissent au profit de l'environnement et du bien-être humain. Cette organisation opère à travers son vaste réseau de 20 bureaux, de partenaires et d'experts pour accomplir ses objectifs.

L'importance de Wetlands International pour les oiseaux d'eau – au moins équivalente à celle de BirdLife – et leur renom en tant qu'ONG de conservation de la nature ont conduit la FACE développer une relation plus stratégique avec cette organisation.

Suite à une réunion du Partenariat pour la surveillance des oiseaux d'eaux, le Secrétaire-Général de la FACE, Angus Middleton a rencontré la Directrice-Générale de Wetlands International, Jane Madgwick début 2012. La participation intégrée au sein des Groupes Spécialistes de Wetlands International (p.47), la collaboration aux réunions au Parlement européen sur l'avenir des eaux européennes ne sont que quelques exemples parmi les points importants de cette période d'élaboration de rapports.

L'AVENIR DES EAUX EUROPEENNES: SEMINAIRE AU PARLEMENT EUROPEEN

Le Député européen Giancarlo Scottà a organisé un atelier sur les eaux européennes le 11 avril 2012 au Parlement européen, à Bruxelles, sous la houlette de l'Intergroupe chasse durable.

Nicola Notaro de la Commission européenne et Martin Scheele de la DG Agriculture, ont informé les participants des dernières avancées politiques en matière d'eau relatives à la réforme de la Politique Agricole Commune. Antoine Poupart de la Société d'Agriculteurs de France (SAF) a partagé les conclusions tirées d'un projet d'aquaculture en France fournissant une perspective locale précieuse.

La FACE a invité Jane Madgwick, Directrice-Générale de Wetlands International afin d'aborder la question de la Restauration des rivières européennes pour un environnement plus sain, plus sûr et plus propre et a présenté notre message commun qui se concentre sur les habitats et les zones humides et sur leurs services écosystémiques essentiels pour la sauvagine. La présentation de Jane Madgwick a fourni un aperçu essentiel du besoin de coordonner les mesures à large spectre afin de résoudre la question des rivières et éviter les conséquences négatives qui en découleraient.

Ce message a été appuyé par la communauté cynégétique représentée par le Secrétaire-Général de la FACE, Angus Middleton, qui a mis en exergue le cas des ONG de chasse aux USA qui rassemblent leurs efforts et récoltent des fonds afin d'assainir et prévenir la détérioration des cours d'eau.

Cette session au Parlement européen a permis de renforcer la position des chasseurs en tant que groupe clé qu'il faut prendre en compte au niveau de l'UE ainsi qu'au niveau local.

« Alors que l'UE insiste sur l'utilisation rationnelle des ressources, nous devrions tenter de trouver des solutions au niveau local qui impliquent les acteurs privés : les gestionnaires fonciers, les chasseurs ainsi que les pêcheurs. »

- le Député européen Giancarlo Scottà

LA COLLABORATION INTERNATIONALE POUR LES ZONES HUMIDES

CONVENTION DE RAMSAR SUR LES ZONES HUMIDES

La 11ème Session de la Conférence des Parties contractantes (CdP 11) à la Convention de Ramsar sur les zones humides s'est tenue à Bucarest, Roumanie, du 6 au 13 juillet. Elle avait pour thème « Les zones humides : Lieux de vie et destinations » et se centrait en particulier sur les zones humides, le tourisme et les loisirs. Les Parties contractantes à la Convention de Ramsar (Etats membres) se sont réunies pour évaluer les progrès réalisés à ce jour par la Convention et ceux liés à l'utilisation durable des zones humides, mais aussi pour partager des connaissances et expériences sur des dossiers techniques et pour planifier leurs travaux et ceux du Secrétariat pour la prochaine période triennale.

Au centre de la philosophie de la Convention de Ramsar figure le concept de l'utilisation rationnelle. L'utilisation rationnelle des zones humides est définie comme « maintien de leurs caractéristiques écologiques obtenu par la mise en oeuvre d'approches par écosystème dans le contexte du développement durable. » Au coeur de l'utilisation rationnelle se trouve la conservation et l'utilisation durable des zones humides et de leurs ressources, au bénéfice de l'humanité – un principe pour lequel se battent les chasseurs jour après jour.

Le Secrétaire-Général de la FACE, Angus Middleton, a participé à la CdP 11 et porté le message selon lequel les chasseurs consacrent beaucoup d'efforts, de temps et d'argent à la conservation des zones humides au niveau local et sont constamment à la recherche de pistes de collaboration avec des acteurs nationaux et internationaux en vue de faire reconnaître leur multifonctionnalité.

Les débats auxquels Angus a assisté se centraient principalement sur la gestion intégrée des zones humides.

L'événement transversal le plus important pour la FACE était le lancement du 5ème Rapport Estimations des populations d'oiseaux d'eau de Wetlands International. Ce Rapport fait part d'une légère amélioration de l'état des populations d'oiseaux d'eau par rapport à 2006, mais il reste encore un certain nombre de populations pertinentes requérant une attention particulière de la part des chasseurs européens.

La Convention de Ramsar constitue un grand potentiel pour la FACE, compte-tenu de ses nombreuses synergies avec l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eaux migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA, p.61-65) et ses partenaires stratégiques clés tels que Wetlands International. Elle couvre également certaines zones de faune sauvage symboliques telles que le Delta du Danube où la chasse devrait être perçue non seulement comme un outil de gestion ou d'intérêt économique mais aussi comme un outil d'intérêt socio-culturel et récréatif.

JOURNEE MONDIALE DES ZONES HUMIDES

La Journée mondiale des zones humides est célébrée le 2 février de chaque année, en souvenir de l'adoption de la convention sur les zones humides en date du 2 février 1971 à Ramsar, en Iran, le long des côtes de la mer caspienne – mieux connue sous le nom de 'Convention de Ramsar'.

La Journée mondiale des zones humides, coordonnée par le Secrétariat Ramsar, met en lumière la conservation et l'utilisation rationnelle de toutes les zones humides par des actions de tout niveaux – local, national et mondial. Les chasseurs s'y attellent tout au long de l'année et la FACE était heureuse de célébrer les efforts collectifs des chasseurs du niveau local au niveau international, à travers la coopération avec des partenaires clés, pour assurer la pérennité des zones humides et de leur faune sauvage.



LA CONVENTION DE BERNE

La Convention de Berne est un instrument juridique international, contraignant pour ses Parties contractantes, dans le domaine de la nature. Elle couvre l'essentiel du patrimoine naturel du continent européen et accorde une importance particulière à la nécessité de protéger les habitats naturels et les espèces vulnérables menacées, y compris les espèces migratrices. Son Comité permanent (T-PVS) surveille l'application de la Convention lors de chacune de ses réunions, par le biais d'examen de rapports, de traitements de dossiers et d'adoption de recommandations.

La 32^{ème} réunion annuelle du **Comité permanent** de la Convention de Berne (Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe) s'est tenue du 27 au 30 novembre 2012 à Strasbourg, France. Parmi les participants se trouvaient des fonctionnaires environnementaux représentant les Parties contractantes ainsi que des délégués de 20 organisations de parties prenantes, y compris la FACE. L'Ordre du jour était très chargé et contenait un certain nombre de dossiers en relation avec la chasse.

GRANDS CARNIVORES

Le Groupe d'experts Grands Carnivores, où la FACE est représentée, avait préparé deux recommandations. Celles-ci ont été adoptées par le Comité permanent après quelques amendements. La première recommandation, No. 162 (2012) concerne la réalisation de certaines actions spécifiques de conservation de la nature par les Etats de l'Aire de répartition.

La deuxième recommandation, No. 163 (2012), appellent les Parties à se préparer correctement pour le retour et l'expansion du loup et d'autres grands carnivores, en particulier compte tenu des besoins humains, socio-culturels et économiques. Un amendement de l'UE a été inséré dans le texte, reconnaissant que les « ressources de gibier » constituent une zone de conflit associée aux grands carnivores.

Pour plus d'informations sur les grands carnivores, voir p.50-53.

DEMANDE D'AMENDEMENT DE L'ARTICLE 22 DE LA CONVENTION DE BERNE PAR LA SUISSE

Suite à une tentative infructueuse d'obtenir un changement de catégorie pour sa population de loup, le gouvernement suisse a demandé d'amender l'Article 22 de la Convention afin de permettre à tout Etat de formuler des réserves à tout moment, après avoir signé ou ratifié la Convention relative à certaines espèces spécifiques listées aux Annexes I à III, "pour autant que les circonstances aient radicalement changé dans leur territoire depuis l'entrée en vigueur de la Convention." Pour le moment, les réserves ne peuvent être formulées qu'au moment de la signature / ratification de la Convention – et non après. Les Parties ont majoritairement rejeté la requête de la Suisse, sur la base du fait qu'elle permettrait à toute Partie de formuler des réserves à tout moment.

MISE A MORT ILLEGALE D'OISEAUX

Dans le cadre de l'initiative contre la mise à mort et le commerce illégaux d'oiseaux en Europe, dans laquelle la FACE a été activement impliquée par le biais de la Conférence de Larnaca, les Parties ont été encouragées à présenter leurs remarques par rapport aux deux questionnaires sur la mise à mort illégale d'oiseaux et la protection des oiseaux et les lignes électriques.

Une seconde conférence européenne sur la mise à mort illégale d'oiseaux sera organisée à la fin mai 2013 à laquelle la FACE participe. Le Président a félicité la FACE pour ses contributions positives sur ce sujet.

ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

La Convention de Berne poursuit ses travaux complémentaires à ceux de l'UE sur les espèces exotiques envahissantes. Elle se centre en particulier sur l'approche volontaire, en travaillant notamment étroitement avec la FACE au développement de codes de conduite en relation avec la chasse. Des rapports ont été présentés par les Etats sur leurs contributions dans l'éradication de l'Érismature rousse (*Oxyura jamaicensis*) dans le Paléarctique occidental.

Le Secrétariat a conclu que le programme d'éradication multinational en vertu de la Convention de Berne est sans précédent et s'est jusqu'à présent avéré être une réussite. On ne peut pas en dire autant de l'éradication de l'Écureuil gris (*Sciurus carolinensis*) en Italie. Le Ministre italien a décrit la manière dont les organisations de "bien-être" animal ont délibérément fait obstruction au processus d'éradication en Italie en ignorant les bénéfices de ces mesures pour la nature.

Pour plus d'informations sur les espèces exotiques envahissantes, voir p.54-55.

CHARTRE EUROPEENNE DE LA CHASSE ET DE LA BIODIVERSITE

Un certain nombre de rapports en provenance d'Albanie, d'Azerbaïdjan, de la Commission européenne, de la France, de la Géorgie et de Monaco indiquent que la chasse est réglementée par la loi en tout lieu et qu'elle est généralement pratiquée dans le respect des principes de la Charte européenne de la Chasse et de la Biodiversité.

Au sujet du rapport de l'Albanie, la FACE a émis certaines réserves concernant des pratiques de tourisme de chasse non durables et elle a demandé au Ministre de prendre en compte, entre autres choses, la proposition d'instauration d'un moratoire de 4 ans sur le tourisme de chasse, afin d'utiliser ces 4 années pour établir les structures appropriées pour une réglementation du tourisme de chasse en Albanie dans le respect des principes de durabilité.



European Charter on Hunting and Biodiversity



Presented by the
Federation of Associations for
Hunting and Conservation of the EU

LA COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME

LE LIEN ENTRE LES DROITS DE PROPRIETE ET LES DROITS EN MATIERE DE CHASSE

En 2012, la Cour européenne des Droits de l'homme a clarifié, lors de deux affaires, que les objections émises par un propriétaire foncier quant à l'inclusion obligatoire de sa parcelle dans un terrain commun de chasse plus vaste sous le contrôle d'une coopérative de chasse n'aboutiront que si le propriétaire foncier en question s'oppose à la chasse pour des raisons éthiques.

Les affaires sont connues sous les noms de Herrmann c. Allemagne et de Chabauty c. France. Lors des affaires précédentes, les experts du Groupe de travail Affaires juridiques de la FACE a eu l'occasion de prodiguer des conseils par le biais de l'association des chasseurs allemands (DJV, *Deutscher Jagdverband*) au gouvernement allemand, défendeur.

21 experts juridiques de la FACE de divers pays d'Europe se sont rassemblés à l'occasion de la 7ème réunion du Groupe de travail Affaires juridiques de la FACE, le 11 juillet 2012 à Bruxelles.

LE GROUPE TECHNIQUE AFFAIRES JURIDIQUES DE LA FACE

Ce groupe de travail de la FACE se compose de professionnels du Droit, agissant en tant que points focaux nationaux dans chaque Etat membre, et ayant un vif intérêt pour la chasse et pour l'environnement. Ces experts se rencontrent régulièrement pour examiner et expliquer les Décisions et Arrêts juridiques européens, ainsi que leurs implications pour la chasse, ceci en anticipant et réfléchissant sur des dossiers d'intérêt général.

21 experts juridiques de la FACE de divers pays d'Europe se sont rassemblés à l'occasion de la 7ème réunion du Groupe de Travail Affaires Juridiques de la FACE, le 11 juillet 2012 à Bruxelles.

Parmi les Points clés à l'Ordre du jour se trouvaient la mise en application des dérogations en vertu de la Directive européenne Oiseaux, la relation entre droits de propriété et droits de chasse en vertu de la Convention européenne des Droits de l'homme, et l'utilisation de dérogations pour la gestion du loup en vertu de la Directive Habitats de l'UE.

Les discussions sur ces dossiers ont servi d'excellents exemples de développement à la FACE d'un puissant réseau européen d'experts juridiques nationaux – une base essentielle pour permettre à la FACE de répondre aux questions émergentes au nom des chasseurs européens.

LE CAS HERRMANN CONTRE L'ALLEMAGNE

Le 26 juin 2012, la Grande Chambre de la Cour européenne des Droits de l'homme (CEDH) à Strasbourg, a remis son jugement final sur l'affaire Herrmann c. Allemagne. Cette Affaire avait été initiée par un petit propriétaire foncier (se décrivant comme opposé à la chasse pour des raisons éthiques) à l'encontre du système juridique allemand stipulant que toute parcelle de terre de moins de 75 ha doit faire partie d'une « coopérative de chasse ». Dans une première décision d'une Chambre de la Cour européenne des Droits de l'homme, datant du 20 janvier 2011, cette disposition avait été considérée comme d'intérêt public (prévention de dégâts de gibier, etc.) et la Chambre avait affirmé que cet intérêt public, dans un contexte allemand, requérait et justifiait l'atteinte au droit du plaignant à la jouissance paisible de sa propriété privée. Cette décision a ensuite été renvoyée en appel et la Grande Chambre de la Cour a conclu différemment dans son jugement final de juin 2012.

La Grande Chambre a trouvé qu'il y avait eu violation de l'Article 1 du Protocole n°1 (protection de la propriété) de la Convention.

Cette affaire devrait avoir des conséquences limitées pour la chasse en Europe. La Grande Chambre ne s'est pas prononcée contre la chasse en tant que telle et elle n'a pas non plus remis en question les bénéfices d'intérêt public de la chasse. Cependant, elle a trouvé que l'obligation de tolérer la chasse sur sa propriété privée constituait une charge disproportionnée pour le plaignant opposé à la chasse pour des raisons éthiques. La Cour suit les conclusions de deux jugements précédents sur la réglementation en matière de chasse en France et Luxembourg.



AFFAIRE CHABAUTY CONTRE LA FRANCE

Le 4 octobre 2012, la Grande Chambre de la Cour européenne des Droits de l'homme (CEDH) à Strasbourg a rendu sa décision définitive dans l'affaire Chabauty c. France. Cette affaire, engageant les relations entre droits de chasse et droits de propriété, concernait un propriétaire foncier français contestant l'inclusion de ses terres dans le périmètre d'une association de chasse agréée (« ACCA ») et l'impossibilité d'extraire ses terres de l'emprise de cette ACCA pour bénéficier de son fonds par la location de ses terres pour la chasse. Conformément au droit français, les propriétaires fonciers disposant d'une surface inférieure à un seuil fixé par la loi peuvent être repris d'office dans le périmètre d'une ACCA et être soumis au droit de chasse collectif en vigueur pour les membres de l'ACCA, à savoir le droit de chasser sur toute la surface comprise dans le périmètre. Le requérant a invoqué l'Article 14 – interdiction de la discrimination – combiné à l'Article 1 du Protocole n°1 – protection de la propriété – de la Convention européenne des Droits de l'homme. Contrairement à l'affaire Herrmann contre Allemagne, le plaignant n'était pas opposé à la chasse pour des raisons éthiques.

Dans son arrêt (définitif et sans appel), la CEDH a rejeté la demande du plaignant et déclaré unanimement qu'il n'y avait pas lieu de parler de discrimination fondée sur la fortune foncière. La Cour a confirmé que les objectifs recherchés par le législateur français, à savoir prévenir la pratique non réglementée de la chasse et promouvoir l'utilisation rationnelle du gibier, étaient de l'ordre de l'intérêt général et l'obligation imposée aux seuls petits propriétaires de mettre en commun leurs territoires de chasse n'est pas disproportionnée par rapport au but qui est de favoriser une meilleure gestion cynégétique. Puisque le plaignant n'est pas opposé à la chasse pour des raisons éthiques, il doit tolérer l'ingérence. La Cour suit le raisonnement qu'elle a tenu lors de précédents arrêts portant sur la législation en matière de chasse en France et en Suède.

Cette affaire pourrait fermer la porte à des contestations similaires d'individus non opposés à la chasse pour des raisons éthiques en France.

L'arrêt ne remet pas en question les systèmes nationaux en vertu desquels le droit de chasse est strictement lié au droit de propriété.

LA CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION - CITES

La CITES est essentiellement pertinente pour les chasseurs dans le cadre de l'importation et l'exportation des trophées de chasse, mais aussi en tant qu'un des nombreux accords internationaux clés établissant l'agenda de conservation mondial, les principes de conservation et les outils et moyens pour la coopération.

La CITES a actuellement 178 Parties, dont tous les Etats membres de l'UE, qui sont tenus de parler d'une seule et unique voix et de voter en bloc lors des CdPs qui se tiennent tous les 3 ans.

LES PREPARATIONS POUR LA 16e CONFERENCE DES PARTIES

En 2012 et au début 2013, la FACE a renforcé son influence auprès des institutions européennes et des délégations nationales sur une série de dossiers liés aux préparations de la 16e réunion Conférence des Parties (CdP16) en mars 2013. Le Legal Advisor de la FACE, Johan Svalby, a participé à plusieurs réunions y compris à la réunion des parties prenantes de la Commission le 12 juin 2012 qui portait sur la préparation de la position de l'UE lors de la 62e réunion du Comité permanent de la CITES qui a eu lieu à Genève du 23 au 27 juillet 2012 ainsi que l'audition des parties prenantes à la CdP16 de la Commission le 8 novembre à Bruxelles. Lorsqu'il a pris la parole, Johan a rappelé que l'objectif de la CITES est de *réguler* le commerce international des espèces de faune afin de s'assurer que celui-ci ne menace pas la survie de l'espèce. **Les décisions doivent être prises sur la base de preuves scientifiques et ne doivent en aucun cas être utilisées pour interdire le commerce pour des raisons idéologiques.** Au vu de ceci, il a fixé les priorités des chasseurs sur des dossiers clés qui sont repris sous « Conclusions positives ». La Commission a pris note de nos points et la FACE continuera à étoffer sa position dans le courant de la CdP16 de la CITES.



La CITES a pour but de réglementer le commerce international des spécimens d'animaux et de plantes sauvages de manière à garantir la durabilité et la survie de ces espèces.

PRINCIPES DIRECTEURS DE LA CSE DE L'UICN POUR LA CHASSE AU TROPHÉE

En 2012, la Commission de sauvegarde des espèces (CSE) de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a publié des Principes directeurs pour la chasse au trophée en tant qu'outil pour la création d'incitations à la conservation de la nature.

L'UICN, dont la FACE est membre de longue date, reconnaît que la chasse au trophée est une forme d'utilisation de la faune sauvage qui – lorsqu'elle est bien gérée – peut contribuer aux objectifs de conservation de la nature en créant une entrée d'argent et des incitations économiques à la gestion et conservation des espèces visées et de leur habitat et en soutenant les moyens de subsistances locaux.

Ces Principes directeurs sont rédigés à l'attention des décideurs politiques, des gestionnaires et de toute autre personne confrontée à l'élaboration, la mise en œuvre ou la révision de programmes de chasse au trophée. Ils reconnaissent que certaines espèces rares ou menacées peuvent être incluses dans la chasse au trophée dans le cadre de stratégies de conservation en fonction des sites. A titre d'illustration positive, ils mentionnent le programme efficace de chasse au trophée pour la chèvre Markhor sauvage (*Capra falconeri megaceros*) au Pakistan.

SAFARI CLUB INTERNATIONAL - SCI, avec ses membres en provenance de 107 pays, est un leader dans le domaine de la protection de la liberté de chasse et la promotion de la conservation de la faune sauvage dans le monde entier. Ils travaillent étroitement avec leur organisation soeur, la Fondation du SCI, qui finance et gère les programmes internationaux consacrés à la conservation de la faune sauvage et l'éducation de plein air. Ces deux organisations sont des partenaires clés avec lesquels la FACE coopère sur un large éventail de dossiers, qu'ils soient purement liés à la chasse ou à la conservation mondiale. Pendant la période couverte par ce Rapport, la FACE a participé aux Conventions du SCI, collaboré étroitement en préparation de la CdP16 de la CITES, s'est rendue à Washington DC et a participé à la réunion des Chapitres européens du SCI en décembre 2012.

Les bénéfices sociaux et économiques provenant de l'utilisation durable de la faune sauvage, y compris les revenus de la chasse aux trophées, sont des incitations continues à la conservation de la faune sauvage pour la population locale.

CONCLUSIONS POSITIVES

Lorsque le plus grand sommet du monde pour le commerce des espèces de faune s'est conclu, le 14 mars 2013, à Bangkok, en Thaïlande, les chasseurs ont pu se réjouir de plusieurs victoires pour une véritable conservation de la nature.

Pendant deux semaines, les représentants de 149 délégations nationales à cette 16e réunion de la Conférence des Parties (CdP16) à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) se sont rassemblés pour prendre des décisions sur des dossiers variés liés au commerce international d'espèces de faune sauvage, y compris l'importation et exportation de trophées de chasse.

Le responsable de la délégation de la FACE, Johan Svalby ainsi que le Head of Political Affairs, Manuel Esparrago, en étroite collaboration avec les organisations partenaires de la FACE, Safari Club International (SCI) et le Conseil International de la Chasse et de la Conservation du Gibier (CIC) ont participé en tant qu'observateurs pour s'assurer que les intérêts des chasseurs étaient pris correctement en compte dans les décisions prises par les Parties.

Un guide spécial de la FACE sur les propositions de conservation des espèces a été distribué à toutes les Parties, voir notes de fin pour le lien.

CITES - DOSSIER SPECIAL > > > > > > >

CITES - CdP16

LA CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION - CONFERENCE DES PARTIES

OURS POLAIRES

Le rejet par les délégués de la proposition américaine visant à interdire le commerce de produits issus de l'Ours polaire (*Ursus maritimus*) constitue une première victoire pour la conservation de la nature par le biais de l'utilisation durable. Une proposition de compromis de l'UE qui était moins restrictive que la proposition américaine mais qui comprenait encore des interventions injustifiées dans la gestion nationale de l'Ours polaire au Canada a été logée à la même enseigne. La FACE a critiqué ces deux propositions en les exposant d'être justifiées par des objectifs politiques plutôt que par des besoins scientifiques et biologiques. La FACE s'est réjouie de voir que la plupart des Parties ainsi que les grandes organisations de conservation de la nature comme l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), TRAFFIC, le WWF et le Secrétariat de la CITES ont rejoint la position de la FACE en s'opposant à des mesures plus strictes en matière de commerce pour l'Ours polaire. De telles mesures auraient pu mettre à mal la conservation de l'espèce en touchant directement le moyen de subsistance des Inuits et ce faisant, en leur supprimant leur incitation à continuer à gérer cette ressource importante, comme ils le font depuis des siècles.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Certaines parties et ONG contre l'utilisation de la nature ont essayé d'imposer à la CITES un nouveau critère spéculatif sur le changement climatique pour les évaluations scientifiques des espèces combiné à une approche de précaution extrême. Ceci aurait entraîné davantage de restrictions ou même des interdictions totales de commerce légitime et durable. Il était donc important que la plupart des Parties rejette un tel bouleversement dans la CITES et adopte un document clarifiant que les dispositions actuelles de la CITES sont assez complètes et flexibles pour prendre la science du changement climatique en compte dans la prise de décisions.

MOYENS D'EXISTENCE

Les Parties ont adopté un texte reconnaissant que l'application de la CITES est plus efficace lorsque l'on implique les communautés rurales, plus particulièrement celles qui dépendent traditionnellement des espèces reprises dans la CITES comme moyens d'existence. La FACE a dès lors depuis longtemps prôné que le succès de la conservation de la nature réside dans l'inclusion des besoins des communautés locales dans la CITES. L'adoption de ce texte constitue une étape importante

supplémentaire afin que les moyens d'existence soient pris en compte dans les décisions de la CITES. Les Parties sont encouragées à agir en fonction de ces besoins.

RHINOCEROS

La FACE a accueilli favorablement le retrait du Kenya de sa proposition visant à imposer un moratoire sur l'exportation des trophées de chasse du Rhinocéros blanc (*Ceratotherium simum simum*) d'Afrique du Sud et du Swaziland. D'autres organisations telles que le WWF, TRAFFIC, l'UICN et le Secrétariat de la CITES ont rejoint la position de la FACE en justifiant le rôle que jouent les trophées de chasse dans la conservation et le rétablissement des populations de rhinocéros en Afrique du Sud qui abrite plus de 95% de la population mondiale de rhinocéros. Les retombées économiques des trophées de chasse durable sont essentiels afin d'encourager les propriétaires fonciers à conserver les rhinocéros et à contribuer aux ressources pour lutter contre le braconnage.

Il est important de reconnaître qu'il y a une recrudescence inquiétante du braconnage et du commerce illégal dans le commerce des espèces, entraîné par une demande au Vietnam. C'est pourquoi, lors de la CdP16, les Parties ont adopté de nouvelles décisions sur une répression plus marquée basée sur un partage de renseignements en mettant l'accent sur le Vietnam. Ces décisions devraient aider à mettre fin au braconnage des rhinocéros sans sanctionner les chasseurs ni nuire à la conservation des rhinocéros en éliminant les revenus généreux dérivés des trophées légitimes de chasse de rhinocéros.

ELEPHANTS

Le Burkina Faso et le Kenya ont retiré leur proposition très controversée d'empêcher toute vente d'ivoire d'éléphants d'Afrique (*Loxodonta africana*) jusqu'après novembre 2017. La FACE a accueilli favorablement ce retrait qui aurait nuit à l'accord sur un moratoire sur les ventes atteint lors de la CdP14 et qui ne concernait explicitement que le Botswana, la Namibie, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe. De plus, cette proposition aurait pénalisé de manière injustifiée un ensemble d'Etats africains dont la gestion des éléphants était un succès et dont certains sont confrontés au problème de la gestion de l'augmentation de la population de ces pachydermes. Malgré une recrudescence du braconnage des éléphants en Afrique au cours de ces dernières années, alors que le Kenya a été identifié comme une importante plaque tournante pour les expéditions de chargements d'ivoire illicite, plusieurs

études scientifiques présentées ont montré que les populations d'éléphants dans les pays sud-africains comme la Namibie, le Zimbabwe, l'Afrique du Sud ou le Botswana prospèrent et sont bien gérées.

DES MESURES NATIONALES PLUS STRICTES

Les Parties ont décidé de continuer à investiguer dans les mesures nationales plus strictes. Une procédure a été lancée lors de la CdP14. Pour la FACE, cette décision était synonyme de succès. Des pays comme les Etats-Unis et ceux de l'Union européenne adhèrent trop souvent à des mesures nationales plus strictes qui suspendent des commerces importants et légitimes (comme ceux des trophées de rhinocéros noirs et de guépards aux Etats-Unis) ou imposent une bureaucratie injustifiée illustrant un manque de confiance dans les pays exportateurs (comme les mesures plus strictes de l'UE sur les autorisations d'importations et certaines listes suspensives). Si dans certains cas, des mesures plus strictes peuvent être justifiées, elles sont trop souvent le fruit d'une pression politique ou idéologique et d'un manque de compréhension du monde occidental quant à l'importance de l'utilisation durable dans les pays du tiers-monde.

AVIS DE COMMERCE NON-PREJUDICIALE

La CITES demande qu'avant qu'un permis pour l'exportation d'une espèce animale ou végétale reprise dans la liste CITES soit accordé, l'autorité scientifique de l'Etat d'exportation s'assure que l'exportation ne nuira pas à la survie de l'espèce. La CdP16 a adopté une résolution d'avis non-contrainants pour ces « avis de commerce non-préjudiciable ». La FACE se réjouit que le document adopté se compose d'avis et non de mandats ou de réglementations qui auraient impliqué une bureaucratie injustifiée imposée aux pays exportateurs.

EXAMEN PERIODIQUE DES ANNEXES: FELIDAE

Les Parties ont accepté d'étendre la validité de l'examen du Lion (*Panthera leo*) jusqu'à la CdP17. La Namibie et le Kenya se chargeront du rapport d'examen périodique sur les lions lors de la prochaine réunion du Comité pour les animaux, un an après la CdP16. Les organisations de chasse comme la FACE et les Etats d'aires de répartition des lions ont accueilli favorablement cette révision en tant que moyen évitant toute proposition prématurée et mue par un objectif idéologique d'ajouter actuellement le lion à l'annexe I.

LE CHAMOIS DES PYRENEES

Une proposition du Danemark émanant des 27 Etats membres de l'UE et visant à retirer le Chamois des Pyrénées (*Rupicapra pyrenaica ornata*) de l'annexe I et à l'ajouter à l'annexe II a été acceptée à l'unanimité par les Parties. Cette espèce a vu sa population augmenter et s'étendre géographiquement grâce à une gestion active. Le Chamois des Pyrénées n'est pas chassable actuellement.

JOURNEE MONDIALE DE LA VIE SAUVAGE

Sur la base d'une proposition du pays organisateur, la Thaïlande, les Parties ont décidé de déclarer le 3 mars « Journée mondiale de la vie sauvage », la CITES ayant été adoptée le 3 mars 1973.

CONCLUSIONS POSITIVES POUR L'UTILISATION DURABLE PAR LE BIAIS DE LA CHASSE

La FACE se réjouit de voir que ses recommandations ont été suivies pour pratiquement tous les dossiers clés comme indiqué dans notre Guide pour la conservation. Ceci confirme que la conservation par le biais de la chasse et le rôle de premier plan des chasseurs restent au cœur de la CITES.

Que nous réserve l'avenir ? La conclusion de l'examen de l'état du lion est prévue pour 2014. L'Afrique du Sud a indiqué qu'elle envisage de légaliser le commerce de corne de rhinocéros comme moyen de lutte contre le braconnage et le commerce illégal. La question est de savoir comment gérer les précieuses réserves d'ivoire d'éléphant consécutives à la mort naturelle de ceux-ci et les saisies d'exportations illégales. Cette question reste encore ouverte. Les revenus d'une vente potentielle de cette ivoire qui découleraient pourraient être alloués à la lutte contre le braconnage et les marchés illégaux d'ivoire. La reconnaissance récente de l'importance des moyens d'existence dans la CITES doit être approfondie.

La FACE et ses partenaires seront prêts pour ces discussions et s'assureront que la reconnaissance positive de la chasse et de la conservation de la nature de la CdP16 se renforce lors de la CdP17 qui est prévue en 2016, en Afrique du Sud.

La FACE et ses Membres veillent à ce que les chasseurs puissent acquérir, posséder, utiliser et voyager avec leurs armes à feu et munitions en toute sécurité et en l'absence de bureaucratie, restrictions ou coûts injustifiés.

Nombre de ces aspects sont à présent couverts par le droit communautaire, soit par le biais d'une harmonisation totale soit par des règles minimales.

De plus, la FACE vise à faciliter les procédures afin d'assurer que les chasseurs disposent des informations et de munitions disponibles et à un prix raisonnable dont l'utilisation est sûre pour les fins prévues.

ARMES A FEU & MUNITIONS

ARMES A FEU

2012 a été marquée par l'adoption et la publication officielles de la réglementation sur le transfert d'armes à feu civiles et de munitions à destination et en provenance de l'UE ainsi que du rapport de la Commission sur le classement des armes à feu. 2013 a quant à elle commencé par des développements qui tendent vers des restrictions sur la possession d'armes à feu dans l'UE.

NOUVEAU REGLEMENT EUROPEEN: LE TRANSFERT D'ARMES À FEU ET DE MUNITIONS DE ET VERS UN PAYS TIERS HORS DE L'UE

Le 30 mars 2012, un nouveau Règlement de l'UE No 258/2012 sur le transfert d'armes à feu et de munitions à des fins civiles, y compris par les chasseurs et les tireurs sportifs, de et vers un pays tiers hors de l'UE a été publié au Journal Officiel de l'UE, L 94.

Les 'procédures simplifiées' garanties par la FACE et ses partenaires pour l'exportation temporaire ou la réexportation d'armes à feu et de munitions pour les chasseurs et les tireurs sportifs sont à présent prévues à l'Article 9 du nouveau règlement. Cela exempterait les chasseurs des procédures normales prévues par la proposition qui les auraient soumis à des systèmes coûteux et longs de licences et autorisations d'importation, d'exportation et de transit.

L'essentiel du nouveau Règlement - y compris les dispositions directement pertinentes pour les chasseurs et les tireurs sportifs - sera d'application à compter du 30 septembre 2013 dans tous les États membres.

La FACE a encouragé ses Membres à lire attentivement cette publication du Journal officiel de l'UE dans leur langue nationale respective - notamment l'Article 9 - et de vérifier que cette version corresponde bien à la version anglaise, française ou allemande de cette publication.

RAPPORT DE LA COMMISSION: PAS BESOIN DE CLASSIFICATION PLUS STRICTE DES ARMES À FEU

Le 26 juillet 2012, la Commission européenne a adopté un rapport au Parlement européen et au Conseil concluant qu'une restriction obligatoire de la classification au niveau de l'UE à deux catégories d'armes à feu - interdites ou autorisées - n'apporterait aucun avantage manifeste.

Ce rapport a été prévu par la Directive Armes à feu de l'UE et sa conclusion respecte les recommandations de la FACE.

Il restera du ressort de chaque Etat membre de décider d'appliquer sur leur territoire d'autres classifications pour l'acquisition et la possession de certaines catégories d'armes à feu spécialement listées dans la Directive, pour autant que le seuil minimum établi par la Directive soit respecté.

LE FORUM MONDIAL SUR L'AVENIR DES ACTIVITES DE TIR SPORTIF - WFSA représente plus de 100 millions de tireurs sportifs dans le monde et est reconnu par le Conseil Economique et Social de l'Assemblée Générale des Nations-Unies. Le WFSA est présent à chaque grande conférence des Nations-Unies relative à la chasse ou au tir sportif. En juin 2012, le WFSA a tenu un atelier interactif de deux jours, auquel la FACE a participé activement sur le thème « Prêcher au-delà des convertis, Promouvoir la chasse au 21ème siècle par le biais d'une communication efficace. » à Rome, en Italie.

L'ASSOCIATION DES FABRICANTS EUROPEENS D'ARMES A FEU SPORTIVES - ESFAM a rejoint la FACE en tant que Membre effectif en 2012 et collabore avec la FACE pour assurer le meilleur environnement aux chasseurs et protéger leurs droits en matière d'armes et de munitions en travaillant ensemble via le ESSF ainsi que d'autres partenaires en matière d'armes à feu et munitions mais également avec les institutions européennes.

Le soutien de l'ESFAM pour le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE renforce les liens entre les chasseurs, la biodiversité et l'économie.

LE FORUM EUROPEEN DE TIR SPORTIF - ESSF a tenu sa réunion annuelle de fin d'année au siège de la FACE à Bruxelles en novembre 2012 et s'est réuni à nouveau en mars 2013 à Nuremberg, en Allemagne.

L'ESSF est une plateforme de discussion informelle, cofondée par la FACE, réunissant les représentants européens des secteurs liés aux armes à feu et aux munitions à usage civil (fabricants, détaillants, utilisateurs). Les membres de l'ESSF collaborent afin d'offrir une expertise pertinente aux Groupes d'experts de la Commission et aux divers acteurs du processus décisionnel de l'UE. Ils se sont montrés particulièrement efficaces dans la représentation des intérêts des chasseurs et continueront de l'être grâce aux différentes initiatives concernant la politique en matière d'armes à feu.

INITIATIVES EN 2013

Suite à une déclaration publique fin 2012 par la Commissaire européenne aux affaires intérieures, Cecilia Malmström, selon laquelle « *les armes détenues légalement dans l'UE continuent à alimenter le commerce illégal* », la Commission a adopté une série d'initiatives au cours des premiers mois de l'année 2013, y compris le dépôt d'une proposition de ratification du Protocole des Nations-Unies sur les armes à feu, la création d'un groupe d'experts de l'UE pour les armes à feu et le lancement d'une consultation publique connexe qui n'est pas impartiale selon la FACE.

Ces initiatives, avec l'adoption du Traité des Nations-Unies sur le commerce des armes semblent indiquer que la Commissaire Malmström est convaincue qu'il y a un lien établi entre les armes légales et illégales et ce faisant, que la Directive européenne sur les armes à feu devrait être rouverte pour restreindre ses dispositions.

La FACE conteste fermement cette allégation sans fondements et ne voit aucune justification de rouvrir la directive qui est déjà appliquée de manière satisfaisante. La FACE suit ces développements de très près, en engageant la Commission et les chasseurs, et par des contacts réguliers lorsque ceux-ci sont nécessaires avec d'autres parties concernées; c'est-à-dire l'industrie (fabricants et vendeurs), les collectionneurs et les tireurs sportifs afin de coordonner les actions et d'atteindre des objectifs communs.

La FACE conteste fermement cette allégation de la Commission sans fondements et ne voit aucune justification de rouvrir la directive qui est déjà appliquée de manière satisfaisante.

LES MUNITIONS

La FACE s'engage avec de nombreuses parties concernées à soutenir l'élimination de la grenaille de plomb dans les zones humides d'une part mais d'autre part à éviter les réactions prématurées ou disproportionnées liées à l'utilisation plus variée du plomb dans les munitions. Ce point est illustré dans le travail décrit ci-dessous mais inclut également d'autres aspects comme le travail sur la Directive-cadre sur l'eau, la participation à l'Assemblée Générale de l'Association des fabricants européens d'armes à feu sportives (AFEMS) et par de nombreuses interactions avec les Membres de la FACE et autres parties concernées.

Le plomb a toujours été la substance principale utilisée pour les balles, il y a une sensibilisation croissante par rapport à la toxicité du plomb qui peut provoquer des effets aigus et chroniques chez les êtres humains mais également pour la faune sauvage. Dans ce contexte, un débat international fait rage aux niveaux européen et national sur l'introduction de restrictions quant à l'utilisation du plomb dans les munitions, l'étendue et la proportion de ces restrictions, la gestion des risques ainsi que la présence de solutions alternatives au plomb.

S'assurer que les chasseurs disposent d'informations et de l'accès à des munitions, à un prix abordable, pouvant être utilisées en toute sécurité, pour les fins prévues.

UTILISATIONS PLUS VARIÉES DU PLOMB

Etant donné que les préoccupations liées au plomb dans les munitions concernent désormais un plus large panel d'éléments, y compris les effets potentiels sur la santé humaine et sur la faune sauvage, le Comité de Direction de la FACE a accepté de créer un groupe de travail qui se concentrera sur les munitions.

LA GRENAILLE DE PLOMB DANS LES ZONES HUMIDES

La FACE et ses Membres restent déterminés à éliminer progressivement l'utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides.

Cet engagement est régulièrement réitéré à différents niveaux. Au niveau international, la FACE a prôné l'élimination de la grenaille de plomb lors de la réunion des Parties de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (p.61-65).

La FACE exhorte les autorités nationales de travailler avec leurs associations de chasse afin de s'assurer de l'application ainsi que de l'efficacité de ces restrictions

LE PROCESSUS REACH

Le processus REACH est un nouveau règlement européen pour l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation de substances chimiques visant à mieux protéger la santé humaine et l'environnement contre les risques liés à ces dernières. Il englobe toutes les substances, y compris celles qui sont utilisées dans les munitions.

L'Annexe XV du règlement REACH décrit des principes généraux pour la préparation de dossiers relatifs à l'Annexe XV visant à proposer et justifier, entre autres, des restrictions quant à la fabrication, la vente ou l'utilisation d'une substance au sein de l'Union européenne.

La FACE a aidé l'Agence européenne des produits chimiques, en assistant ses consultants AMEC dans leurs recherches sur l'utilisation de la grenaille de plomb et en lançant l'idée d'initier une restriction à l'Annexe XV au titre du processus REACH.

Alors que l'on attend encore les résultats de cette action, la FACE pense qu'une restriction à l'Annexe XV sur la fabrication et la commercialisation de toutes les grenailles de plomb constituerait une réaction disproportionnée par rapport à la nécessité d'éliminer la grenaille de plomb dans les zones humides.

AU PARLEMENT EUROPEEN: LANCER UN DEBAT OUVERT AU SEIN DE L'UE

En réponse à l'invitation de l'Intergroupe Chasse durable au Parlement européen et coordonnés par la FACE, des décideurs politiques européens, des chasseurs, des chercheurs et des représentants de l'industrie des munitions se sont rassemblés au Parlement pour un débat interactif sur le dossier d'actualité du plomb dans les munitions.

La Présidente de l'Intergroupe Chasse durable du Parlement européen, la Députée européenne Véronique Mathieu Houillon a été rejointe par 3 experts perspicaces qui ont partagé les expériences et connaissances de leurs groupes respectifs au sujet des différents types de munitions, de leurs performances et de leurs divers impacts.

Le Professeur Javier Perez Trujillo, a présenté les résultats des recherches et développements d'une alternative au plomb, en collaboration avec la Fédération nationale des chasseurs espagnols, (*Real Federación Española de Caza*).

Mario Ge, Secrétaire-Général de l'Association des fabricants européens de munitions sportives (AFEMS), a exposé le point de vue de l'industrie européenne. Monsieur Ge a présenté une

vue d'ensemble perspicace de l'industrie, en soulignant que tout matériau doit être durable.

Le Secrétaire-Général de la FACE, Angus Middleton, a présenté un aperçu du large éventail de questions liées à l'utilisation du plomb dans les munitions. Il a expliqué un certain nombre de difficultés – des préoccupations environnementales et faunistiques, à la sécurité et à la santé humaine, en passant par des considérations économiques et sociales. Angus a ensuite souligné que, dans la plupart des cas, les recherches ne sont pas toujours concluantes et les corrections apportées à un aspect en particulier peuvent avoir des conséquences inattendues sur d'autres aspects. Il a également attiré l'attention sur l'important travail réalisé par et avec les associations nationales de chasseurs par le biais du groupe de travail de la FACE sur les munitions par exemple. Il a finalement appelé l'ensemble des parties prenantes à s'engager dans les travaux et ne pas essayer de dicter des résultats prédéterminés pour éviter des conséquences inattendues.

La FACE travaille étroitement avec ses Membres pour échanger des informations pertinentes sur l'utilisation du plomb dans les munitions et faciliter ainsi la compréhension de cette question complexe.

LE GROUPE DE TRAVAIL DE LA FACE POUR LES MUNITIONS vise à entamer un processus empirique afin d'évaluer les risques qu'implique l'utilisation de munitions contenant du plomb ou non pour la chasse en lien avec la conservation de la nature, le bien-être animal, la santé humaine (particulièrement liée à la consommation de gibier) et aux mesures de sécurité.

Ce processus prendra en compte les besoins des chasseurs, particulièrement ceux liés à l'efficacité, la disponibilité et le prix des munitions mais également la perception publique et la réputation des chasseurs en s'assurant que des mesures plus strictes ne soient pas imposées au préalable pour une meilleure compréhension des dossiers. Le groupe se concentrera sur :

- Proposer des mesures pour soutenir l'élimination progressive de l'utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides de tous les Membres de la FACE qui ne l'ont pas encore fait et plus généralement des actions pour s'assurer du respect de cette mesure.
- Collaborer avec d'autres parties concernées, essentiellement avec l'industrie afin de développer des critères pour l'évaluation de tous les types de munitions conformément aux nouveaux critères (santé humaine, sécurité, environnement etc.) en Septembre 2013.
- Se concentrer sur le dossier du plomb dans la viande de gibier par rapport au travail mené par la DG de la santé et des consommateurs de la Commission européenne (SANCO) afin d'évaluer le risque pour la santé humaine et proposer des mesures d'atténuation là où c'est nécessaire.
- Surveiller et prodiguer des conseils sur les avancées politiques au niveau national, de l'UE et international afin de s'assurer que des mesures plus strictes ne soient pas imposées avant d'avoir une meilleure compréhension des risques.

Les chasseurs se soucient du bien-être.

Ils se soucient du bien-être de la nature, des autres acteurs de la ruralité ainsi que du bien-être des animaux, de leurs chiens et de leurs aides telles que les oiseaux de proie incontestablement pour la fauconnerie et aussi pour les animaux sauvages.

Les chasseurs sont formés, motivés et déterminés à éliminer toute souffrance animale évitable – c'est un élément essentiel de l'éthique de la chasse et de tous les codes de conduites officiels.

**LE BIEN-ETRE &
LA SANTE DES ANIMAUX**

LE BIEN-ETRE DES ANIMAUX

STRATEGIE DE L'UE POUR LA PROTECTION ET LE BIEN-ETRE DES ANIMAUX

Au sein de l'UE et du Conseil de l'Europe, la FACE agit en tant que gardienne du principe de subsidiarité pour le bien-être des animaux sauvages et le bien-être des animaux auxiliaires, tels que les chiens de chasse, en s'assurant que ces dossiers restent bien sous compétence unique des Etats membres, les acteurs les mieux placés pour légiférer dans ce domaine.

GROUPE DE TRAVAIL HOMME ET ANIMAL

Le Groupe de travail Homme et Animal de la FACE travaille à l'élaboration d'une série de politiques reposant sur la relation entre la chasse et le bien-être des animaux sauvages.

Le Groupe de travail Homme et Animal s'est réuni le 18 avril 2012 au Siège de la FACE à Bruxelles pour élaborer des stratégies et politiques appropriées en matière de bien-être animal, en relation directe ou indirecte avec la chasse durable.

Une mission importante du groupe a été de partager des expériences sur les meilleures pratiques de chasse du point de vue du bien-être animal. De tels codes de conduite feront partie des tâches à venir pour le groupe en 2013 : offrir au grand public et aux décideurs de tout niveau, une codification complète d'« une justification morale » convaincante à l'utilisation durable des animaux par les hommes à des fins et motifs très divers, notamment récréatifs tels que la chasse, la détention d'animaux domestiques, la pêche ou l'équitation, mais aussi la consommation de viande.

Le Parlement européen a voté en Plénière la Stratégie de l'UE pour la Protection et le Bien-être des Animaux et adopté par une très large majorité le Rapport de la Députée européenne Marit Paulsen (Suède, Libérale).

En tant que Rapporteur pour la Commission de l'Agriculture au Parlement européen, la Députée Marit Paulsen a accueilli favorablement la Stratégie proposée par la Commission européenne et préconisé une meilleure application plutôt que de nouvelles réglementations en matière de bien-être animal. Le Parlement a approuvé cette position, évitant ainsi les tentatives de certains Députés européens de la Commission environnement qui sont opposés à la chasse pour des raisons idéologiques, d'étendre la compétence de l'UE dans le domaine du bien-être des animaux sauvages avec comme objectif d'imposer des restrictions sur certaines pratiques de chasse.

En partageant son expertise scientifique et en démontrant ce que font déjà les chasseurs au niveau national, la FACE et ses Membres ont convaincu les Députés européens que ce sont les Etats membres et non l'Union européenne qui sont les mieux placés pour gérer de manière efficace les dossiers liés au bien-être des animaux sauvages.

LA FACE ET LES VETERINAIRES EUROPEENS, NOVEMBRE 2012

Lors de l'Assemblée Générale de la Fédération des Vétérinaires d'Europe (FVE) qui se tenait à Bruxelles, le Senior Policy Advisor de la FACE, Yves Lecocq, Docteur en médecine vétérinaire, a fait une présentation sur la chasse et la gestion de la faune sauvage en Europe et ses interactions avec l'expertise vétérinaire.

Yves devait initialement s'adresser uniquement à la section « Enseignement, Recherche & Industrie » de la FVE, mais son exposé a attiré l'attention des 3 autres sections de la FVE (« Médecins vétérinaires », « Hygiénistes » et « Membres des services vétérinaires publics ») et rassemblé finalement plus de 100 personnes.

Yves a brièvement exposé les divers aspects de la chasse auxquels les vétérinaires pourraient et devraient apporter une réelle contribution, l'hygiène de la viande de gibier et la santé publique, ainsi que les maladies de la faune sauvage susceptibles d'affecter les animaux domestiques mais aussi les hommes. L'expertise vétérinaire serait également profitable au bien-être des animaux domestiques (principalement les chiens de chasse et leur formation) et au bien-être des animaux sauvages. Ce n'est pas une coïncidence si de nombreux vétérinaires sont intéressés de près par la chasse et contribuent notamment à la formation des chasseurs et à la gestion d'organisations de chasseurs à tous les niveaux.

Les chasseurs surveillent en outre le statut sanitaire des animaux vivant dans la nature (peste porcine, rage, influenza aviaire entre autres) et jouent un rôle déterminant dans la protection de la santé publique et de la santé des animaux domestiques (d'élevage). De cette manière, ils sont partenaires dans les Initiatives européennes et internationales de lutte contre les infections qui se transmettent de l'animal à l'homme (zoonoses).

La FACE informe les législateurs européens pour qu'ils élaborent des politiques applicables et réalistes pour les chasseurs sur le terrain et prodigue également des conseils aux chasseurs sur la meilleure manière d'appliquer les procédures administratives liées à la viande de gibier et à la santé animale.

La libre circulation des chasseurs et les aspects pratiques qui en découlent restent notre priorité tout en garantissant les meilleures mesures sanitaires pour nos animaux et nous-mêmes.

COMITE CONSULTATIF SUR LA SANTE ANIMALE (AHAC, COMMISSION EUROPEENNE)

Organisées 3 fois par an, les réunions du comité consultatif de la Commission européenne sur la santé animale (AHAC) constituent une opportunité pour les services de la DG Santé et Consommateurs (SANCO) de consulter les acteurs et secteurs concernés (producteurs, transporteurs d'animaux et transformateurs, commerçants et consommateurs, ONG pour le bien-être animal etc.) sur les nouvelles avancées et le travail à l'avenir dans le domaine de la santé animale.

Le Senior Policy Advisor de la FACE, Dr. Vet. Med. Yves Lecocq et le Legal Advisor, Johan Svalby ont représenté la FACE lors de ces réunions auxquelles la présence du Prof. Ord. Em. Jean-Marie Giffroy a été grandement appréciée.

La proposition à venir pour la loi communautaire sur le bien-être animal (AHL) était un sujet clé. Il s'agit d'une partie non négligeable de la législation qui remplacera près de 50 directives existantes, réglementations et autres textes (ex. sur la rage, la peste porcine etc.)

La FACE a contribué à l'élaboration du projet de cette proposition importante qui devrait être adoptée par la Commission mi-2013 et qui sera, par conséquent, soumise à une première lecture du Parlement européen et du Conseil, ceci étant la procédure législative ordinaire. Cette loi (AHL) décrit les principes généraux ainsi que les règles spécifiques pour la prévention et le contrôle

des maladies transmissibles des animaux, y compris les zoonoses. Elle s'appliquera aux animaux sauvages et en captivité. La FACE a comme objectif d'établir des règles applicables et réalistes qui n'impliquent pas de bureaucratie pour les chasseurs tout en mettant l'accent sur un niveau élevé de sécurité par rapport aux risques potentiels pour la santé.

Une section spécifique de la nouvelle loi sera consacrée aux déplacements des animaux domestiques, y compris les chiens de chasse et les furets entre les Etats membres. La FACE et ses Membres ont investi beaucoup de leur temps en 2012 avec les législateurs européens afin de s'assurer que les mesures vétérinaires liées à de tels déplacements soient claires et ne compliquent pas inutilement la vie aux chasseurs tout en garantissant l'existence de règles contre la propagation de la rage, du ténia etc.

La libre circulation des chasseurs et les aspects pratiques qui en découlent restent notre priorité tout en garantissant les meilleures mesures sanitaires pour nos animaux et nous-mêmes.

La FACE continuera à fournir un aperçu de la situation ainsi qu'une expertise dans l'élaboration de politiques européennes sur la santé des animaux en se basant sur les informations, les connaissances vétérinaires substantielles ainsi que les connaissances pratiques du terrain qu'elle possède déjà.

L'Europe recèle de méthodes, traditions et cultures de chasse d'une grande diversité. Celles-ci ont évolué avec le temps au travers d'adaptations locales à l'environnement et aux espèces. La richesse qu'elles offrent fait partie de notre patrimoine commun. Elles peuvent en outre avoir des applications pratiques, notamment dans la préservation des connaissances locales et l'apport de bénéfices récréatifs.

La diversité de ces méthodes, traditions et cultures donne lieu à une variété d'applications à travers l'Europe. En reconnaissant le principe de solidarité, **la FACE soutient les diverses méthodes, traditions et cultures légales de la chasse en Europe**, tout en reconnaissant pleinement le principe de subsidiarité qui défère les décisions sur leur application au niveau national.

La FACE **soutient les activités liées** aux méthodes, traditions et cultures de chasse, lesquelles sont souvent menées par d'autres organisations que nous considérons comme des partenaires importants.

Parmi celles-ci notamment l'Union internationale pour la chasse à courre, la Fédération européenne des chasseurs à l'arc, l'Association internationale pour la fauconnerie et la conservation des oiseaux de proie et l'Association européenne des chasses traditionnelles.

Par ailleurs, nos actions de soutien en faveur de la pêche témoignent du fait qu'un certain nombre de nos Membres sont des associations de chasse et de pêche et affirment notre solidarité envers d'autres utilisateurs récréatifs de la faune sauvage avec qui nous partageons beaucoup de valeurs communes.

METHODES & CULTURES DE CHASSE

LA FAUCONNERIE

Suite à la reconnaissance de la fauconnerie en tant que Patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO en novembre 2010, la FACE collabore avec l'Association internationale pour la fauconnerie et la conservation des oiseaux de proie (IAF) afin de promouvoir les aspects culturels de la chasse et d'autres dossiers techniques afférents.

Le Secrétaire-Général de la FACE, Angus Middleton a participé à la **45ème Réunion de Fauconnerie d'Opočno**, organisée par les fauconniers tchèques moraves qui font partie du Membre de la FACE l'Union des chasseurs tchèques moraves (*Ceskomoravská Myslivecká Jednota*), en République tchèque. Angus a pris la parole lors de la cérémonie de clôture. La réunion a rassemblé des fauconniers de toute l'Europe dans un bel esprit de camaraderie. L'IAF et la FACE ont collaboré sur des dossiers d'intérêt commun comme la Convention sur la conservation des espèces migratrices (p.60) mais également pour montrer la magie de la fauconnerie au cœur de l'UE.



L'ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LA FAUCONNERIE ET LA CONSERVATION DES OISEAUX DE PROIE - IAF se consacre à la préservation de l'art ancestral de la fauconnerie. Cela signifie non seulement maintenir une tradition culturelle qui développe de réelles aptitudes d'empathie envers les animaux, mais aussi conserver les rapaces et leurs proies par le biais de la préservation de leurs habitats naturels. L'IAF promeut ainsi la fauconnerie dans le cadre de l'utilisation durable de la faune sauvage. Composée de 70 associations dans plus de 50 pays à travers le monde, elle totalise environ 30.500 membres.

Lors de l'Assemblée Générale des Membres qui s'est tenue en 2012 à Kearny, aux Etats-Unis, l'actuel Président Frank Bond ne s'est pas représenté à la Présidence au terme de son mandat. L'IAF a élu son nouveau Président Adrian Lombard, ainsi que son nouveau Vice-président pour l'Europe Tom Richter. Frank Bond a contribué au développement d'une relation de travail très étroite entre la FACE et l'IAF, brillamment illustrée lors de l'exposition au Parlement européen. Adrian Lombard apporte son expertise et de nouvelles idées qui renforceront ce partenariat.

DES FAUCONS AU PARLEMENT

Des fauconniers et chasseurs de 19 pays se sont rassemblés aux côtés de décideurs politiques européens pour inaugurer une exposition unique sur l'art de la fauconnerie au Parlement européen à Bruxelles.

L'IAF et la FACE ont rejoint la Présidente de l'Intergroupe Chasse durable au Parlement européen, Véronique Mathieu Houillon, et le Député européen Bogdan Marcinkiewicz pour organiser cette exposition au thème international, en plein cœur de l'Europe.

S'inspirant des célébrations de 2011 suite à l'inscription de la fauconnerie au Patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO, l'exposition et les activités en marge du cocktail d'inauguration ont renforcé la visibilité de la fauconnerie auprès de l'UE ainsi que la culture incroyable qu'elle recèle.

L'EXPOSITION : 6-9 NOVEMBRE 2012

Cette exposition internationale unique a rassemblé un éventail d'images, de matériel de fauconnerie, d'outils, de livres et d'objets historiques pour exprimer l'art profond qui réside au cœur de ce patrimoine culturel mondial qu'est la fauconnerie. D'éminents experts en fauconnerie de l'IAF étaient sur place tout au long de la semaine pour fournir des informations supplémentaires sur cette tradition vieille de **4000 ans** et pratiquée de nos jours dans le monde entier.

Le matériel fourni par l'Equipe de coordination de l'IAF combinait l'ancien et le moderne dans un savant mélange attirant quelque **200 visiteurs par jour** durant toute la semaine d'exposition.

COCKTAIL D'INAUGURATION

La séance de prises de vues mémorables en compagnie d'oiseaux de proie devant l'entrée principale du Parlement européen a suscité un intérêt considérable. Les fonctionnaires et décideurs politiques de l'UE, passant en ces lieux, étaient très impressionnés à la vue de ces prodigieux oiseaux de proie.

Les **sonneurs traditionnels** du Club de fauconniers tchèques – *Klub Sokolníku* – groupe de musiciens de renommée internationale, ont ajouté une dimension supplémentaire à ce spectacle remarquable en appelant les invités à procéder au cocktail d'inauguration.

Jac van Gerven, artisan de chaperon, a fait une petite démonstration de la fabrication artisanale de chaperons et le court-métrage « La fauconnerie, notre patrimoine vivant immatériel » a présenté brièvement ce patrimoine de l'humanité reconnu par l'UNESCO.

Les Députés européens Véronique Mathieu Houillon (France) et Bogdan Marcinkiewicz (Pologne) ont prononcé les discours d'ouverture et ont été rejoints par la Présidente de la Commission Culture & Education du Parlement, Doris Pack. Le Vice-Président de la FACE Giovanni Bana et le Secrétaire-Général de la FACE Angus Middleton ont abordé l'importance de la culture dans la chasse et Angus a reconnu la grande contribution du Président sortant de l'IAF, Frank Bond, qui a également pris la parole devant l'assemblée.

Dans le cadre des traditionnelles célébrations de chasseurs de novembre, de **fins mets de viande de gibier de Pologne** ont été offerts par le Député européen Bogdan Marcinkiewicz, rejoint par un délégué de la Fédération des chasseurs polonais (*Polski Związek Łowiecki*) qui a fêté son 90e anniversaire en 2013.

La réception a connu une très belle participation, avec quelque **500 invités** attirés par l'exposition originale et captivante **en présence de faucons dans l'espace d'exposition**. L'autorisation sans précédent de faire entrer des animaux vivants au Parlement européen a été facilitée par la passion et les efforts conjoints des organisateurs et de la Députée européenne Véronique Mathieu Houillon.

La présence d'oiseaux de proie a attiré l'attention d'un grand nombre de personnes – non seulement des fonctionnaires et députés européens mais aussi de la presse et de l'équipe de communication du Parlement européen. EuroParl TV et le Groupe du Parlement européen sur Facebook, avec plus d'un demi-million de membres à son actif, ont fait la publicité de l'exposition et lui ont conféré une portée bien plus large que celle que la FACE aurait pu obtenir directement.

LA PIEGEAGE

Les pièges sont utilisés dans le monde entier dans les interactions avec la faune sauvage.

Soit pour minimiser les dégâts environnementaux, soit pour favoriser la conservation en contrôlant les populations d'espèces en trop grand nombre ou les espèces exotiques envahissantes, ou en les délocalisant.

Ils'agit d'une méthode de recherche tout aussi valable, par exemple pour équiper les spécimens de marqueurs ou de transmetteurs pour suivre leurs déplacements. Les mammifères sont majoritairement nocturnes ou sont présents dans les environs des buildings ou des zones de résidences, le piégeage est souvent la solution la plus sûre pour les retenir. Outre l'objectif

du piégeage ou si l'on a recours à des systèmes mécaniques pour capturer les animaux vivants ou pour les tuer, il est important que l'on mette tout en œuvre pour nuire le moins possible au bien-être des animaux piégés et pour s'assurer que les prises accessoires soient minimales.

La FACE travaille avec des organes nationaux et internationaux pour promouvoir la coopération et partager des connaissances dans le but d'atteindre de tels objectifs.

De plus, la FACE soutient le développement en Europe de systèmes de certification de types de pièges basés sur des normes internationales dans le cadre de l'AIHTS (Accord sur les normes internationales de piégeage sans cruauté).

QU'EST-CE QUE L'AIHTS ?

L'AIHTS a été négocié entre l'UE, le Canada et la Fédération de Russie (à travers un accord similaire avec les Etats-Unis) et a abouti en 1998. L'accord couvre 19 espèces de mammifères dont 11 vivent en Europe.

L'Accord a été approuvé par la Décision 98/142/CE du Conseil mais n'est entré en vigueur que le 22 juillet 2008 suite au dépôt de l'instrument de ratification de la Fédération de Russie.

L'UE et ses Etats membres ont une obligation internationale de se conformer aux normes fixées par l'AIHTS. D'après l'échéancier de son application, les Parties à l'accord auront jusqu'à 2013 (5 ans après son entrée en vigueur) pour tester et approuver les méthodes de piégeage et jusqu'en 2016 pour interdire l'utilisation de pièges qui ne répondent pas aux normes de l'accord.

Les objectifs de l'accord sont de fixer des normes internationales de piégeage sans cruauté, d'améliorer la communication et la coopération entre les Parties pour l'application et le développement de ces normes ainsi que de faciliter le commerce entre les Parties à l'accord. En outre, l'accord reprend des normes techniques harmonisées assurant un niveau suffisant de protection du bien-être des animaux piégés et régit la fabrication et l'utilisation des pièges et il facilite le commerce de pièges et de produits dérivés d'espèces reprises dans l'accord.

ASSEMBLEE GENERALE DE L'UNION DES PIEGEURS DE FRANCE

L'Assemblée Générale annuelle de l'Union nationale des associations de piégeurs agréés de France (UNAPAF) s'est tenue le 10 mars 2012, à Paris. Le moment était particulièrement bien choisi dès lors que la France était en plein processus de révision de la liste des espèces classées « nuisibles » en vertu de la législation nationale ainsi que des conditions selon lesquelles le piégeage de certaines de ces espèces est autorisé. Sans surprise, ce fut l'un des points principaux à l'Ordre du jour.

Le Wildlife Policy Manager de la FACE, Cy Griffin, a été ravi de pouvoir donner une vue d'ensemble du Contrat d'étude de l'UE sur le piégeage (2007-2009) et de la consultation « Votre attitude envers la réglementation du piégeage dans l'UE » s'y rapportant, finalement publiée en octobre 2011. C'était d'autant plus important que la majeure partie des réponses provenaient de citoyens français. Pour une plus grande distribution des résultats, l'UNAPAF a fait l'effort de traduire les résultats du sondage en français.

Au cours des discussions informelles, il était réjouissant de voir que les piégeurs et les associations de piégeurs progressent vers une plus grande collaboration au niveau international.

GROUPE DE TRAVAIL INTERDISCIPLINAIRE SUR L'UTILISATION CONTEMPORAINE DES PIÈGES, ALLEMAGNE

En Allemagne, le piégeage fait partie intégrante de la chasse, et comme c'est le cas pour d'autres aspects de la chasse, l'association des chasseurs allemands (DJV, *Deutscher Jagdverband*) souhaite voir des progrès dans ce domaine à travers une évolution des circonstances et des connaissances.

Afin de préparer une nouvelle position sur le piégeage, la DJV a tenu une réunion à Berlin en date du 14 juillet 2012 : *Groupe de travail interdisciplinaire sur l'utilisation contemporaine des pièges*. Cette réunion a été ouverte par Helmut Dammann-Tamke, responsable du piégeage à la DJV, et présidée par Andreas Leppmann, Directeur-Général de la DJV. Elle a rassemblé des représentants de la DJV, mais aussi des chasseurs, des vétérinaires et des universitaires experts en bien-être animal. Pour faciliter les discussions, les participants ont été répartis en 4 groupes: 'conservation de la nature, protection des espèces et science', 'techniques et méthodes de piégeage' ; 'chasse et expertise' et 'bien-être animal et contrôle des espèces nuisibles'. Le Wildlife Policy Manager de la FACE, Cy Griffin, a participé au premier de ces groupes et prodigué des conseils concernant l'AIHTS.

Ces discussions ont conduit à une consultation plus large sur les normes de piégeage en Allemagne et à une collaboration avec les agences gouvernementales pour améliorer les normes pour la conservation et le bien-être des animaux piégés.

LA CHASSE A COURRE

L'UNION INTERNATIONALE POUR LA CHASSE A COURRE: REUNION ANNUELLE

Des délégués de l'Union internationale pour la chasse à courre de 7 pays se sont rassemblés le 27 septembre en Virginie, Etats-Unis, au cœur de la chasse au renard américaine. La réunion était organisée par l'association américaine de maîtres de chiens courants (*Masters of Foxhounds Association*). Elle a examiné un grand nombre de dossiers, allant des rapports nationaux sur la chasse à courre aux futurs développements de l'Union et notamment la création d'une présence sur le web. La Communications Manager de la FACE, Marilise Saghbini, a participé à la réunion et conseillé les membres en matière de développement des communications et bien-être animal selon une perspective pan-européenne. Outre la présentation de rapports nationaux détaillés sur la chasse à courre, la réunion de l'Union internationale pour la chasse à courre a également apporté une meilleure compréhension des arguments en matière de bien-être animal, grâce aux nombreux experts présents autour de la table. L'étendue des connaissances de ce groupe en matière de bien-être animal (notamment sur les chevaux et chiens de chasse) présente de nombreuses possibilités afin d'illustrer le rôle des chasseurs dans le bien-être animal au sens large. La chasse à courre reste un point d'attention majeur à l'ordre du jour des groupes militant pour les droits des animaux et il est dès lors bénéfique pour la FACE de rester informée au sujet des développements concernant cette méthode de chasse très en vue et d'informer à son tour au sujet des développements pertinents de l'UE tels que le cadre législatif simplifié de l'UE en matière de bien-être animal, actuellement en préparation.

LA CULTURE

La chasse est très ancrée dans la culture. La FACE et ses Membres promeuvent la pratique, la tradition et le patrimoine de la chasse où elle existe depuis des siècles. Les traditions de la chasse remontent à des milliers d'années et sont bien ancrées. La chasse se décline de différentes manières, chasse à courre, fauconnerie, chasse à l'approche, chasse à l'aide d'appeaux, etc. La chasse recèle de traditions par sa musique, son art, ses événements festifs, sa littérature, ses connaissances de la nature, sa gastronomie ainsi que ses objets.

La FACE œuvre pour protéger ce patrimoine culturel immatériel riche et varié avec les communautés de chasseurs en permettant de transmettre aux générations futures ces traditions et ce savoir accumulé au cours des siècles par les chasseurs grâce à leur lien privilégié avec la nature. En tant que Fédération, nos Membres tentent de préserver tous les aspects de leur culture de chasse nationale avec d'autres acteurs ruraux. Les Membres de la FACE organisent des expositions, des concours ainsi que des événements éducatifs liés à leur culture de chasse.

Lorsque les régions possèdent des cultures de chasse similaires (Anglo-saxonne, nordique, d'Europe centrale et méditerranéenne), leur adhésion à la FACE facilite la coopération pour la promotion et la sauvegarde de leur culture de chasse et ce, par le biais de différents moyens mais dans tous les cas en s'inspirant de l'expertise et des connaissances de nos Membres, des communautés cynégétiques locales et des chasseurs locaux qui comprennent véritablement la nature et sa faune sauvage.

UNESCO: PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL

En juin 2012, la FACE a été officiellement accréditée par l'Assemblée Générale de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO. Cette accréditation est accordée à 59 organisations non-gouvernementales ayant des compétences reconnues en matière de patrimoine culturel immatériel pour agir en qualité de conseiller auprès du Comité.

A ce titre, la FACE peut être appelée par le Comité de la Convention pour fournir des conseils et de l'assistance en matière de patrimoine culturel immatériel lié à la chasse, dont il existe beaucoup de dossiers. Dans ce contexte, le Secrétaire-Général de la FACE, Angus Middleton a participé à une partie de la 7ème Session du Comité Intergouvernemental qui s'est tenue au Siège de l'UNESCO à Paris.

Au cours de la réunion, la reconnaissance de la fauconnerie en tant que patrimoine culturel immatériel a été étendue à l'Autriche et la Hongrie, développant plus encore ce qui est déjà le plus grand élément multinational de la Liste représentative du Patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

La FACE a été
officiellement
accréditée par
l'Assemblée
Générale de la
Convention pour
la sauvegarde du
patrimoine
culturel immatériel
de l'UNESCO.

CHANTS D'OISEAUX AU PARLEMENT: UNE CULTURE ENVOUTANTE DE PROVENCE



L'ASSOCIATION D'IMITATION DU CHANT DES OISEAUX - AICO, a accueilli dans sa localité en Provence, en France, une délégation des Membres nordiques de la FACE en juin 2012 (p.29). Elle représente une culture de chasse locale

riche et précieuse. L'AICO vise à rassembler les imitateurs de chants d'oiseaux, garantissant ce faisant, que leurs connaissances livresques des espèces de grives et les compétences requises pour imiter leur chant soient transmises aux générations futures. Il faut de nombreuses années avant de maîtriser cette discipline, il faut apprendre des anciens qui ont partagé leur précieux savoir, en transmettant des siècles d'expérience et d'amélioration dans la discipline de leurs pères et de leurs ancêtres. Leurs activités se concentrent sur l'organisation de compétitions locales, régionales et internationales d'imitations de chants d'oiseaux avec leurs homologues méditerranéens d'Espagne et d'Italie. Ces activités sont soutenues par l'Association européenne des Chasses Traditionnelles (AECT).

La planification méticuleuse, l'organisation, les protocoles et les règles du concours illustrent l'attachement et le dévouement des personnes impliquées dans cette tradition – pas seulement ceux qui pratiquent l'imitation du chant des oiseaux, mais aussi ceux qui les soutiennent et qui reconnaissent la richesse de cette tradition et la nécessité de transmettre cette riche culture de chasse aux générations futures. C'est dans cet esprit que l'Association d'imitation du chant des oiseaux (AICO) a mis en place L'école du chilet, proposant de précieux cours et formations dans le but de partager cette tradition et de veiller à sa transmission.

Les efforts entrepris en Provence pour préserver ce patrimoine culturel local trouvent leurs équivalents en Italie et en Espagne. Cette pratique impressionnante témoigne d'une certaine connaissance et d'un lien étroit avec la nature que peu de personnes peuvent prétendre connaître. En outre, cet art a évolué pour faire partie intégrante d'une tradition de chasse locale née à une époque où l'homme avait un lien plus étroit avec la nature. L'attachement envers la nature, son observation et l'apprentissage

de moyens pour interagir avec elle constitue un hommage à la complexité et l'habileté incroyables de l'art de la chasse traditionnelle, développant des outils simples et naturels et adaptant son environnement et sa voix pour chasser un oiseau. La grive chassée incarne les connaissances les plus profondes de ces oiseaux, de la nature locale et d'une culture riche fondée sur l'expérience et l'amour de la nature.

Cette relation honnête avec la nature est combinée à une ouverture au partage de connaissances et de valeurs avec d'autres organisations, ainsi qu'au renforcement d'une solide base scientifique dans un souci de durabilité et d'amélioration des connaissances sur les espèces.

C'est dans cet état d'esprit que des représentants de l'AICO ont rejoint les fauconniers au Parlement européen en novembre 2012 (p.91) afin de partager cette merveilleuse discipline au cœur de l'UE. Des centaines d'invités se sont tus lorsqu'ils ont entendu les imitations de chants d'oiseaux des membres de l'AICO, Jean-Paul Florentino, Lionel Long et Jackie Theunis qui ont mis en lumière un autre aspect culturel de la chasse en imitant le son des grives musiciennes (*Turdus philomelos*), des grives mauvis (*Turdus iliacus*) et du merle noir (*Turdus merula*) avec une authenticité déconcertante.

L'engagement personnel de vies entières consacrées à l'écoute attentive des oiseaux et à la pratique de leurs chants ont établi un patrimoine culturel vivant que les imitateurs de chants d'oiseaux, leurs auditeurs, le public et les acteurs impliqués ont la chance de connaître encore de nos jours en 2013.



LES FINANCES DE LA FACE

La FACE apporte un soutien très rentable pour ses Membres au vu du travail effectué par le Secrétariat de la FACE et du fait que les cotisations des Membres représentent moins de 10 centimes par chasseur.

C'est dans cette optique que nous offrons également à notre partenaire une gestion transparente et efficace des finances, en générant un impact conséquent tout en limitant les dépenses.

DEPENSES DE 2011

Immeuble	19 624.89 €
Consommables	7 129.52 €
Administration	46 426.77 €
Communication	81 164.80 €
Frais du SG-SPA	857.80 €
Frais du Président	5 527.83 €
Missions du personnel	64 618.73 €
Personnel	591 630.78 €
Formations & Développements	5 880.11 €
Dévaluation financière	474.00 €
Frais exceptionnels	25.35 €
TOTAL	823 360.58 €

REVENUS DE 2011

Cotisations des Membres effectifs	657 052.00 €
Cotisations de Membres adhérents	12 000.00 €
Projets	10 283.95 €
Subventions & Dons	36 000.00 €
Provision pour paiement final de projets	27 921.45 €
Soutien opérationnel	9 881.96 €
Remboursement de frais d'organisation de réunions	225.86 €
Produits financiers	12 515.96 €
TOTAL	756 881.18 €

Le financement principal de la FACE provient des cotisations de ses Membres.

La FACE bénéficie également d'un soutien financier de la Direction Générale Environnement de la Commission européenne grâce aux subventions pour ONG LIFE.



Pour l'année 2012, les bourses LIFE NGO ont été accordées à 31 ONG dont le travail contribue à améliorer l'environnement européen. Veuillez trouver la liste exhaustive ci-joint :

<http://ec.europa.eu/environment/ngos/pdf/ngos2012.pdf>

DEPENSES DE 2012

Immeuble	18 221.92 €
Consommables	18 700.30 €
Administration	53 108.52 €
Communication	132 377.35 €
Frais du SG-SPA	6 374.74 €
Frais du Président	4 121.06 €
Missions du personnel	75 885.84 €
Personnel	593 379.44 €
Dévaluation financière	6 047.04 €
Frais exceptionnels	4 900.51 €
TOTAL	913 116.72 €

REVENUS DE 2012

Cotisations des Membres effectifs	680 615.00 €
Cotisations de Membres adhérents	18 000.00 €
Projets	5 000.00 €
Subventions	86 496.00 €
Subventions & Dons	36 000.00 €
Subventions additionnelles	31 500.00 €
Provision pour paiement final de subventions	57 664.00 €
Soutien opérationnel	4 013.39 €
Remboursement de frais d'organisation de réunions	105.32 €
Produits financiers	9 800.52 €
TOTAL	929 194.23 €

NOTES DE FIN

Conservation de la nature & Conservation de la faune sauvage

Les Politiques européennes en matière de Nature et de Biodiversité : www.ec.europa.eu/environment/nature

Le Manifeste pour la biodiversité de la FACE : www.face.eu/nature-conservation/biodiversity

MAVA Fondation pour la nature : <http://en.mava-foundation.org/>

Espèces exotiques envahissantes : Keller, R.P., Geist, J., Jeschke, J.M., Kühn, I.: Invasive species in Europe: ecology, status, and policy: Environmental Sciences Europe 2011, 23:23: www.enveurope.com/content/23/1/23 & www.cbd.int/invasive/WhatareIAS.shtml

Inventaire et évaluation des services systémiques de l'UE (MAES) : <http://biodiversity.europa.eu/ecosystem-assessments/european-level>

Economie des Ecosystèmes et de la Biodiversité (TEEB) : www.teebweb.org

Accords Internationaux

L'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie - l'AEWA : www.unep-awa.org

La Convention sur les espèces migratrices - la CMS : www.cms.int

La Convention sur la diversité biologique - la CDB : www.cbd.int

La Convention de Berne du Conseil de l'Europe : www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/nature/bern

La Cour européenne des Droits de l'homme : www.echr.coe.int

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction - la CITES : www.cites.org

Guide de conservation de la FACE pour la CdP16 de la CITES : www.face.eu/sites/default/files/attachments/on-screen_version_face_cites_cop16_guide.pdf

Les Institutions de l'Union européenne

La Commission européenne : www.ec.europa.eu

Le Parlement européen : www.europarl.europa.eu

Le Conseil de l'Union européenne : www.consilium.europa.eu

Les Partenaires

L'Union internationale pour la conservation de la nature - l'UICN : www.iucn.org

La Copa-Cogeca : www.copa-cogeca.be

L'Organisation européenne des propriétaires fonciers - l'ELO : www.elo.org

L'Institut OMPO : www.ompo.org

Le Conseil International de la Chasse et de la Conservation du Gibier - le CIC : www.cic-wildlife.org

Le Safari Club International - le SCI : www.scifirstforhunters.org

La Fondation du Safari Club International - la SCI-F : www.safariclubfoundation.org

L'Association internationale pour la fauconnerie et la conservation des oiseaux de proie - l'IAF : www.iaf.org

Wetlands International : www.wetlands.org

BirdLife International : www.birdlife.org

La conférence HUNT : Conference: www.huntconferencespain2012.com

La Fédération des vétérinaires d'Europe : www.fve.org

La Fondation pour le gibier et la faune sauvage – Woodcock Watch : www.woodcockwatch.com

Irish Grey Partridge Conservation Trust : www.greypartridge.ie

Boleybrack Mountain Habitat Management Project : www.nargc.ie/habitat-conservation/boleybrack-grouse-project.aspx

PHOTOS

p.49 & p.69 Eugène Reiter (Délégué de la FACE, Luxembourg)

POUR UNE RELATION SINCÈRE
AVEC LA NATURE

La voix des chasseurs européens



WWW.FACE.EU